

Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Issoudun, Orléans, Tours

Être étudiant

en région

Centre-Val de Loire



SE FORMER

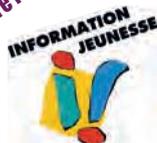
SE LOGER

GÉRER SON QUOTIDIEN

S'ENGAGER, MONTER UN PROJET

SORTIR, BOUGER

Venez faire le plein d'infos!



ÉDITION 2016 - 2017

Les éditions du CRIJ Centre-Val de Loire

POUR LES ETUDIANTS

MA RÉGION

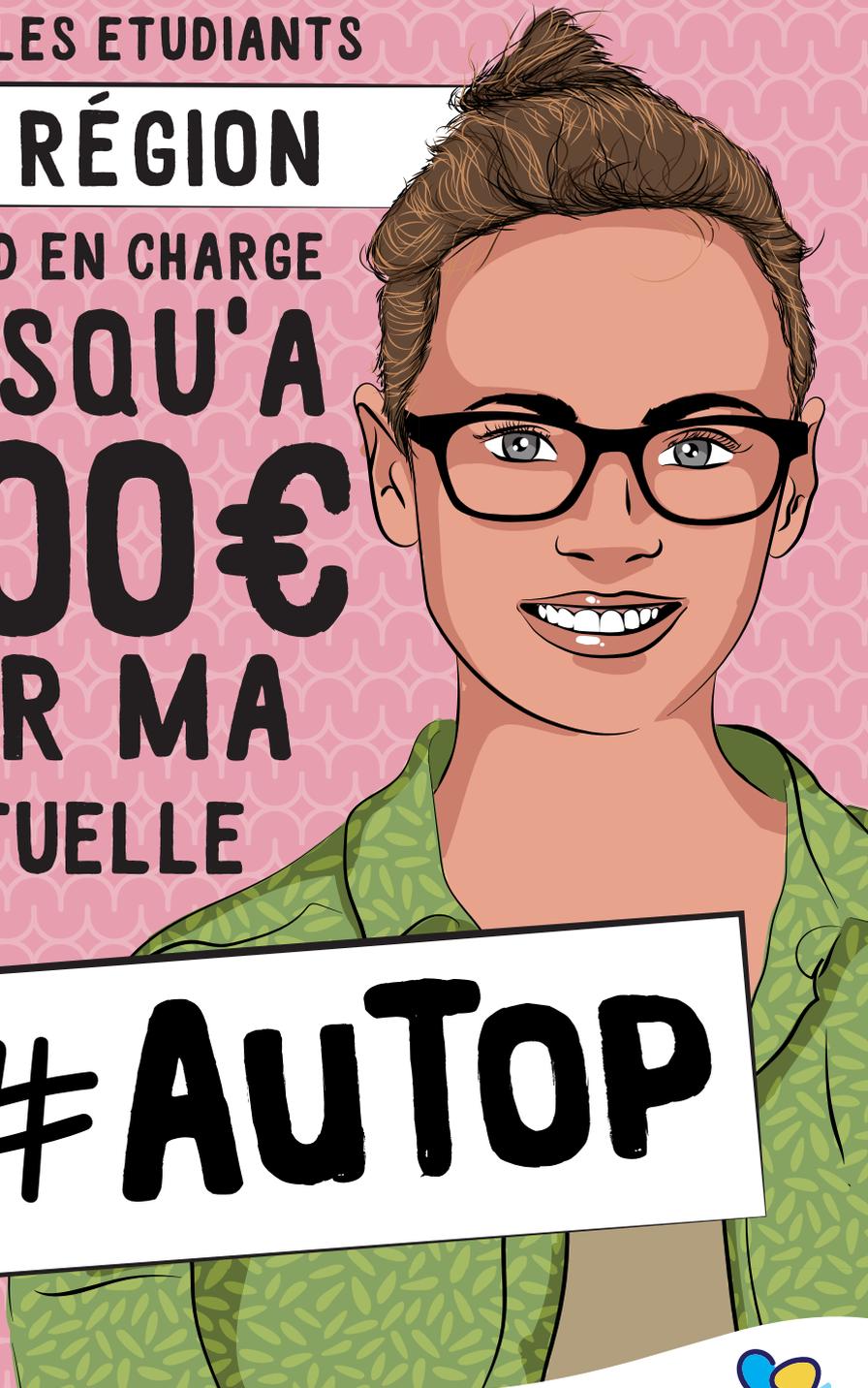
PREND EN CHARGE

JUSQU'À

100€

SUR MA

MUTUELLE



#AUTOP

450799

Plus qu'une Région, une chance pour les jeunes

www.jeunesocentre.fr



Sommaire

Édito	3
-------	---

SE FORMER

▶ Choisir une formation	6
▶ Chercher un stage	16
▶ Être étudiant étranger en région Centre-Val de Loire	22
▶ Faire une partie de ses études à l'étranger	24

SE LOGER

▶ Les clés de votre recherche de logement	30
▶ S'informer et se faire aider	32
▶ Toutes les formules pour vous loger	34
▶ Aides au logement	50

GÉRER SON QUOTIDIEN

▶ Maîtriser son budget	58
▶ Prendre soin de sa santé	69
▶ Se déplacer	77
▶ Utiliser les espaces publics numériques	84

S'ENGAGER, MONTER UN PROJET

▶ Devenir bénévole	90
▶ Devenir volontaire	91
▶ Monter un projet	92

SORTIR, BOUGER

▶ Sport et culture	96
▶ Sortir	105

CARNET D'ADRESSES

▶ Crous d'Orléans-Tours	110
▶ Réseau Information Jeunesse	111

VOUS ÊTES ÉTUDIANT(E) ET VOUS CHERCHEZ UN JOB ?

ORLÉANS RECRUTE DES ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES



**AIDE AUX
DEVOIRS**

Bac+2
minimum



**ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE**

Bafa ou
expérience



**SURVEILLANCE
TEMPS REPAS**



**ATELIERS
ÉDUCATIFS**

Sportifs, artistiques,
nouvelles technologies

La Ville d'Orléans
s'engage dans
une politique d'accueil
des personnes reconnues
« travailleurs handicapés ».
Cette offre est
handi-accessible.



#OrleansetsonAgglo

www.orleans-agglo.fr
02 38 79 22 25



**Orléans
Mairie**

Édito

Étudiant ou futur étudiant en région Centre-Val de Loire, ce guide est fait pour vous !

En 2015, des milliers d'étudiants s'en sont inspirés pour organiser leur nouvelle vie.

Pour sa quatrième édition, le CRIJ*, en collaboration étroite avec le CROUS*, y a donc une nouvelle fois rassemblé toutes les infos et tous les contacts dont vous aurez besoin pour vivre sereinement vos études dans l'une des 7 villes universitaires de notre région. Formation, logement, vie quotidienne, démarches administratives mais aussi projets d'engagement, sorties, activités sportives : l'indispensable à connaître est dans ces pages.

Bonne lecture, et surtout, n'hésitez pas à utiliser toutes ces infos pour profiter à fond de votre vie d'étudiant !

Thierry Ferey,
Directeur du CRIJ Centre-Val de Loire

PS : pour aller plus loin, sachez qu'il existe près de 61 lieux d'information gratuits dédiés aux jeunes en région Centre-Val de Loire : les PIJ, BIJ et le CRIJ. Ils pourront vous accompagner dans toutes vos recherches d'infos et vous pourrez fouiller dans la mine de bons plans qu'ils ont recensés pour vous ! Retrouvez leurs coordonnées sur notre site www.informationjeunesse-centre.fr rubrique « les lieux d'accueil ».*

* CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse, PIJ : Point Information Jeunesse, BIJ : Bureau Information Jeunesse

* CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

Édité à 10 000 exemplaires, ce guide est disponible gratuitement au CRIJ, dans tous les PIJ et BIJ en région Centre-Val de Loire, les services du CROUS, et autres lieux d'accueil, d'information et d'orientation. Vous pouvez également le télécharger gratuitement sur le site Internet du réseau Information Jeunesse en région Centre-Val de Loire www.informationjeunesse-centre.fr rubrique « guides pratiques ».

Directeur de publication : Thierry Ferey // **Rédaction/Documentation :** Agnès Saunier - Toria Mourinou - Françoise Presles // **Édition :** Centre Régional Information Jeunesse Centre-Val de Loire // **Conception graphique, impression :**  scoop communication // Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont accordé de leur temps pour mettre à jour ce guide. // **La reproduction de ce guide est autorisée sous réserve de faire figurer la mention suivante :** "Extrait du guide « Être étudiant en région Centre-Val de Loire », édition 2016-2017 du Centre Régional Information Jeunesse Centre-Val de Loire ". // **Tirage :** 10 000 exemplaires // **ISSN :** 1633-0196 // **Dépôt légal :** supplément à l'abonnement « Actuel Centre », juillet 2016. // © Centre Régional Information Jeunesse Centre-Val de Loire - juin 2016. //

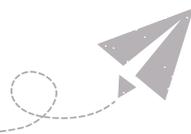


Campus escem

ORLÉANS | TOURS | POITIERS



Venez découvrir les programmes BAC+3 et BAC+5



Admission à Bac/Bac+2 et à Bac+3



MANAGEMENT

TOURISME

INFORMATIQUE

NUMÉRIQUE



Plus d'infos www.escem.fr

f ESCEM – Ecole de Management

t @ESCEM_EcoleSup

Se former



► Choisir une formation

- Les organismes pour se faire aider
- Le schéma des formations supérieures
- Les outils pour repérer les établissements de formation en région Centre-Val de Loire
- La procédure d'inscription

6
6
10

► Chercher un stage

- Les règles de base du stage
- Organiser sa recherche
- Postuler
- Se faire aider
- Stages à l'étranger

12
13

16

16
17
18
19
21

► Être étudiant étranger en région Centre-Val de Loire

- Prendre des cours de français
- Travailler en France pendant ses études
- Associations et services pour les étudiants étrangers

22
22
22
23

► Faire une partie de ses études à l'étranger

- Où s'informer ?
- Partir à titre individuel
- Partir dans le cadre d'un programme
- La reconnaissance des diplômes
- Les bourses

24
24
25
26
26
27



Choisir une formation

La formation : sujet central pour vous, étudiant ou futur étudiant.

Peut-être n'êtes-vous pas encore tout à fait sûr de votre choix, peut-être n'avez-vous pas encore trouvé votre établissement pour la rentrée, peut-être réfléchissez-vous à une réorientation, ou vous posez-vous des questions sur les évolutions de votre cursus ?

Vous découvrirez dans ce chapitre des organismes, guides et sites Internet qui pourront vous aider à vous engager dans la formation qui vous conviendrait le mieux.

Les organismes pour se faire aider

SCUIO

Des questions sur les filières, les enseignements universitaires, les métiers, les débouchés, les réorientations ? Adressez-vous aux services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO). Ces services peuvent porter un nom différent d'un site à l'autre (SUIO : service universitaire d'information et d'orientation à Orléans, ou MOIP : maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle à Tours), mais ils disposent chacun des informations nécessaires sur les diplômes, les cursus et les lieux de préparation, en région Centre-Val de Loire ou ailleurs.

Vous pourrez y consulter la documentation en libre accès ou rencontrer gratuitement un conseiller d'orientation-psychologue pour un entretien personnalisé : il vous aidera à adapter votre parcours d'études à votre projet professionnel.

Coordonnées p. 8.

Rencontrer des pros

Si vous êtes indécis sur une formation ou un métier, n'hésitez pas à rencontrer des professionnels qui vous parleront de leur quotidien et de leur parcours (le site www.jobirl.com vous permet de prendre contact avec des professionnels pour discuter de leur métier). Fréquentez aussi les forums de l'orientation, les journées « portes ouvertes » des établissements de formation (calendriers disponibles sur www.onisep.fr), les salons destinés aux étudiants et autres manifestations de cette nature : par exemple les Nuits de l'orientation, organisées chaque année par les chambres de commerce et d'industrie www.nuitsdelorientation.fr

CIO

Les centres d'information et d'orientation (CIO) sont des lieux de ressources et de conseils en matière d'information sur les métiers et les formations (pour jeunes et adultes).

Il sera possible d'y rencontrer gratuitement un conseiller d'orientation-psychologue qui vous aidera dans vos recherches et réflexions pour réaliser votre projet d'études (cursus, réorientations, etc.) et d'insertion professionnelle. Vous pourrez aussi y consulter une abondante documentation, notamment sur les études, les professions, les établissements.

Coordonnées p. 8.

Réseau IJ

Les structures Information Jeunesse en région Centre-Val de Loire (PIJ, BIJ, CRIJ) vous permettront de vous documenter librement sur l'organisation de vos études, sur les métiers, leurs débouchés, les voies de formation qui y conduisent. Certaines peuvent également proposer des séances d'information sur les métiers, sur l'apprentissage. Renseignez-vous auprès de la structure proche de chez vous.

L'accueil est gratuit, anonyme, ouvert à tous et sans rendez-vous.

Coordonnées p. 111.

Services ICF

Proposés par l'Apel (Association des parents d'élèves de l'enseignement libre - enseignement catholique), les services information et conseil aux familles (services ICF) offrent un conseil personnalisé, gratuit, et proposent des informations et un accompagnement sur l'orientation, les études et les métiers.

Pour plus d'informations et pour obtenir un contact près de chez vous, adressez-vous au service ICF de l'Apel académique à Orléans (Maison Saint-Vincent - 51 boulevard Aristide Briand - Tél : 02 38 24 28 48 - Courriel : icf@apelcentre.org).



© Fatolia

D'autres pistes

Les écoles et universités privées possèdent, elles aussi, leurs propres services d'information.

D'autres centres privés, associations, professionnels installés en libéral, proposent des tests d'orientation, des entretiens personnalisés, du « coaching », etc. Ces services sont gratuits ou payants (les tarifs peuvent être très variables).

Il est vivement conseillé de bien se renseigner sur leur sérieux avant de s'engager. Attention également aux dérives sectaires de certains organismes ! N'hésitez pas à prendre des renseignements auprès de l'Association de défense de la famille et de l'individu victimes de sectes (Adfi) la plus proche géographiquement de l'organisme que vous avez repéré. Coordonnées dans le dossier Actuel Cidj n° 5.512 « S'informer, se défendre contre les sectes » (consultable dans toutes les structures d'Information Jeunesse en région Centre-Val de Loire, coordonnées p. 111).



Toutes les infos utiles pour réussir la rentrée à l'université d'Orléans

450067

www.univ-orleans.fr/rentree

et également sur les réseaux sociaux

Etudiants, participez à

HAPPY CAMPUS DAY

le 22 septembre 2016

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS



Excellence et Réussite

- ▶ Terminale ES orientée IEP et HEC ECE
- ▶ Terminale S orientée Prépa HEC ECS
- ▶ Préparation Sciences Po

- ▶ Préparation Écoles Post Bac - Ingénieurs Écoles de Commerces

16B, rue de l'Estrapade - Paris • **01 42 77 27 26** • e.duquesnoy@ipesup.fr

→ CONTACTS

SCUIO (services communs universitaires d'information et d'orientation)

▶▶ Orléans

• Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO)

Université d'Orléans
Maison de l'étudiant - 1^{er} étage
Rue de Tours - BP 6749
45067 ORLÉANS CEDEX 2
Tél : 02 38 41 71 72
Courriel : suio@univ-orleans.fr
www.univ-orleans.fr/suio

Horaires d'ouverture : lundi de 13 h 30 à 17 h, du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, vendredi de 9 h à 12 h.

Entretien avec un conseiller d'orientation-psychologue sur rendez-vous. Priorité aux étudiants de l'université d'Orléans.

▶▶ Tours

• Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle (MOIP)

Université François-Rabelais de Tours
Bât. A - Rez-de-chaussée
60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 47 36 81 70
Courriel : moip@univ-tours.fr
www.univ-tours.fr rubrique « orientation-insertion »

Horaires d'ouverture : lundi de 13 h 30 à 17 h, du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Permanences :

Site Grandmont (BU sciences-pharmacie) : mardi de 12 h 30 à 16 h.

Entretien avec un conseiller d'orientation-psychologue, avec ou sans rendez-vous.

CIO (centres d'information et d'orientation)

(renseignez-vous pour les fermetures lors des vacances de Noël et d'été)

▶▶ Blois

• CIO

15 avenue de Vendôme
41000 BLOIS
Tél : 02 38 83 49 98
Courriel :
ce.cioblois@ac-orleans-tours.fr

Horaires d'ouverture : lundi de 13 h à 17 h, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Rencontre avec un conseiller d'orientation-psychologue, avec ou sans rendez-vous.

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Rencontre avec un conseiller d'orientation-psychologue tous les jours, sans rendez-vous.

▶▶ Bourges

• CIO

Centre relais Europe
1A rue Charles VII
18000 BOURGES
Tél : 02 48 48 19 80
Courriel :

ce.ciobourges@ac-orleans-tours.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Rencontre avec un conseiller d'orientation-psychologue tous les jours (sauf mercredi matin) sur rendez-vous - possibilité de venir sans rendez-vous le matin.

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Rencontre avec un conseiller d'orientation-psychologue tous les jours, avec ou sans rendez-vous.

▶▶ Chartres

• CIO

1 rue du 14 Juillet
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 88 39 60
Courriel :

ce.ciochartres@ac-orleans-tours.fr
Horaires d'ouverture : lundi de 13 h 30 à 17 h 30, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Rencontre avec un conseiller d'orientation-psychologue tous les jours, avec ou sans rendez-vous.

ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
ET DE DESIGN
D'ORLÉANS

Enseignement supérieur public
accrédité par le ministère de la Culture
et de la Communication

- ✦ Design objet et espace
- ✦ Design visuel et graphique
- ✦ Bac + 3
- ✦ Bac + 5 grade MASTER

www.esad-orleans.fr | 02 38 79 24 67 | ORLÉANS

▶▶ Châteauroux

• CIO

26 rue de la Poste - CS 20621
(Déménagement prévu : adresse et date inconnues lors de notre publication)

36020 CHÂTEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 08 71 00

Courriel :

ce.ciochateauroux@ac-orleans-tours.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30, mardi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Rencontre avec un conseiller d'orientation-psychologue tous les jours, sauf mardi matin, avec ou sans rendez-vous.

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15. Rencontre avec un conseiller d'orientation-psychologue tous les jours, sans rendez-vous.

▶▶ Orléans

• CIO

55 rue Notre-Dame-de-Recouvrance - BP 71960

45009 ORLÉANS CEDEX 1

Tél : 02 38 83 49 54

Courriel :

ce.cioorleans@ac-orleans-tours.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Rencontre avec un conseiller d'orientation-psychologue tous les jours, sauf jeudi matin, sans rendez-vous.

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Rencontre avec un conseiller d'orientation-psychologue tous les jours, sans rendez-vous.

▶▶ Tours

• CIO

64 bis boulevard Béranger

BP 21623

37016 TOURS CEDEX 1

Tél : 02 47 20 57 20

Courriel :

ce.ciotours@ac-orleans-tours.fr

Horaires d'ouverture : lundi de 13 h 30 à 17 h, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Rencontre avec un conseiller d'orientation-psychologue tous les jours, sur rendez-vous.

▶▶ Issoudun

• CIO

Formapôle

Rue Georges Brassens

36100 ISSOUDUN

Tél : 02 38 83 49 44

Courriel :

ce.cioissoudun@ac-orleans-tours.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Rencontre avec un conseiller d'orientation-psychologue lundi et jeudi après-midi, mercredi toute la journée, avec ou sans rendez-vous.

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Rencontre avec un conseiller d'orientation-psychologue tous les jours, avec ou sans rendez-vous.



© Zhu difeng - Fotolia



L'alternance, le choix de l'entreprise !

*Voire avenir professionnel
commence au Campus
de la CCI !*

**9 formations
de Bac +2 à Bac +5**
100% alternance

IFAG
L'ÉCOLE À L'ORIGINE
DE L'ENTREPRENEURIAT DE DEMAIN

Campus de la CCI 28

02 37 91 65 15

www.facebook.com/campus28

www.campus28.fr



ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

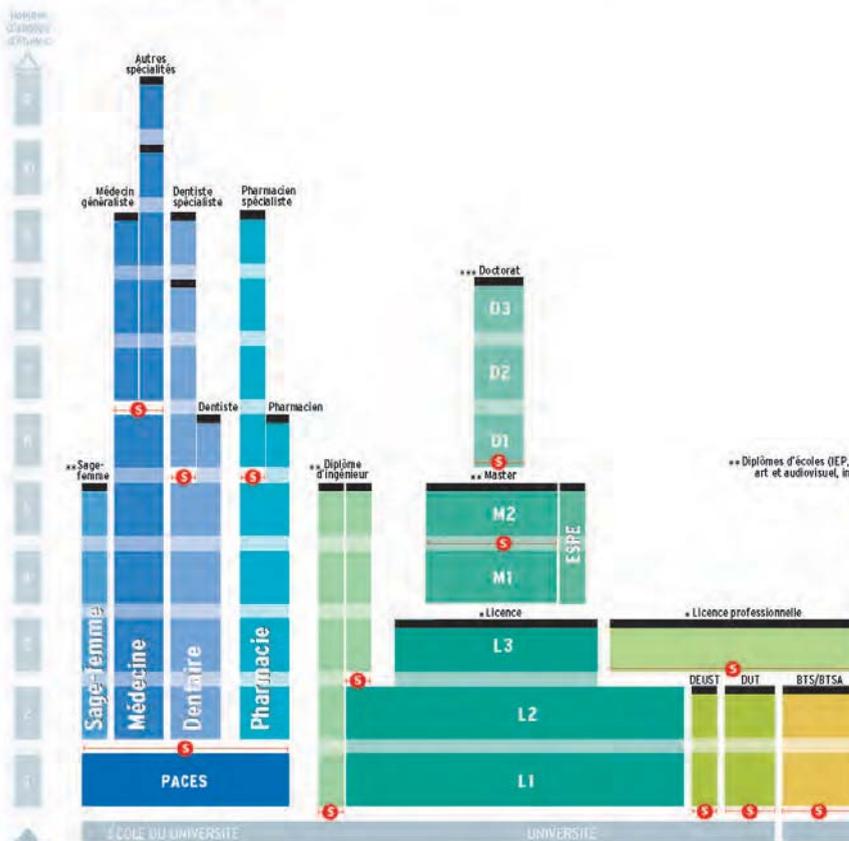
Le schéma des formations supérieures

Source : Onisep



Le schéma des études

Les principaux itinéraires de formation



S Diplôme ou Diplôme d'État
S Accès sélectif (concours à épreuves, sélection sur dossier)
Il existe des passerelles entre ces différentes filières.

BTS(A) : brevet de technicien supérieur (bachelier)
D : doctorat
DGC : diplôme de comptabilité et de gestion
DEC : diplôme d'expert-comptable
DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DMA : diplôme des métiers d'art
DNAP : diplôme national d'arts plastiques
DNAT : diplôme national d'arts et techniques
DNSEP : diplôme national supérieur d'expressions plastiques
DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués
DSGC : diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

DUT : diplôme universitaire
ENS : école normale supérieure
ESPE : école supérieure de formation des enseignants
HNORHP : habilitation à exercer une profession réglementée sans diplôme
IEP : institut d'études politiques
L3 : licence
M1 : master 1
M2 : master 2
PACES : première année de droit
PS : école préparatoire
ST : école supérieure de technologie

Les outils pour repérer les établissements de formation en région Centre-Val de Loire

Universités, instituts universitaires de technologie, sections de technicien supérieur, classes préparatoires aux grandes écoles, écoles d'ingénieurs, écoles spécialisées, centres de formation d'apprentis, etc. : les filières, domaines et établissements de formation sont nombreux en région Centre-Val de Loire !

Pour vous aider à comprendre le système français d'enseignement supérieur, trouver une formation et l'établissement qui vous conviennent, n'hésitez pas à utiliser ces différents guides, téléchargeables sur www.onisep.fr rubrique « mes infos régionales » > « Orléans » > « publications de la région » > « guides d'orientation » ou « publications thématiques » :

- « Après le bac, choisir ses études supérieures, guide pour la rentrée 2016 » / Académie d'Orléans-Tours, Onisep - Dronisep Centre,
- « La prépa c'est pour moi ! Informez-vous dès la 1^{re}, guide pour la rentrée 2016 » / Académie d'Orléans-Tours, Onisep - Dronisep Centre,
- « Fiches après le bac régionalisées » pour l'année 2015-2016. Ces fiches vous permettront de connaître les filières accessibles pour chaque type de bac.

Si vous êtes attiré par les métiers de la santé et du social, rendez-vous sur www.onisep.fr rubrique « mes infos régionales » > « Orléans » > « publications de la région » > « publications thématiques » pour consulter le guide « Les métiers de la santé et du social en région Centre-Val de Loire » / Académie d'Orléans-Tours, Onisep - Dronisep, ARS Centre, région Centre-Val de Loire.

Si l'apprentissage vous intéresse, consultez ce guide téléchargeable sur www.regioncentre-valdeloire.fr rubrique « ma région et moi » > « une chance pour tous » > « éducation, formation et enseignement supérieur » > « l'apprentissage » :

- « Guide de l'apprentissage 2016 » / Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Tous ces outils d'information sont consultables dans les structures Information Jeunesse (coordonnées p. 111).

→ SITES INTERNET

Vous trouverez de nombreux sites utiles pour vos choix (orientation, métiers, formations, établissements) p. 15.



Étudiants en situation de handicap

Dans chaque établissement d'enseignement supérieur, il doit exister un service d'accueil spécifique pour les étudiants handicapés, pour régler les questions suivantes : aides aux études, aménagements d'exams, accessibilité de l'établissement, accompagnement dans la vie quotidienne. S'il n'en existe pas, contactez le directeur de l'établissement et, si besoin, faites-vous aider par une association au service des étudiants handicapés (par exemple : la Fedeeh www.fedeeh.org ou Starting-block www.starting-block.org). Voir aussi les informations disponibles sur www.onisep.fr rubrique « handicap ».

Consultez également www.cidj.com site du Cidj (Centre d'information et de documentation jeunesse). À la rubrique « infos » > « études » > « étudier avec un handicap », vous accéderez à de nombreuses informations sur le handicap dans les études supérieures et dans les formations en alternance. Cette rubrique contient également un répertoire des établissements accessibles pour chaque type de handicap (moteur, visuel ou auditif), dans les domaines de formation suivants : agriculture, arts-spectacle, assurance, banque-finance, commerce-gestion, communication-multimédia, fonction publique, ingénieur, santé-paramédical, social.



La procédure d'inscription

Vous connaissez probablement la procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur, via le portail Admission post-bac (APB), pour l'avoir utilisée en terminale.

Sachez que cette procédure est également à suivre en tant que candidat en première année d'études supérieures pour :

- les étudiants de moins de 26 ans déjà inscrits dans le supérieur et souhaitant changer de parcours de formation (certaines universités gèrent cependant directement les dossiers de réorientation en dehors de la procédure APB, renseignez-vous),
- les titulaires du baccalauréat (ou d'un diplôme équivalent), non scolarisés et désireux de démarrer ou de reprendre des études supérieures et ayant moins de 26 ans.

www.admission-postbac.fr

À partir de ce site vous pouvez :

- vous informer sur les différentes formations possibles après le bac dès le mois de décembre,
- vous renseigner sur les établissements (liens vers leur site web),
- vous inscrire à la procédure d'admission,
- saisir vos vœux de formation post-bac,
- suivre votre admission et y répondre,
- utiliser la procédure complémentaire si besoin (voir page suivante),

- bénéficier de « l'orientation active » : la saisie d'un vœu de licence, ou de Paces, vous permettra de bénéficier d'un conseil d'orientation de l'université choisie (moyennant la saisie de notes et de votre projet d'études). Quel que soit l'avis, vous resterez maître de votre choix. À savoir : certaines universités demandent à tous leurs candidats à une première année de licence de participer au dispositif d'orientation active,
- accéder au portail **www.messervices.etudiant.gouv.fr** pour faire une demande de bourse et/ou de logement (voir infos sur le DSE p. 60).

Choix d'un établissement et d'un diplôme

Établissements publics, consulaires ou privés (reconnus par l'État ou non), diplômes nationaux, diplômes visés, habilités, inscrits, enregistrés ou certifiés, titres, certificats d'école, grades, labels, etc. Pour vous y retrouver dans les nombreuses dénominations utilisées par les établissements du supérieur et pour choisir votre établissement en connaissance de cause, vous pouvez consulter :

- le dossier Actuel Cidj n° 1.07 « Pour quelle études suis-je fait(e) ? » (p. 8) (consultable dans toutes les structures Information Jeunesse en région Centre-Val de Loire, coordonnées p. 111),
- **www.onisep.fr** rubrique « après le bac » > « stratégies d'études » > « conseils et stratégies d'études » > « quelle reconnaissance pour les diplômés du supérieur ? ».

APB : rappel des dates de l'année 2015-2016

Pour 2016-2017, pensez à vérifier les nouvelles dates sur le site (disponibles début décembre 2016).

Inscription / Formulation de vos vœux	Du 20 janvier au 20 mars 18 h
Validation / confirmation de vos vœux Constitution et envoi aux établissements de vos dossiers papiers de candidature	Jusqu'au 2 avril
Vérification, par vous candidat, de la bonne réception de vos dossiers papiers de candidature	Du 3 mai au 6 mai
Modification de l'ordre de vos vœux	Du 20 janvier au 31 mai minuit
Période d'admission : consultation des propositions d'admission et réponse à ces propositions	1 ^{re} phase : le 8 juin à partir de 14 h / consultation et réponse jusqu'au 13 juin 14 h 2 ^e phase : le 23 juin à partir de 14 h / consultation et réponse jusqu'au 28 juin 14 h 3 ^e phase : le 14 juillet à partir de 14 h / consultation et réponse jusqu'au 19 juillet 14 h
Saisie de vos vœux dans le cadre de la procédure complémentaire	À partir du 24 juin 14 h

Des sites Internet prétendent fournir les résultats APB avant la 1^{re} phase d'admission. C'est tout à fait impossible. Ne saisissez donc jamais votre code confidentiel sur d'autres sites que www.admission-postbac.fr

Procédure complémentaire

- Si vous avez oublié de vous inscrire et de saisir vos vœux avant le 20 mars 2016,
- ou si vous n'avez eu aucune proposition d'admission sur vos vœux,
vous pouvez être candidat à des formations dans lesquelles il reste encore des places vacantes. La procédure complémentaire se déroule du 24 juin 14 h au 15 septembre 2016 minuit.

La procédure est entièrement électronique :

- vous vous inscrivez sur le site Admission post-bac et formulez vos vœux pour des formations sélectives qui offrent des places vacantes et pour certaines formations non sélectives qui recrutent dans le cadre de cette procédure. La saisie des vœux s'effectue du 24 juin 14 h au 9 septembre 23 h 59,
- vous consultez régulièrement votre dossier électronique pour savoir si une proposition vous est faite,
- vous répondez dans le délai imposé pour accepter ou refuser cette proposition.

Attention, la procédure complémentaire est restrictive (12 vœux maximum) : pour plus d'infos, consultez le guide de la procédure complémentaire sur le site APB (disponible quelques semaines avant le début de cette procédure).

Inscriptions hors-APB

Certains établissements (parmi les écoles de commerce, d'ingénieurs, du social, du paramédical, d'art, etc.) ne figurent pas sur le site APB. Vous devrez les contacter directement pour vous inscrire. Dans l'académie d'Orléans-Tours, ce sera le cas pour certaines formations du secteur social, paramédical, l'école supérieure des beaux-arts de Tours ou le DUT information communication option journalisme à l'IUT de Tours.

N'oubliez pas l'inscription administrative !

Quand vous avez accepté définitivement une proposition d'admission sur APB (même par la procédure complémentaire), vous devez ensuite faire votre inscription administrative auprès de l'établissement retenu. APB vous en donnera les modalités.

Besoin d'aide ?

Sur le site APB

Pour vous aider dans la procédure APB, n'hésitez pas à consulter les informations données sur le site, notamment dans le « Guide du candidat ». Vous pouvez également demander des renseignements par mail, en utilisant la rubrique « contact » du portail APB.

Numéro vert APB : 0 800 400 070

Du lundi au vendredi de 14 h 30 à 17 h, jusqu'au 22 juillet 2016, des conseillers des services d'information et d'orientation des rectorats vous apportent une aide technique en cas de difficulté pour la constitution de votre dossier sur APB.

Sur le site de l'Onisep : www.onisep.fr

Choisissez la rubrique « au lycée, au CFA » > « la procédure admission post-bac » pour avoir des informations supplémentaires sur la procédure APB.

450634



Bacheliers vous cherchez une orientation pour la prochaine rentrée.
Des opportunités sont à saisir dans la Logistique et le Transports .
L'AFTRAL vous propose des formations en alternance :

- TSMEL (Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique)
Titre certifié niveau III (BAC + 2)
- REL (Responsable En Logistique)
Titre certifié niveau II (BAC + 3)
- TSTTM (Technicien(ne) Supérieur(e) du Transport Terrestre de Marchandises)
Titre certifié niveau III (BAC + 2)

Formation dispensée à Orléans
Contact : sandra.vergnaud-remy@aftral.com
Tél. :02 38 83 33 06

98%
de nos stagiaires satisfaits

+ de services

+ de proximité

+ de résultats

www.aftral.com

espace-client.aftral.com



INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
CENTRE VAL DE LOIRE

www.insa-centrevaldeloire.fr

L'INSA CENTRE VAL DE LOIRE

PROPOSE 5 DÉPARTEMENTS :

- MAÎTRISE DES RISQUES INDUSTRIELS (MRI) • GÉNIE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS (GSI) • SÉCURITÉ ET TECHNOLOGIES INFORMATIQUES (STI)
- ÉNERGIE, RISQUES ET ENVIRONNEMENT (ERE) en apprentissage
- ÉCOLE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE (ENP)

ÉCOLE PUBLIQUE D'INGÉNIEURS & DE PAYSAGISTES

EN 5 ANS À BOURGES ET À BLOIS

→ SITES INTERNET

**ORIENTATION, MÉTIERS, FORMATIONS
DANS TOUS LES DOMAINES**

- www.ac-orleans-tours.fr
Orientation, enseignement supérieur, examens, concours dans l'académie d'Orléans-Tours.
- www.admission-postbac.fr
Informations sur les formations supérieures présentes sur APB. Rubrique « les formations ».
- www.cidj.com
Informations sur les études et les métiers. Rubrique « infos » > « études » et « métiers ».
- www.etoile.regioncentre.fr
Orientation, formation et emploi en région Centre-Val de Loire. Informations et articles d'actualité sur les métiers, sur les formations.
- www.etudiant.gouv.fr
Portail numérique des démarches et services de la vie étudiante. Informations sur l'orientation, les formations, etc.
- www.informationjeunesse-centre.fr
Recensement de ressources Internet (sites, réseaux sociaux, serious games) sur le système de formation et les métiers. Rubrique « sites à connaître ! » > « @ fond l'info métiers ! ».
- www.jobirl.com
Pour contacter des professionnels et parler métier.
- www.letudiant.fr
Informations sur les études, les métiers, les examens.
- www.luniversite-me-reussit.fr
Informations sur l'Université.
- www.monorientationenligne.fr
Des experts répondent à vos questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers, via une FAQ, une messagerie électronique, un tchat et une plateforme téléphonique au : 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 10 h à 20 h.
- www.onisep.fr
Informations sur toutes les questions d'orientation, d'organisation des études, notamment dans les rubriques « après le bac », « métier » ou « emploi » (stages, découverte du monde professionnel).
Recherche d'un établissement ou d'une formation, rubrique « recherche géolocalisée ».
Voir aussi la rubrique « mes infos régionales » > « Orléans » > « se former dans ma région » > « s'informer sur l'enseignement supérieur ».
- <http://onisep.tv>
1 600 vidéos pour découvrir les métiers et formations.
- www.orientation-pour-tous.fr
Fiches et vidéos métiers, formations, orientation, permanence téléphonique d'information et de conseil.
- <http://seriousgamesmetiers.com>
Annuaire des serious games métiers, dans différents domaines professionnels.

INFOS PAR DOMAINE

- www.centre.educagri.fr
Métiers, formations, établissements agricoles en région Centre-Val de Loire.
- www.onisep.fr/ma-voie-economique
- www.onisep.fr/ma-voie-litteraire
- www.onisep.fr/ma-voie-scientifique
Formations, métiers, débouchés, par domaine.
- <http://social-sante.gouv.fr>
Métiers de la santé, rubrique « métiers et concours » > « les métiers du travail social ».
Métiers du social, rubrique « métiers et concours » > « les métiers de la santé ».

VOIE PROFESSIONNELLE, ALTERNANCE

- www.alternance.emploi.gouv.fr
Portail de l'alternance, pour tout savoir sur ce mode de formation.
- www.cfaiurc.fr
Toute l'offre de formation universitaire en apprentissage dans la région Centre-Val de Loire.
- www.ma-licence-pro.fr/regioncentre
Informations sur les licences professionnelles en région Centre-Val de Loire.
- <http://mavoieproeurope.onisep.fr>
Portail européen pour la mobilité des jeunes en voie professionnelle.
- www.onisep.fr/voie-pro
Informations sur les formations, l'alternance, les métiers, les études, l'insertion professionnelle, etc., dans la voie professionnelle.

**QUELQUES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE FORMATION
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

- www.ecole-nature-paysage.fr
École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois.
- www.ensa-bourges.fr
École nationale supérieure d'art de Bourges.
- www.esad-orleans.com
École supérieure d'art et de design d'Orléans.
- www.insa-centrevaldeleire.fr
Institut national des sciences appliquées Centre-Val de Loire à Blois et Bourges.
- <http://tours.esba-talm.fr>
École supérieure des beaux-arts de Tours Angers Le Mans.
- www.univ-orleans.fr
Université d'Orléans.
- www.univ-tours.fr
Université François-Rabelais de Tours.

Chercher un stage

Les règles de base du stage

En BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), licence pro, master pro ou de recherche, études de santé, études de commerce et d'ingénieur, etc., des périodes de stages obligatoires sont intégrées aux cursus. La durée du stage varie de plusieurs semaines à plusieurs mois. Ces stages permettent de mettre en pratique des connaissances théoriques et comptent dans l'obtention du diplôme.

Les stages de fin d'études peuvent aussi être des voies directes vers l'emploi : si le travail réalisé convient à votre employeur, il pourra peut-être vous proposer un poste vacant correspondant à vos compétences. Ne vous ménager donc pas pendant ce dernier stage !

Il est également possible d'effectuer des stages facultatifs ou optionnels ou, si vous souhaitez changer de formation, de suivre des stages pour votre réorientation.

Indemnités de stage ?

Si le stage dure moins de 2 mois, l'indemnisation du stagiaire est facultative.

Si la durée du stage au sein d'un même organisme est supérieure à 2 mois consécutifs ou, au cours de la même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non, l'organisme d'accueil doit vous verser une gratification.

Pour une durée de stage supérieure à 2 mois (donc supérieure à 308 heures ou supérieure à 44 jours de présence effective), la gratification minimale est de 3,60 € (chiffre 2016) par heure de stage effectuée - ce qui peut donner mensuellement pour un stage à temps plein 554,40 € (pour 7 heures par jour pendant 22 jours soit 154 heures mensuelles). La gratification est due à compter du 1^{er} jour du 1^{er} mois de stage. Elle est due pour chaque heure de présence et doit être versée mensuellement.

Le site www.service-public.fr propose un simulateur de calcul de la gratification minimale d'un stagiaire.

La gratification est exonérée de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic. Cette disposition s'applique au stagiaire personnellement imposable ou au contribuable qui l'a à sa charge.

À savoir : les stagiaires auxiliaires médicaux sont exclus de cette possibilité de gratification, mais peuvent bénéficier de l'indemnisation de contraintes liées à l'accroissement de leur stage.

Convention de stage : c'est obligatoire !

Tous les stages doivent obligatoirement être intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire et faire l'objet d'une convention tripartite entre le stagiaire, l'organisme d'accueil et l'établissement d'enseignement. Elle fixe les modalités du déroulement du stage et ses conditions juridiques, financières et pédagogiques. Attention : aucune convention de stage ne peut être conclue pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, pour occuper un emploi saisonnier ou pour remplacer un salarié ou un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail.

Droits du stagiaire

La loi du 10/07/2014 relative au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires prévoit notamment :

- l'accès au restaurant d'entreprise, aux titres-restaurant et à la prise en charge des frais de transport dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil,
- l'obligation d'indiquer dans la convention de stage, des possibilités de congés et d'autorisations d'absence pour les stages supérieurs à deux mois,
- l'interdiction de confier des tâches dangereuses au stagiaire,
- l'interdiction des stages de plus de 6 mois dans un même organisme d'accueil, au cours de la même année d'enseignement,
- l'obligation de désigner un tuteur de stage dans l'organisme d'accueil ainsi qu'un enseignant référent,
- etc.

Pour connaître toutes les dispositions de cette loi et de ses décrets d'application, consultez le site www.enseignementsup-recherche.gouv.fr rubrique « enseignement supérieur » > « insertion professionnelle-emploi » > « stage ».

Obligations du stagiaire

Même si le stagiaire n'est pas considéré comme un salarié, il doit respecter les règles internes de son organisme d'accueil : horaires, durée légale du travail, règles d'hygiène et de sécurité, etc.

Organiser sa recherche

Trouver un stage n'est pas toujours chose facile. Mais pas de panique : anticipez, organisez-vous et n'hésitez pas à vous faire aider !

Un outil pour une bonne méthode

Consultez notre guide « Un stage à tout âge » dans lequel vous trouverez de nombreuses informations : droits et devoirs du stagiaire, organisation d'une recherche de stage, rédaction de la lettre de motivation et du CV (curriculum vitae), sites Internet ressources, etc. Ce guide est disponible dans le réseau Information Jeunesse (coordonnées p. 111) et téléchargeable sur www.informationjeunesse-centre.fr rubrique « guides pratiques ».

Pour un stage utile

- Avant le premier contact, recueillez le maximum d'informations sur l'organisme auprès duquel vous candidatez pour vérifier qu'il correspond à vos attentes,
- ayez un sujet (ou au moins des objectifs) de stage précis,
- faites preuve d'esprit d'initiative, de curiosité et d'écoute,
- à tout moment de votre stage, prenez des notes en vue de votre rapport,
- constituez-vous un carnet d'adresses professionnel utile pour votre avenir,
- faites un bilan de stage avec votre tuteur et tirez profit de ses observations,
- essayez de quitter l'organisme en bons termes, de laisser vos coordonnées et de donner régulièrement de vos nouvelles.

Préparer son projet

Lisez attentivement les documents de votre établissement de formation présentant les objectifs de votre stage. Fixez-vous également vos propres objectifs, en gardant à l'esprit que votre stage doit être utile pour affiner votre projet professionnel : mise en pratique des cours, découverte de la vie active, d'un métier, d'une entreprise, d'un secteur d'activité, d'un produit, acquisition de nouvelles compétences, etc. Pensez aussi au type d'organisme et à la nature de la mission qui vous conviendraient.

Faites le point sur les formations que vous avez suivies, vos centres d'intérêt, vos compétences, vos expériences (stages, projets divers, petits boulots, bénévolat, etc.). Listez vos qualités et vos défauts. Soyez prêt à vous présenter et à parler de votre projet professionnel.

Tout cela sera indispensable pour orienter vos recherches puis convaincre votre futur organisme d'accueil.

Repérer des opportunités

Tous les organismes sont susceptibles de proposer des stages. Les grandes entreprises sont davantage connues et sollicitées, mais il ne faut pas négliger les petites et moyennes entreprises (PME), les petites et moyennes industries (PMI), ou les très petites entreprises (TPE). Pensez aussi aux associations, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux services de l'État.

Commencez votre prospection au moins deux ou trois mois avant le début du stage. Exploitez les différentes possibilités : cherchez les organismes auxquels vous enverrez une candidature spontanée, recherchez des offres, rencontrez les entreprises sur des salons professionnels, etc.

Rechercher des organismes d'accueil

Consultez les annuaires ou les fichiers d'entreprises, disponibles en ligne (voir sites p. 20) ou parfois dans le centre de documentation de votre établissement de formation.

Faites appel à votre entourage : demandez à vos parents, à votre famille, à vos amis s'ils connaissent une personne travaillant dans le secteur d'activité qui vous intéresse ou qui exerce le métier que vous avez choisi. Le bouche-à-oreille peut être payant !



Rechercher des offres de stage

Certains sites Internet sont spécialisés dans l'offre de stage. Vous pouvez généralement définir des critères de recherche comme la zone géographique, le secteur d'activité ou le niveau de diplôme demandé. Les annonces couvrent de nombreux domaines d'activité. Consultez les sites d'offres (voir p. 20) ou notre guide « Un stage à tout âge » (voir encadré « Un outil pour une bonne méthode » p. 17).

Les sites des grandes entreprises et de certaines administrations peuvent aussi proposer des offres de stage. N'hésitez pas à consulter leur rubrique « emploi » ou « recrutement ».

Des tuyaux auprès de votre établissement ?

Demandez à votre responsable de formation, à vos enseignants, au secrétariat, s'ils disposent d'offres de stage, ou même d'une liste d'organismes ayant déjà accueilli des stagiaires de votre cursus les années précédentes.

Chercher un employeur pour effectuer un contrat en alternance

Les conseils donnés ici sont également valables dans le cadre d'une formation en alternance. Côté délais, prévoyez de débiter votre recherche d'employeur en mars-avril, voire même avant, pour être prêt à la rentrée de septembre.

Postuler

Avant de postuler, renseignez-vous au mieux sur les organismes, par exemple en consultant leurs sites Internet ou les annuaires d'entreprises (voir p. 20). Envoyez une lettre de motivation personnalisée et un CV (curriculum vitae). Si vous avez besoin d'aide pour rédiger ces documents, consultez les sites de conseils (voir p. 20 et 66) ou notre guide « Un stage à tout âge » (voir encadré « Un outil pour une bonne méthode » p. 17).

Méthode à relancer par téléphone si vous n'avez pas de nouvelles, environ 7 à 10 jours après l'envoi de votre candidature.

LA MARINE RECRUTE

FAITES UN PAS
VERS VOTRE AVENIR.

ETREMARIN.FR

450626

ORLÉANS
 2, Rue Fernand Rabier
 02 38 65 36 81
 cirfa.orleans@marine.defense.gouv.fr

TOURS
 60 ter, Boulevard Jean Royer
 02 34 53 80 37
 cirfa.tours@marine.defense.gouv.fr

VENÉZ RENCONTRER
 UN CONSEILLER EN RECRUTEMENT
 AU BUREAU MARINE DES CIRFA DE

Se faire aider

Chercher un organisme d'accueil pour son stage fait partie du cursus de formation : c'est à vous de mener votre recherche et de vous organiser. Mais votre établissement peut aussi vous accompagner dans vos démarches et vous aider à préparer votre candidature, si besoin. Certains établissements disposent d'ailleurs de services spécifiques pour cela : renseignez-vous auprès de l'administration de votre établissement pour les connaître. (Coordonnées des services universitaires ci-dessous.)



© contrastwerkstatt - Fotolia

N'hésitez pas également à franchir la porte des PIJ, des BIJ ou du CRIJ (coordonnées p. 111) pour trouver de l'aide. Vous pourrez aussi y consulter le dossier Actuel Cidj n° 1.82 « Trouver un stage en entreprise » et notre guide « Un stage à tout âge » (voir encadré "Un outil pour une bonne méthode" p. 17) pour trouver des conseils et compléter la liste des sites d'informations et d'offres de stage que vous trouverez dans les pages suivantes.

→ CONTACTS

Services des universités

►► Orléans

• Espace stage emploi entreprise (ESEE)

Université d'Orléans
Maison de l'étudiant - 1^{er} étage
Rue de Tours
45072 ORLÉANS CEDEX 2
Tél : 02 38 49 45 47
Courriel : stage.emploi@univ-orleans.fr
www.univ-orleans.fr/esee

Horaires d'ouverture : lundi de 13 h 30 à 17 h, du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, vendredi de 9 h à 12 h.
Services dédiés aux étudiants ou anciens étudiants de l'université d'Orléans :

- aide et conseils dans la recherche de stage : prospection, réseaux professionnels, lettre de motivation, CV, entretien,
- offres de stage consultables sur le site Internet de l'Espace stage emploi entreprise www.univ-orleans.fr/emploi-stages (après identification),
- documentation spécialisée, accueil et accompagnement individualisés, ateliers de recherche de stage, rencontres étudiants-entreprises, conférences pour une meilleure connaissance de l'entreprise et de ses métiers, services spécifiques pour les doctorants.

• Services stages - Université d'Orléans

(services universitaires d'accompagnement à la recherche de stages)

- collegium de droit, économie et gestion : responsable M^{me} Rouanet - Tél : 02 38 41 70 29,
- collegium des lettres, langues et sciences humaines : responsable M^{me} Vilgard - Tél : 02 38 49 47 73,
- collegium des sciences et techniques : responsable M^{me} Roignot - Tél : 02 38 49 43 70,
- OSUC : responsable M^{me} Leroy - Tél : 02 38 49 48 01,
- Polytech Orléans : responsable M^{me} Proust - Tél : 02 38 49 48 48.

►► Tours

• Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle (MOIP)

Université François-Rabelais de Tours
Bât. A - Rez-de-chaussée
60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 47 36 81 70
Courriel : moip@univ-tours.fr

www.univ-tours.fr rubrique « orientation-insertion »
Horaires d'ouverture : lundi de 13 h 30 à 17 h, du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
Permanences : site Grandmont (BU sciences-pharmacie) : mardi de 12 h 30 à 16 h.

- Services dédiés aux étudiants de l'université de Tours :
- accompagnement dans la démarche de recherche de stage : connaissance du marché du travail, prospection d'entreprises, valorisation des formations et des compétences, lettre de motivation, CV, préparation d'entretien, etc. (sur rendez-vous avec des chargés d'insertion professionnelle),
 - ateliers thématiques (thèmes ci-dessus et d'autres : projet professionnel, simulation d'entretien, etc.),
 - offres de stage sur le site Rpro le réseau <http://rpro.univ-tours.fr> (après identification). Possibilité de dépôt de CV, consultation d'offres de stage, annuaire des entreprises et des anciens étudiants,
 - possibilité de rencontrer des professionnels et de découvrir des entreprises, lors de la « semaine de l'insertion professionnelle » en novembre : conférences et ateliers pour préparer, entre autres, votre recherche de stage, rencontres en direct avec des entreprises, dépôt de candidatures. Plus d'infos sur <http://sip.univ-tours.fr>

→ SITES INTERNET

ANNUAIRES D'ENTREPRISES• **www.cyber-emploi-centre.com**

Portail de sites dédiés à l'emploi et à la formation, qui référence notamment des annuaires d'entreprises.

• **www.europages.com**

Annuaire d'entreprises européennes.

• **www.ficheentreprise.com**

Fichier des entreprises (industries, commerces, prestataires de services) de la région Centre-Val de Loire inscrites au registre du commerce et des sociétés. Recherches possibles par secteur d'activité, par zone géographique, etc. Accès à des informations utiles pour la recherche d'un stage : coordonnées de l'établissement, effectif, noms des principaux responsables, site Internet, etc.

• **www.jobartisans.com**

Annuaire des artisans.

• **www.lartisanatenligne.com**

Annuaire des artisans de l'Indre, d'Indre-et-Loire et du Loiret, inscrits au répertoire des métiers de la chambre de métiers et de l'artisanat.

• **www.pagesjaunes.fr**

Annuaire des professionnels.

• **www.pagespro.com**

Annuaire d'entreprises françaises.

INFORMATIONS ET CONSEILS• **www.enseignementsup-recherche.gouv.fr**

Réglementation, conseils, informations. Rubrique « enseignement supérieur » > « insertion professionnelle-emploi » > « stage ».

• **www.etudiant.gouv.fr**

Portail numérique des démarches et services de la vie étudiante. Informations sur les stages. Rubrique « votre emploi » > « insertion professionnelle » > « stages étudiants ».

• **http://etudiantsetstages.com**

Conseils pour trouver, préparer et réussir un stage. Vidéos de témoignages et de conseils de professionnels, outils d'entraînement et documentation à télécharger.

• **www.euroguidance-france.org**

Informations sur les stages en Europe. Rubrique « stages, jobs, emploi » > « stages ».

• **www.service-public.fr**

Vous y trouverez un simulateur de calcul de la gratification minimale d'un stagiaire.

• **http://travail-emploi.gouv.fr**

Informations sur la réglementation du stage. Rubrique « emploi » > « insérer dans l'emploi » > « mesures jeunes » > « les stages étudiants en milieu professionnel ».

INFOS, CONSEILS, OFFRES DE STAGE POUR TOUS SECTEURS• **www.action-emploi.net**

Portail de sites sur l'emploi contenant, notamment, des sites d'offres de stage (rubrique « autres offres » > « stages ») et des sites d'information sur l'emploi qui peuvent aider dans la recherche de stage (lettre de motivation, CV, annuaires d'entreprises, etc.).

• **www.agefiph.fr**

Offres de stage accessibles aux personnes handicapées. Rubrique « espace candidat » > « toutes les offres ».

• **www.apec.fr**

Offres de stage, en France et à l'étranger, à partir de bac+3. Informations sur le marché de l'emploi, annuaire des métiers cadres, outils et conseils de recherche d'emploi. Rubrique « accéder au site jeunes diplômés ».

• **www.atoustages.com**

Offres de stage, en France et à l'étranger, jusqu'à bac+5. Informations juridiques, conseils et fiches pratiques pour rechercher un stage, témoignages vidéos, flux RSS (actualités, manifestations, offres).

• **http://campus.monster.fr**

Conseils. Offres de stage, en France et à l'étranger.

• **www.cidj.com**

Informations et conseils, rubrique « infos » > « stages et emploi ». Offres de stage en France, rubrique « offres stage et job ».

• **www.cyber-emploi-centre.com**

Portail de sites dédiés à l'emploi et à la formation, qui référence notamment des sites d'offres de stage (rubrique « formation » > « stage ») et des sites de conseils pour lettre de motivation et CV (rubrique « outils »).

• **http://emploi.trovit.fr**

Métamoteur pour trouver, notamment, des offres de stage.

• **www.hanploi.com**

Conseils. Offres de stage, en France et à l'étranger, jusqu'à bac+5 et plus, accessibles aux personnes handicapées, rubrique « offres d'emploi » > « stage/alternance ».

• **www.indeed.fr**

Métamoteur pour trouver, notamment, des offres de stage.

• **www.kapstages.com**

Offres de stage, en France et à l'étranger, jusqu'à bac+5 et plus.

• **www.letudiant.fr**

Conseils. Offres de stage, en France et à l'étranger, jusqu'à bac+5. Rubrique « jobs, stages, emploi ».

• **www.monstageenligne.fr**

Offres et demandes de stage, en France et à l'étranger, jusqu'à bac+5 et plus. Conseils pratiques pour la recherche de stage, législation, droits et obligations, création de CV en ligne, recherche d'informations par secteur d'activité.

• **www.studyrama-emploi.com**

Conseils et offres de stage, en France et à l'étranger, jusqu'à bac+5 et plus.

INFOS, CONSEILS, OFFRES DE STAGE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ• **www.apecita.com**

Offres de stage en agriculture, agroalimentaire et environnement, rubrique « candidats ». Fiches métiers.

• **www.bdsp.ehesp.fr**

Offres de stage dans le secteur de la santé publique. Rubrique « offres d'emploi ».

• **www.emploi-environnement.com**

Offres de stage dans l'environnement, rubrique « offres d'emploi ». Fiches métiers.

- **www.jobartisans.com**

Portail emploi dédié aux artisans. Offres de stage, rubrique « candidats » > « offres d'emploi ».

- **www.les-industries-technologiques.fr**

Offres de stage et publication de CV dans le secteur industriel. Fiches métiers.

- **https://remixjobs.com**

Offres de stage dans les secteurs de l'informatique et du web.

- **www.ressources-solidaires.org**

Offres de stage et diffusion de CV dans l'économie sociale et solidaire. Rubrique « travailler » puis icône « espace emploi ».

- **www.revue-banque.fr/emploi-carriere**

Offres de stage en assurance, banque, gestion, comptabilité, IT en finance. Rubrique « espace carrière et emploi ».

INFOS, CONSEILS, ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES, OFFRES DE STAGE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

- **www.aggljob.com**

Offres de stage dans l'agglomération de Tours.

- **www.campuscci.fr**

Offres de stage en Eure-et-Loir. Rubrique « campus jeunes ou en recherche d'emploi » > « la bourse des stages et emploi ».

- **www.centrecv.regioncentre.fr**

Informations sur l'économie et les pôles d'excellence de la région Centre-Val de Loire.

- **www.objectifapprentissage.fr**

Offres de stage dans l'Orléanais.

- **www.sesame-emploi.fr**

Offres de stage dans le Cher, l'Indre et la Touraine. Choisir son département puis rubrique « je cherche un emploi, un stage » > « je veux consulter les offres d'emploi, de stage ».

Stages à l'étranger

Faire un stage à l'étranger dans le cadre de son cursus d'études est le meilleur moyen de se doter d'un CV international.

Afin de mettre toutes les chances de votre côté, préparez les démarches administratives et la recherche d'un organisme 6 mois à l'avance. Attention, si vous optez pour un pays hors UE, pensez au visa de travail temporaire. La convention de stage n'est pas obligatoire dans tous les pays mais il vaut mieux en signer une, car elle constitue une protection indispensable pour vous. Votre organisme d'accueil est libre de vous verser ou non une gratification, mais cependant un organisme français implanté à l'étranger devra vous en accorder une si votre stage dure plus de 2 mois.

Différentes structures peuvent vous aider dans vos démarches. Renseignez-vous auprès de votre établissement puis consultez notre guide « Destination Europe au départ de la région Centre » (disponible dans le réseau Information Jeunesse (coordonnées p. 111) et téléchargeable sur www.informationjeunesse-centre.fr rubrique « guides pratiques »).

À lire

« Stages en entreprise » / Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, La documentation française, collection « les indispensables jeunes », édition 2015. Ce guide pratique répond à toutes les questions relatives au stage suivi par un étudiant : réglementation du stage, convention, droits et obligations du stagiaire.

Attention aux arnaques

Seul votre établissement peut vous délivrer une convention de stage. Des sites Internet proposent, contre paiement, la délivrance de conventions qui ne respectent pas les conditions fixées par la loi. Certains sites utilisent même frauduleusement le logo officiel de la République française et le mettent en avant comme garantie de qualité.

Fuyez tous ces sites sous peine de nombreux problèmes. Vous risquez, notamment, d'avoir un organisme d'accueil qui refusera de signer votre convention illégale.

À consulter en ligne

Il existe un « Guide des stages étudiants » (conseils pratiques, réglementation, protection sociale, etc.) réalisé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, édité en mai 2015. Disponible en téléchargement sur www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr rubrique « enseignement supérieur » > « insertion professionnelle-emploi » > « stage ».



Être étudiant étranger en région Centre-Val de Loire

Prendre des cours de français

Même si vous avez déjà suivi des cours de français dans votre pays d'origine et que vous allez baigner dans cette langue pendant vos études en France, vous ressentez peut-être le besoin de suivre des cours complémentaires de français.

Adressez-vous en premier lieu à votre établissement d'enseignement, qui peut proposer des cours de français pour les étrangers qu'il accueille (c'est le cas des universités).

Retrouvez également des coordonnées d'organismes de formation dans le complément régional Actuel Centre n° 5.576 « Les cours de français pour étrangers », consultable dans les structures Information Jeunesse (coordonnées p. 111).

Pour améliorer votre français sans vous ruiner...

Écoutez la radio, lisez des livres et des revues, regardez la télévision, visionnez des films, pratiquez différentes activités de loisirs avec des Français, travaillez, faites du bénévolat, un petit boulot, etc.



Travailler en France pendant ses études

Si vous avez besoin d'un petit coup de pouce financier pendant vos études en France, vous pouvez envisager de trouver un job étudiant. Cela vous permettra aussi d'améliorer votre niveau de français, de faire des rencontres et d'enrichir votre CV.

Que dit la réglementation ?

Si vous êtes étudiant européen, originaire d'un pays membre de l'Union européenne, d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège ou de Suisse, vous pouvez accéder librement à un job étudiant dans la limite d'une durée annuelle de travail de 964 heures.

Si vous êtes étudiant non européen, vous devez être en possession d'un « visa long séjour - titre de séjour » ou d'une carte de séjour temporaire portant la mention « étudiant ». Vous êtes alors autorisé à travailler 964 heures par an (60 % de la durée annuelle légale du travail). Votre employeur devra déclarer votre embauche auprès de la préfecture de votre domicile si vous êtes titulaire d'un « visa long séjour - titre de séjour », ou auprès de la préfecture qui vous a accordé votre carte de séjour.

Cas dérogatoires :

- si votre formation vous impose de travailler plus de 964 heures par an, vous devez demander une autorisation provisoire de travail. Ce cas de figure concerne les étudiants titulaires d'un contrat d'apprentissage dans un cursus menant à un diplôme au moins équivalent au master, ou ceux dont la formation comprend une séquence de travail salarié (doctorant ou assistant de langue par exemple),
- si vous êtes titulaire d'un visa long séjour temporaire de 6 mois, vous devez demander une autorisation de travail provisoire. La durée de travail légale maximum est alors proportionnelle à la durée des études,
- si vous êtes de nationalité algérienne, vous devez solliciter une autorisation provisoire de travail. L'autorisation de travail est limitée à 50 % de la durée annuelle de travail de la branche professionnelle concernée.

Comment chercher un job étudiant en France ?

Consultez notre rubrique sur les jobs étudiants p. 64.

Associations et services pour les étudiants étrangers

Venir étudier dans un pays que l'on ne connaît pas ou peu est une aventure enrichissante certes, mais qui peut être un peu déroutante, surtout à l'arrivée. Rassurez-vous : il existe des associations et des services spécialisés au sein des établissements d'enseignement qui peuvent vous aider.

Les services « accueil des étudiants étrangers » du Crous d'Orléans-Tours

Ils gèrent le logement en résidence universitaire et peuvent vous répondre et vous orienter sur toutes vos questions liées à votre vie quotidienne. Coordonnées p. 110.

Les services des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur

Présents dans certains établissements d'enseignement, ces services offrent à leurs étudiants étrangers un accueil personnalisé. Ils peuvent notamment proposer des réunions d'informations collectives, des entretiens individualisés, un parrainage par des

étudiants français et un accompagnement dans les démarches administratives (inscription, logement). Renseignez-vous auprès de l'administration de votre établissement de formation pour connaître ces services (coordonnées des services des universités d'Orléans et Tours ci-après).

Les associations proposant des activités pour les étudiants étrangers

Des associations dédiées à l'accueil des étudiants étrangers peuvent vous proposer diverses activités vous permettant de faire des rencontres et de découvrir la vie et la culture françaises. Renseignez-vous auprès de la mairie de votre ville.

Les associations d'étudiants étrangers

Si vous avez envie de rencontrer et de partager des activités avec vos compatriotes ou des étudiants d'autres nationalités, pensez aux associations d'étudiants étrangers. Vous trouverez leurs coordonnées auprès de votre établissement d'enseignement ou auprès de la mairie de votre ville.

→ CONTACTS

À noter : seules les coordonnées des services des relations internationales des universités d'Orléans et François-Rabelais de Tours sont détaillées ci-dessous. Si vous dépendez d'un autre établissement d'enseignement supérieur, prenez contact directement avec lui.

▶▶ Orléans

• Erasmus student network Orléans (ESN)

Maison de l'étudiant
Rue de Tours
45072 ORLÉANS CEDEX 2
Courriel : esnorleans@gmail.com
Facebook : ESN Orléans
Association étudiante dont les objectifs sont l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers et la promotion de la mobilité des étudiants français. Elle organise, tout au long de l'année, différentes activités : soirées, voyages culturels, parrainages, actions de promotion de la mobilité étudiante, service à l'étudiant étranger, etc.

• Université d'Orléans

Direction des relations internationales
Château de la Source - BP 6749
45067 ORLÉANS CEDEX 2
Tél : 02 38 49 47 95
Courriel : international@univ-orleans.fr
www.univ-orleans.fr/international
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h (fermé à Noël et au mois d'août).

▶▶ Tours

• Association tourangelle pour l'accueil aux étudiants étrangers

Institut de Touraine
1 place du 14 juillet
37000 TOURS
Tél : 02 47 05 48 93
Courriel : f.remion@neuf.fr
www.accueil-etudiants.com
Horaires d'ouverture : mardi de 15 h à 16 h 30.
Mise en relation d'étudiants étrangers et de familles tourangelles : découverte de la vie et de la culture françaises, discussions en français.

• Campus 37 - The Education Valley

Courriel : contact@the-education-valley.com
www.the-education-valley.com
Organisation de la Nuit des étudiants du monde en partenariat avec la ville de Tours en octobre de chaque année à l'Hôtel de Ville, mise en place d'ateliers sur des thèmes divers (dégustation de vins, cuisine traditionnelle locale, visites à thèmes, etc.) et de soirées festives.

• Université François-Rabelais de Tours

Direction des relations internationales
60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 47 36 67 04
Courriel : internat@univ-tours.fr
http://international.univ-tours.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 35 à 17 h 30.

Faire une partie de ses études à l'étranger



Partir étudier quelques temps dans un autre pays au cours de son cursus est une expérience humaine, intellectuelle et culturelle qui peut constituer un atout majeur lorsque vous entrez sur le marché de l'emploi. Mais attention, même s'il existe des aides pour favoriser votre mobilité durant vos études, il vous faudra une certaine motivation et un minimum de préparation linguistique.

Où s'informer ?

CIO « relais Europe »

Espace documentaire à votre disposition pour des informations sur les programmes européens d'échanges et sur l'organisation du système scolaire de chaque pays d'Europe.

Des conseillers d'orientation-psychologues peuvent vous aider dans vos réflexions.

Coordonnées p. 8.

CRIJ / CIED (Centre d'information Europe Direct) et réseau Information Jeunesse (PIJ, BIJ)

Informations sur toutes vos questions liées à un projet d'études à l'étranger. De nombreuses ressources documentaires sont disponibles en libre accès ou avec l'aide d'un informateur jeunesse (dossiers documentaires, guides pratiques, portails web thématiques). Certains PIJ, BIJ et le CRIJ proposent des ateliers d'informations sur la mobilité en Europe.

Coordonnées p. 111.

SCUIO

Documentation en libre accès sur les études en Europe. Des conseillers d'orientation-psychologues peuvent vous aider dans vos réflexions.

Coordonnées p. 8.

Service culturel de l'ambassade du pays en France

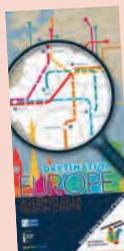
Informations sur les conditions d'études et les établissements d'enseignement dans le pays d'accueil. Coordonnées sur le site www.diplomatie.gouv.fr rubrique « le ministère et son réseau » > « annuaires et adresses du MAEDI ».

Service des relations internationales de votre établissement d'enseignement

Informations sur les destinations possibles, la préparation nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier pour faire une partie de vos études à l'étranger. Ce service gère directement les éventuels accords qu'il a conclus avec des établissements d'enseignement étrangers et certaines aides financières à la mobilité.

Coordonnées p. 23.

« Destination Europe au départ de la région Centre », un guide d'information complet pour votre projet de mobilité !



Vous souhaitez bouger en Europe pour poursuivre des études, effectuer un stage ou travailler ? Ce guide édité début 2015 vous fournira toutes les clés pour réussir votre projet de mobilité en Europe (informations générales, conseils pratiques et adresses incontournables en région Centre-Val de Loire). Le guide est disponible gratuitement au CRIJ et dans les structures Information Jeunesse (coordonnées p. 111).

Il est également consultable en ligne sur www.informationjeunesse-centre.fr rubrique « guides pratiques ».

En complément : « L'Europe des jeunes », un portail web pour vous repérer.

Vous y trouverez des sites Internet incontournables qui vous aideront à trouver toutes les informations dont vous avez besoin pour bouger en Europe.

www.informationjeunesse-centre.fr/portail/Europe

→ SITES INTERNET

• <http://ec.europa.eu/ploteus/fr>

Portail sur les opportunités d'études et de formation en Europe avec les liens vers les sites Internet des établissements d'enseignement supérieur.

• www.euroguidance-france.org/fr

Informations sur les études en Europe par pays, sur les aides financières à la mobilité et sur la reconnaissance des diplômes.

• www.onisep.fr

Rubrique « après le bac » > « étudier en Europe » : informations sur les systèmes éducatifs européens ; conseils pour préparer son départ, choisir son cadre d'études et partir en stage et/ou comme volontaire.

• www.studyineurope.eu

Base de données d'opportunités d'études en Europe.

Partir à titre individuel

Si vous voulez poursuivre vos études à l'étranger, sans lien de rattachement à votre établissement de formation français, vous devrez effectuer seul toutes vos démarches :

- trouver un établissement et vous y inscrire,
- vous informer sur la reconnaissance des diplômes,
- trouver un logement,
- régler tous les aspects de la vie quotidienne.

Prévoyez une période de 2 à 4 mois pour les formalités d'inscription : tests linguistiques, CV et lettre de motivation rédigés selon les pratiques et dans la langue du pays, diplômes traduits par des traducteurs assermentés, lettres de recommandation de vos professeurs, etc.

Pour la plupart des pays d'Europe, l'inscription se fait directement auprès du service des admissions de l'établissement choisi. Elle s'effectue auprès d'un organisme centralisateur pour le Royaume-Uni (l'UCAS - Universities and colleges admissions service www.ucas.com) et l'Irlande (le CAO - Central applications office www.cao.ie).

Trouver un établissement à l'étranger

Pour obtenir les coordonnées des établissements d'enseignement et connaître l'organisation des études dans un pays européen, consultez des sites d'information spécialisés (voir ci-dessus) et contactez des organismes d'information et d'orientation (coordonnées p. 8).

À savoir

Si vous souhaitez revenir poursuivre vos études en France après une période à l'étranger, assurez-vous que les enseignements suivis à l'étranger suffiront pour satisfaire aux critères de sélection de votre future formation en France.



© jusepizzaro - Fotolia

7^e Salon **Studyrama**
des
**Études
supérieures
et de l'alternance**

**2 SALONS
ORIENTATION
À ORLÉANS**

Sam. 28 janvier 2017
Centre de Conférences
9h30 | 17h30

Salon **Studyrama**
de la
**Poursuite
d'études
et Masters**

451129

Plus d'informations sur Studyrama.com (rubrique salons)

Partir dans le cadre d'un programme

Cette solution est la plus pratique et la plus sûre car vous restez rattaché à votre établissement français d'origine. Certaines démarches sont facilitées (reconnaissance des diplômes, inscription, recherche d'un logement) et une aide financière peut être accordée.

Préparez votre projet de mobilité dès la rentrée universitaire ou au plus tard six mois avant la date de départ souhaitée.

Erasmus+ Enseignement supérieur

Ce programme permet aux étudiants inscrits au moins en 2^e année d'études supérieures, de partir étudier de 3 mois à 1 an dans un autre établissement européen. Vous pouvez bénéficier de 12 mois de mobilité par cycle d'étude (licence, master, doctorat). Vous restez affilié à votre établissement français d'origine qui organise l'échange avec l'un de ses établissements partenaires.

La période d'études à l'étranger est reconnue pour l'obtention du diplôme en France grâce aux crédits ECTS (voir ci-après) et au contrat d'études que vous signez avant votre départ. Vous êtes sélectionné selon votre motivation et votre dossier universitaire.

Pour en savoir plus, prenez contact avec le service des relations internationales de votre établissement (coordonnées p. 23).



Les programmes bilatéraux

En dehors du programme Erasmus+, certaines universités ou écoles françaises ont passé des accords avec des établissements étrangers qui permettent des échanges d'étudiants. Ces programmes bilatéraux, trilatéraux ou multilatéraux sont basés sur la reconnaissance de périodes d'études passées à l'étranger et sur la préparation de doubles diplômes.

Pour en savoir plus, prenez contact avec le service des relations internationales de votre établissement (coordonnées p. 23).

Les filières internationales

Certaines écoles, universités et instituts français proposent des formations permettant de suivre un cursus international. Généralement, cela comprend une période d'études à l'étranger et la délivrance d'un double diplôme.

Pour en savoir plus, prenez contact avec le service des relations internationales de votre établissement ou un organisme d'information (coordonnées p. 23 ou 8).

La reconnaissance des diplômes

Le système LMD (Licence, Master, Doctorat) et le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) contribuent à l'harmonisation et la reconnaissance des périodes d'études en Europe et facilitent la mobilité des étudiants.

Une période d'études suivie à l'étranger dans le cadre d'un programme européen ou d'une filière internationale sera validée automatiquement à votre retour par votre établissement.

Dans le cadre d'une formation menant à un double diplôme, vous obtiendrez le diplôme français et le diplôme étranger.

Mais la reconnaissance d'un diplôme français à l'étranger (ou le contraire) n'est pas automatique. Le réseau européen Enic-Naric délivre des informations et des attestations utiles pour faire reconnaître vos diplômes. Son avis est purement facultatif et seul l'établissement d'accueil décidera de la valeur à accorder à votre diplôme.

www.enic-naric.net



Les bourses

Pour en savoir plus sur chacune de ces bourses, contactez le service des relations internationales de votre établissement (coordonnées p. 23).

Bourse Erasmus+

Cette aide est destinée aux étudiants effectuant un séjour d'études Erasmus+ au cours de leur cursus. Le montant varie en fonction du pays de destination et du flux de mobilité : 200 € par mois pour les pays du groupe 1*, 150 € par mois pour les pays des groupes 2* et 3*. L'aide est généralement versée en 2 fois, au début et à la fin du séjour.

www.generation-erasmus.fr

* Groupe 1 : Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni.

* Groupe 2 : Allemagne, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Turquie.

* Groupe 3 : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine.

Bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur

Si vous êtes boursier sur critères sociaux de l'enseignement supérieur (plus d'un p. 60), vous pouvez continuer à percevoir cette aide pour effectuer une période d'études dans un pays européen.

Aide à la mobilité internationale

Cette aide est destinée aux étudiants boursiers qui souhaitent effectuer un séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges. Cette aide est cumulable avec la bourse sur critères sociaux. Son montant varie en fonction des établissements. N'hésitez pas à vous adresser au service des relations internationales de votre établissement.

Mobi-Centre

Mobi-Centre est destinée aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre-Val de Loire (y compris en BTS ou en classe préparatoire). C'est une aide financière permettant d'effectuer, dans le cadre de votre cursus, un ou plusieurs séjours d'études à l'étranger d'une durée de 3 mois minimum dans n'importe quel pays. Chaque étudiant dispose d'un « crédit temps » personnel allant de 6 mois maximum pour les filières courtes (inférieures ou égales à bac+3) à 12 mois maximum pour les filières longues (supérieures à bac+3 et s'intégrant dans le cursus LMD). Vous pouvez utiliser ce « crédit temps » à votre convenance tout au long de votre cursus d'études supérieures. La bourse forfaitaire est de 40 € par semaine de

formation passée à l'étranger. Elle passe à 60 € par semaine si le projet se déroule dans l'une des zones prioritaires « internationales » de la région Centre-Val de Loire.

Vous devez en faire la demande auprès de votre établissement de formation au moins 2 mois avant votre départ à l'étranger.

www.regioncentre-valde Loire.fr rubrique « ma région et moi » > « Europe et international ».

Bourses départementales

Certains conseils départementaux peuvent attribuer des bourses départementales d'enseignement supérieur aux étudiants. En région Centre-Val de Loire, le conseil départemental de l'Indre propose une bourse pour effectuer une période d'études à l'étranger. Plus d'informations sur les conditions d'attribution de l'aide p. 63. Attention, cette bourse n'est pas cumulable avec l'aide Mobi-Centre.

Autres aides financières

Retrouvez des informations sur d'autres aides financières plus spécifiques dans notre guide « Destination Europe au départ de la région Centre ». Il est consultable au CRIJ, dans les structures Information Jeunesse (coordonnées p. 111), et également sur www.informationjeunesse-centre.fr rubrique « guides pratiques ».



© Meipomene - Fotolia



**Téléchargez
l'appli du CROUS!**
www.crous-mobile.fr



**Sortez
votre joker!**

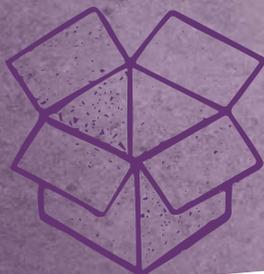


Logement - Restauration - Bourses - International - Social - Culture - Jobs

Au cœur de la vie étudiante

www.crous-orleans-tours.fr

Se loger



► Les clés de votre recherche de logement	30
Évaluez votre budget logement	30
Nos conseils pratiques	30
Dico du logement	31
► S'informer et se faire aider	32
► Toutes les formules pour vous loger	34
Les résidences universitaires	34
Les résidences habitat jeunes ou foyers de jeunes travailleurs (FJT)	38
Le logement social	40
Les résidences étudiantes privées	41
Les offres de location privée	44
La colocation	44
Vivre chez l'habitant	46
Un logement pour une courte durée	47
► Aides au logement	48
Pour le dépôt de garantie	50
Pour la caution (ou le « garant »)	50
Pour le paiement du loyer	51
En cas de difficultés	52
	53

Les clés de votre recherche de logement

Évaluez votre budget logement

Pourquoi ?

Parce qu'il est indispensable de choisir un logement adapté à vos moyens, pour ne pas vous retrouver dans une situation financière ingérable.

Savoir combien vous pouvez consacrer à votre loyer déterminera le type de logement, le quartier, la superficie ou encore les services annexes que vous pourrez vous permettre.

Comment ?

Commencez déjà par dresser la liste des ressources dont vous disposez et de toutes les dépenses auxquelles vous devrez faire face. Utilisez notre tableau dépenses / recettes, vous n'oublierez rien ! (Voir p. 58).

Attention, les dépenses pour votre logement, ce sera bien sûr le loyer, mais aussi :

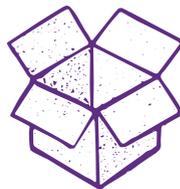
- un dépôt de garantie,
- des frais d'agence éventuels,
- des frais de déménagement,
- des achats de meubles, électroménager, etc.,
- des abonnements d'électricité, gaz, eau, Internet,
- une assurance logement,
- une taxe d'habitation à payer chaque année.

Explications sur ces dépenses dans le « Dico du logement » (voir p. 31).

Nos conseils pratiques

N'attendez pas !

Même si les résultats de vos examens ne sont pas encore tombés, commencez à réfléchir à votre logement dès le printemps, pour la rentrée suivante. De bonnes occasions peuvent se présenter tôt, il serait dommage de les rater. Et attention : la demande de logement en résidence universitaire s'effectue à partir du 15 janvier, et ce le plus rapidement possible sur www.etudiant.gouv.fr (plus d'infos p. 34 et 60).



Informez-vous sur votre future ville

Si vous partez faire des études dans une ville que vous ne connaissez pas, pensez à vous renseigner sur le lieu de vos études, le réseau de transport en commun, les différents lieux de loisirs et de sport et la vie culturelle. Commencez par lire ce guide jusqu'au bout : vous en apprendrez déjà beaucoup !

Préparez vos visites de logements

Faites une liste de tout ce que vous devrez demander, par exemple :

- le montant de la taxe d'habitation,
- le détail de ce qui est compris dans les charges,
- le coût estimatif du chauffage (s'il n'est pas inclus dans les charges),
- la vie du quartier...

Apportez avec vous tous les documents nécessaires : photocopie de la carte d'identité et des justificatifs de ressources, pour vous-même et pour la personne qui se portera éventuellement caution. Si vous êtes intéressé par le logement visité, vous pourrez alors remettre tout de suite votre « dossier » de demande de logement à la fin de la visite, pour le réserver.

Pendant la visite, pensez à tout vérifier : ouvrir et fermer les placards, les portes et les fenêtres, etc. Repérer tous les défauts qu'il faudra faire paraître sur l'état des lieux. N'hésitez pas à emporter votre appareil photo ou dessiner un plan, pour prévoir votre installation ensuite. En tout cas, évitez de vous engager pour un logement que vous n'auriez pas visité !

Un logement « décent »

Est considéré comme décent, un logement qui ne laisse pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation. Les propriétaires sont dans l'obligation de le garantir.

Dico du logement

Quelques définitions de termes techniques vous aideront pour vous lancer dans vos recherches...

Bail : contrat de location signé entre le locataire et le bailleur. Il fixe les droits et les obligations de chacun : montants du loyer et du dépôt de garantie, durée du bail, description du logement, modalités du préavis, etc.

Bailleur : propriétaire du logement avec lequel vous signez le bail. Il peut s'agir d'un particulier, du Crous, d'une société de résidence étudiante, d'un organisme de logement social, etc. Votre bailleur peut être représenté par une agence immobilière.

Caution (ou « garant ») : personne ou organisme qui s'engage à payer votre loyer si vous ne pouvez plus le faire (le plus souvent vos parents).

Charges locatives : frais liés au logement (eau, électricité, etc.), à l'usage de l'immeuble (ascenseur, frais d'entretien et de petites réparations des parties communes) et taxes locatives (ordures ménagères, etc.). Généralement, le locataire règle une provision pour charges tous les mois. Une fois par an, une régularisation est faite pour ajuster selon les dépenses réelles.

« CC » : charges comprises (hors électricité).

« TCC » : toutes charges comprises.

Commission / frais d'agence (si vous passez par une agence immobilière) : honoraires à régler au moment de la signature du bail. Depuis la rentrée 2014 et la publication de la loi « Alur » (Accès au logement et un urbanisme rénové), ils sont désormais plafonnés pour les frais imputables conjointement au bailleur et au locataire (visite du logement, rédaction du bail, constitution du dossier, réalisation de l'état des lieux). En région Centre-Val de Loire, le plafond est fixé à 11 € par m². Les frais doivent être affichés en vitrine et dans les locaux de l'agence.

Dépôt de garantie : somme d'argent versée au bailleur à la signature du bail et destinée à couvrir d'éventuels impayés de loyer et de charges, ou de futurs frais de réparations. Le montant correspond généralement à un mois de loyer hors charges. Il est restitué en fin de location, déduction faite des éventuelles sommes dues au bailleur.

Diagnostic de performance énergétique (DPE) : estimation de la consommation en énergie du logement, indiquée selon une échelle allant de « A » = très économe, à « G » = très énergivore, c'est-à-dire consommant beaucoup d'électricité ou de gaz. Le DPE est obligatoire et doit être annexé au bail.

État des lieux : document qui décrit, à l'arrivée et au départ du locataire, l'état du logement loué ainsi que les équipements qu'il comporte. Le locataire et le propriétaire doivent constater et signer l'état des lieux ensemble, d'un commun accord.

Préavis : délai que vous devez respecter pour prévenir le bailleur de votre intention de libérer le logement.

Taxe d'habitation : impôt que vous devrez régler annuellement sur le logement que vous occupez au 1^{er} janvier (même si vous avez déménagé depuis).

Type de logement

Chambre : 1 seule pièce (superficie minimum légale : 9 m²).

Studio : 1 pièce de vie avec coin cuisine intégré + sanitaire.

T1 : 1 pièce de vie + cuisine séparée + sanitaire.

T2 : 1 chambre + 1 salon + cuisine séparée + sanitaire.

T3 : 3 pièces (1 salon + 2 chambres ou 1 salle à manger + 1 salon + 1 chambre) + cuisine séparée + sanitaire.



S'informer et se faire aider

Qu'il s'agisse ou non de votre première recherche de logement, vous pouvez toujours avoir besoin de conseils et d'aide. Rassurez-vous : il existe des structures qui peuvent vous informer gratuitement et vous accompagner pour trouver votre toit, vous aider à comprendre les possibilités d'aides financières, ou résoudre un problème une fois installé.

Adil (Agence départementale d'information sur le logement) - Espace Info Énergie

L'Adil offre gratuitement aux particuliers un conseil complet sur toutes les questions juridiques, financières ou fiscales liées au logement (relations propriétaires-locataires, accession à la propriété, copropriété, relations de voisinage, etc.) et sur la maîtrise de l'énergie. Retrouvez sur le site des Adil de la région, la liste des offres de logement en location des professionnels de l'immobilier.

Codhaj et services logement jeunes

Destinés aux jeunes âgés de 16 à 30 ans, ces services vous informent et vous accompagnent individuellement et gratuitement dans votre recherche de logement :

- recherche d'annonces, mise en relation avec des propriétaires,
- accompagnement dans les demandes de logement (logement social par exemple),
- aide à la constitution de dossier de demande d'aide financière.



© Fotolia

Espace ressource logement (ERL)

L'ERL orléanais propose un service d'information et d'orientation : atelier d'information collective, appartement pédagogique, information et orientation individualisées. Les étudiants en situation de précarité peuvent également bénéficier d'un accompagnement social pour accéder ou se maintenir dans un logement.

Réseau Information Jeunesse

Les PIJ, BIJ et le CRIJ vous informent gratuitement sur toutes vos questions relatives au logement. Vous y trouverez des ressources et des contacts utiles sur la législation, les aides et les différentes formules pour vous loger. Certains mettent à votre disposition des offres de logement de particuliers. Coordonnées p. 111.

→ CONTACTS

► Blois

• Adil - Espace Info Énergie

Cité administrative - Porte C
34 avenue du maréchal Maunoury
41000 BLOIS
Tél : 02 54 42 10 00
Courriel : adileie41@wanadoo.fr
www.adil41.org

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30, mardi de 13 h 45 à 17 h 30, vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h.

• Maison de l'emploi du Blaisois - Service logement jeunes

15 avenue de Vendôme
41000 BLOIS
Tél : 02 54 52 37 09 ou 02 54 52 36 00
Courriel : slj41@unhaj.org
Contact : M^{me} Malfray

www.maison-emploi-blaisois.com rubrique « permanences »
Permanences : mercredi de 14 h à 15 h 30 (sans rendez-vous) et de 15 h 30 à 17 h (sur rendez-vous).



© Fotolia

► Bourges

• **Comité départemental pour l'habitat des jeunes du Cher - Codhaj 18**
Espace Tivoli
3 rue du Moulon
18000 BOURGES
Tél : 06 14 13 09 29
Courriel :
codhaj18-fjtsaintamand@hotmail.fr
Contact : M^{me} Clavon
Sur rendez-vous.

► Châteauroux

• **Adil - Espace Info Énergie**
Centre Colbert - Bât. I
1 place Eugène Rolland
36000 CHÂTEAUROUX
Tél : 02 54 27 37 37
Courriel : adil.36@wanadoo.fr
www.adil36.org
Horaires d'ouverture : du lundi au
vendredi de 9 h à 12 h 30 et de
14 h à 18 h.

► Orléans

• **Adil - Espace Info Énergie**
19 rue des Huguenots
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 62 47 07
Courriel : adil.eie@adil45.org
www.adil45.org
Horaires d'ouverture : du lundi au
vendredi de 9 h à 12 h 30 et de
14 h à 17 h 30.

• **ERL**
Aidaphi
66 faubourg Bourgogne
45000 ORLÉANS
Tél : 02 34 28 35 09
Courriel :
erl.orleans@aidaphi.asso.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au
vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h
à 17 h.

► Tours

• **Association jeunesse et habitat - Service logements jeunes**
24 rue Bernard Palissy
37000 TOURS
Tél : 02 47 60 51 55
Courriel :
slj@asso-jeunesse-habitat.org
www.asso-jeunesse-habitat.org
Permanences sans rendez-vous
sur Tours : lundi de 14 h 30 à
16 h, mardi de 16 h à 17 h 30,
mercredi de 14 h 30 à 16 h, jeudi
de 9 h 30 à 11 h, vendredi de 11 h
à 12 h 30. Entretiens sur rendez-
vous possibles en dehors de ces
permanences et sur le reste du
département d'Indre-et-Loire.



franceloire

habitats et services de qualité pour tous

LES LOGEMENTS ÉTUDIANTS... EN MODE BON PLAN !

> CHOISISSEZ VOTRE FORMULE :

LOCATION D'UN APPARTEMENT, EN SOLO
OU EN COLOC', ÉQUIPÉ OU À MEUBLER

- + Pas de frais d'agence
- + Loyer payable en fin de mois
- + Assistance sur les aides financières disponibles
- + Logements situés à proximité du centre-ville,
des commerces et transports en commun



MY'APPART

451128

Contactez-nous :

Cher : 02 48 670 670

Loiret : 02 38 810 810

contacteznous@franceloire.fr

Tous nos logements disponibles sur :
www.franceloire.fr

Toutes les formules pour vous loger

Vous connaissez sûrement la célèbre « cité U » ou la solution « coloco' ». Mais avez-vous déjà entendu parler par exemple de la cohabitation intergénérationnelle ou des résidences habitat jeunes ?

Nous faisons le point pour vous sur toutes les formules possibles d'hébergement : vous trouverez certainement la vôtre !

Les résidences universitaires

1^{re} solution pour vous loger à moindre coût pendant vos études : les résidences universitaires gérées par le Crous. Situées sur le campus ou en plein centre-ville, elles proposent des logements meublés et équipés, de la chambre de 9 m², en passant par le studio ou encore l'appartement T3 en colocation.

Les + :

- les résidences sont à proximité des lieux d'études,
- les logements sont meublés,
- vous ne payez pas de frais d'agence et êtes exonérés de la taxe d'habitation,
- les loyers sont bon marché,
- les résidences proposent de nombreux services : laveries, salles de travail, TV et sport (selon les résidences), parkings, présence de personnel sur place, Internet inclus dans le loyer, etc.,
- un accueil privilégié est proposé aux nouveaux étudiants des résidences pour les aider à s'intégrer et à réussir leurs études,
- la convivialité est souvent au rendez-vous avec les autres étudiants !

Le conseil de résidence

C'est une instance de concertation, d'échanges et de proposition qui réunit des membres de l'administration et des étudiants élus. Elle propose des animations à mettre en place et reçoit les demandes et suggestions des résidents.

Logement temporaire

Pour les étudiants ayant besoin d'un hébergement ponctuel dans le cadre d'examens, de concours ou d'un stage, un court-séjour est possible en résidence universitaire tout au long de l'année (sauf septembre et octobre). Pour en faire la demande, remplissez le formulaire de contact résidence sur www.crous-orleans-tours.fr rubrique « logement ».

Les - :

- les logements sont ouverts à tous les étudiants, mais peuvent être réservés en priorité aux étudiants boursiers dont la famille ne réside pas dans l'agglomération où ils font leurs études,
- dans certains cas, il faut partager la cuisine et quelquefois les sanitaires,
- certaines règles de vie peuvent être contraignantes, comme l'interdiction d'héberger quelqu'un par exemple.

Comment faire ?

Tous les étudiants, boursiers ou non, peuvent prétendre au logement universitaire. Vous devez constituer un dossier social étudiant (DSE). C'est un document unique qui permet à tout étudiant ou futur étudiant de demander simultanément une bourse sur critères sociaux et/ou un logement en résidence universitaire. Plus d'infos sur le DSE p. 60.

→ SITES INTERNET

• www.crous-orleans-tours.fr

Rubrique « logement » : informations sur la vie en résidence universitaire, la demande de logement et le paiement de loyers, descriptif complet des logements du Crous, avec photos et tarifs.

• www.lokaviz.fr

Plateforme gérée par les Crous, regroupant des offres de logement de particuliers pour les étudiants. Pour obtenir les coordonnées, il vous faudra justifier de votre statut étudiant en vous inscrivant sur le site. Une fois mis en contact avec le propriétaire, ce sont les règles classiques d'une location qui s'appliquent.

→ CONTACTS

Montant des loyers et équipements

Le montant des loyers indiqué dans la liste ci-après est donné à titre indicatif pour l'année 2016-2017.

Tous les loyers détaillés par résidence sont disponibles sur www.crous-orleans-tours.fr rubrique « logement ».

Les tarifs s'entendent par mois. Tous les logements ouvrent droit à l'APL ou l'ALS.

Un dépôt de garantie, équivalant à un mois de loyer hors charges, est demandé à l'entrée du logement.

Tous les logements sont meublés et ont un accès Internet compris dans le loyer.

Le Crous propose des logements adaptés aux étudiants en situation de handicap, rendez-vous sur www.crous-orleans-tours.fr rubrique « action sociale ».

PMR : Personne à mobilité réduite

Pour mieux comprendre les sigles utilisez le dico du logement p. 31.

▶▶ Blois

CONTACT CROUS RÉSIDENCES

Maison de l'étudiant
10-12 rue Anne de Bretagne
41000 BLOIS
Tél : 02 54 78 61 38
Courriel : blois@crous-orleans-tours.fr

• **Résidence Docteur Desfray**

5 rue du Docteur Desfray
41000 BLOIS
T1 de 15 à 25 m² à partir de 360 €. T2 de 31 m² à 276 € par personne ou 465 € seul. T3 de 52 m² à 285 € par personne. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

• **Résidence Les Flandres**

37 rue de Flandres
41000 BLOIS
T1 de 18 m² à 342 €. T2 de 35 m² à 261 € par personne ou 447 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

• **Résidence Rocheron**

8 rue du Pré Rocheron
41000 BLOIS
T1 de 18 à 23 m² à partir de 330 €. T2 de 35 m² à 249 € par personne ou 420 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

• **Résidence Docteur Ducoux**

3 rue du Docteur Ducoux
41000 BLOIS
T1 de 19 à 33 m² à partir de 360 €. *Électricité non comprise.*

▶▶ Bourges

CONTACT CROUS RÉSIDENCES

74 rue de Turly
18000 BOURGES
Tél : 02 48 27 55 30
Courriel : bourges@crous-orleans-tours.fr

• **Résidence Hôtel Dieu**

11 rue du Pont Merlan
18000 BOURGES
T1 de 16 à 20 m² à partir de 282 €. T2 de 32 m² à 252 € par personne ou 411 € seul. *Électricité non comprise.*

• **Résidence Les Gibjoncs**

74 rue de Turly
18000 BOURGES
Chambres meublées avec salle de bain de 9 à 16 m² à partir de 252 €. Studios de 20 à 27 m² à partir de 399 €. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

• **Résidence Amaryllis**

68 boulevard Lahitolle
18000 BOURGES
T1 de moins de 19 m² à plus de 23 m² à partir de 318 €. T1 bis de 24 à 31 m² à partir de 243 € par personne ou 408 € seul. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

• **Résidence Marie Curie**

9 rue Maurice Roy
18000 BOURGES
T1 de 18 m² à 378 €. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

▶▶ Chartres

CONTACT CROUS RÉSIDENCES

8 place François Rabelais
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 90 70 30
Courriel : chartres@crous-orleans-tours.fr

• **Résidence Toussaint Desanti**

6 rue Wresinski
28000 CHARTRES
T1 de 18 m² à 306 €. T2 de 30 m² à 258 € par personne ou 417 € seul. *Électricité non comprise.*

• **Résidence Jean Zay**

25-27 rue des Bas Bourgs
28000 CHARTRES
T1 de 19 m² à 324 €. T1 bis de 32 m² à 228 € par personne ou 375 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

• **Résidence Merleau Pontay**

8 place François Rabelais
28000 CHARTRES
T1 de 18 à 24 m² à partir de 303 €. T1 bis de 35 m² à 222 € par personne ou 384 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

► Châteauroux - Issoudun

CONTACT CROUS RÉSIDENCES

78 espace Mendès-France
36000 CHÂTEAUROUX
Tél : 02 54 22 95 06
Courriel : chateauroux@crous-orleans-tours.fr

• Résidence Charlemagne

4 rue Saint-Luc
36000 CHÂTEAUROUX
T1 de 20 à 21 m² à partir de 375 €. T2 de 30 à 33 m² à partir de 249 € par personne ou à partir de 432 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

• Résidence La Chapelle

4 rue des États-Unis
36000 CHÂTEAUROUX
T1 de 20 m² à 318 €. T1 bis de 30 m² à 210 € par personne ou 351 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

• Résidence Les Coinchettes

21 bis route de la Pomme
36100 ISSOUDUN
T1 de 19 m² à 333 €. T2 de 30 m² à 276 € par personne ou 450 € seul. *Forfait de 15 € pour l'électricité et le chauffage.*

► Orléans

CENTRE-VILLE

CONTACT CROUS RÉSIDENCES DU CENTRE-VILLE

2 rue de la Folie
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 42 50 00
Courriel : dessaux@crous-orleans-tours.fr

• Résidence Campo Santo

1 rue Saint-Martin du Mail
45000 ORLÉANS
Studios de 16 à plus de 25 m² à partir de 330 €. T3 de 68 à 72 m² à 270 € par personne. *Charges non comprises (eau, électricité et chauffage).*

• Résidence Dessaux

2 rue de la Folie
45000 ORLÉANS
T1 de 16 à 27 m² à partir de 351 €. T2 de 34 à 35 m² à 270 € par personne ou 429 € seul. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

• Résidence Jacquard

40 rue de la Bourrie Rouge
45000 ORLÉANS
T1 de 19 m² à 342 €. T2 de 34 m² à 252 € par personne ou 420 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

CAMPUS

CONTACT CROUS RÉSIDENCES DU CAMPUS

5 rue de Tours
45072 ORLÉANS
Tél : 02 38 49 89 70
Courriel : campus@crous-orleans-tours.fr

• Résidences de l'Indien

Rue de Tours
45072 ORLÉANS
Chambres meublées de 9 m² à 171 €. Chambres meublées avec salle de bain de 9 m² à 252 €. Studios de 15 à 20 m² à partir de 309 €. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

• Résidence Les Châtaigniers

3 rue de Vendôme
45100 ORLÉANS
Chambres meublées avec salle de bain de 9 m² à 252 €. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

• Résidence Aristote

1-5-7 Esplanade de l'Université
45100 ORLÉANS
T1 de 24 m² à 381 €. T1 bis de 32 m² à 246 € par personne ou 411 € seul. T2 de 42 m² à 279 € par personne ou 477 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

• Résidence Les Charmes

6 rue d'Issoudun
45100 ORLÉANS
T1 de 20 m² à 363 €. T1 bis de 30 m² à 291 € par personne ou 567 € seul. T2 de 33 m² à 330 € par personne ou 594 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

• Résidence Les Magnolias

1 rue de Vendôme
45100 ORLÉANS
T1 de 18 m² à 381 €. T1 bis de 31 m² à 315 € par personne ou 471 € seul. T2 de 36 m² à 342 € par personne ou 594 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*



© JenkoAtaman - Fotolia

► Tours

CENTRE-VILLE

CONTACT CROUS RÉSIDENCES DU CENTRE-VILLE

Boulevard de Lattre de Tassigny
37000 TOURS
Tél : 02 47 60 17 60
Courriel : sanitas@crous-orleans-tours.fr

- **Résidence Sanitas**

Boulevard de Lattre de Tassigny
37000 TOURS
Chambres meublées de 9 m² à 171 €. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

- **Résidence Christophe Colomb**

21 rue Christophe Colomb
37000 TOURS
Chambres meublées avec salle de bain de 14 m² à 264 €, T1 de 32 m² à 411 €. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

- **Résidence Europa**

5-7-9-11 allée Thierry d'Argenlieu
37000 TOURS
T1 de 18 à 27 m² à partir de 375 €. T2 de 31 à 36 m² à partir de 279 € par personne ou à partir de 453 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

- **Résidence Hélène Boucher**

9 rue Hélène Boucher
37000 TOURS
T1 de 16 à 22 m² à partir de 300 €. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

- **Résidence Tonnellé**

49 boulevard Tonnellé
37000 TOURS
T1 de 16 à 22 m² à partir de 336 €. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

- **Résidence Les Tanneurs**

5 rue Bretonneau
37000 TOURS
Tél : 02 47 54 22 49
Courriel : symphorien@crous-orleans-tours.fr
Chambres meublées avec salle de bain de moins de 12,5 m² à plus de 12,5 m² à partir de 261 €. Studios de 15 m² à 381 €. Studio PMR de 17 m² à 288 €. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

TOURS NORD

CONTACT CROUS RÉSIDENCES TOURS NORD

25 rue du Pont Volant
37100 TOURS
Tél : 02 47 54 22 49
Courriel : symphorien@crous-orleans-tours.fr

- **Résidence Saint-Symphorien**

25 rue du Pont Volant
37100 TOURS
Chambres meublées avec salle de bain de 9 à 15 m² à partir de 252 €. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

- **Résidence Croix-Montoire**

8 place Choiseul
37100 TOURS
Chambres meublées avec salle de bain de 9 à 14 m² à partir de 252 €. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

TOURS SUD

CONTACT CROUS RÉSIDENCE TOURS SUD

- **Résidence Technopôle**

7 allée Guy Charff
37200 TOURS
Tél : 02 47 25 46 03
Courriel : technopole@crous-orleans-tours.fr
T1 de 18 à 30 m² à partir de 354 €. T2 de 35 m² à 273 € par personne ou 465 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*

CONTACT CROUS RÉSIDENCES TOURS SUD

Parc de Grandmont
37200 TOURS
Tél : 02 47 25 13 43
Courriel : residence.grandmont@crous-orleans-tours.fr

- **Résidence Grandmont**

Parc de Grandmont
37200 TOURS
Chambres meublées avec douche de 9 à 13 m² à partir de 222 €. Chambres meublées avec salle de bain de 9 m² à 252 €. *Charges comprises (eau, électricité, chauffage, etc.).*

- **Résidence Les Garennes**

Rue Gaspard Coriolis
37200 TOURS
T1 de 18 m² à 351 €. T1 bis de 30 m² à partir de 243 € par personne ou 396 € seul. T1 bis PMR de 31 m² à 414 € par personne ou 711 € seul. T2 de 40 m² à 267 € par personne ou 444 € seul. *Charges non comprises (électricité et chauffage).*



© photo 5000 - Fotolia

Les résidences habitat jeunes ou foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Les résidences habitat jeunes ou foyers de jeunes travailleurs sont accessibles, entre autres, aux étudiants, aux apprentis ou encore aux stagiaires âgés de 16 à 30 ans. Ils offrent une solution d'hébergement économique et conviviale pour un court, moyen ou long séjour. Ils proposent plusieurs types de logement (de la chambre à l'appartement) ainsi que de nombreux services : un restaurant associatif, des animations, une laverie, des salles de travail, de jeux, etc.

Les + :

- les logements sont meublés,
- le montant des loyers est très raisonnable,
- vous ne payez pas de frais d'agence et êtes exonéré des taxes d'habitation et de redevance TV,
- vous pouvez rencontrer des jeunes de divers horizons et ainsi partager des idées, des activités et des moments de détente,
- vous n'avez pas à vous occuper de préparer vos repas dans les résidences proposant une restauration.

Les - :

- les critères d'attribution ne permettent pas à tout le monde d'y accéder,
- dans certains cas, il faut partager la cuisine et les sanitaires,
- certaines règles de vie peuvent être contraignantes, comme l'interdiction d'héberger quelqu'un à long terme par exemple.

→ SITE INTERNET

www.logement-jeunes.unhaj.org

Moteur de recherche géolocalisée des résidences habitat jeunes de toute la France.

→ CONTACTS

Montant des loyers et équipements

Les tarifs s'entendent par mois. Le montant des loyers indiqué dans la liste ci-après est donné à titre indicatif pour l'année 2016-2017. Tous les logements ouvrent droit à l'APL ou l'ALS. Un dépôt de garantie, équivalent à un mois de loyer hors charges, est demandé à l'entrée du logement.

Les logements sont meublés, sauf indication contraire, et la plupart proposent un accès Wi-Fi.

Pour mieux comprendre les sigles, utilisez le dico du logement, p. 31.

► Blois

• Résidence Abbé Grégoire

5-7 rue de la Taille aux Moines

41000 BLOIS

Tél : 02 54 52 36 00

Courriel : accueil@escalehabitat-blois.fr

www.escalehabitat-blois.fr

Studios de 18 m² à 425,23 €. Studios ou duplex de 36 m² à 484,44 €, à 500,40 € pour un couple. Studios de 36 m² en colocation à 290,23 €. Studios de 36 m² à 441,23 € pour les personnes à mobilité réduite. *TCC*

► Bourges

• Résidence Tivoli Initiatives

Espace Tivoli

3 rue du Moulon

18000 BOURGES

Tél : 02 48 23 07 40

Courriel : direction@tivoliinitiatives.com

<http://tivoli-initiatives.fr>

Chambres de 12 à 14 m² à 311,50 €. T1 de 20 m² à 418 €. T1 bis de 30 m² à 459 €. T2 de 46 m² à 473 € (colocation possible). T3 de 60 m² à 490 € (colocation possible). *TCC*

Formule 4 nuits : 85 €. Nuit supplémentaire : 21,25 €. Forfait petit-déjeuner (obligatoire hors week-end et jours fériés) : 10 €. Une nuit invité avec petit-déjeuner : 9,50 €.

Site résidentielisé	Accès sécurisé	Cuisine équipée	Service de proximité
 <p>Aucun frais de dossier Wifi Gratuit</p> <p>Remplissez votre demande de logement en ligne sur www.opac36.fr.</p>	<p>Vous recherchez un logement à Châteauroux ou Issoudun ?</p> <p>Du Studio au T2 Loyers ouvrant droit à l'APL</p>		 <p>Contactez-nous !</p> <p>02 54 60 20 00 www.opac36.fr</p>

► Chartres

• Résidence Élisabeth de Thuringe

4 place Saint-Brice
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 28 28 06
Courriel : fjt.chartres@hotmail.fr
www.habitatjeuneschartres.sitew.com
Chambres de 11 m² à 361,20 € pour les moins de 25 ans, à 391,50 € pour les plus de 25 ans. T1 ou T1 bis de 12 à 26 m² en colocation à 277,05 € par personne pour les moins de 25 ans, à 296,85 € pour les plus de 25 ans. *TCC*
Formule de 1 à 14 nuits : 15 € la nuit pour les moins de 25 ans, 16,50 € la nuit pour les plus de 25 ans.

► Châteauroux

• Résidence Pierre Perret

8 rue Michelet
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 34 34 97
Courriel : fjt-ccas@ville-chateauroux.fr
<http://residenceppperret.pagesperso-orange.fr>
T1 de 10 m² à 324,15 €. T1 de 20 m² à 431,38 €. T1 bis de 30 m² à 473,66 €. T5 de 70 et 80 m² avec 4 chambres de 10 m² en colocation à 159,78 € par personne. *TTC*

► Orléans

• Résidence Denis Papin

8 rue Denis Papin
45000 ORLÉANS
T1 bis de 35 m² à 385,50 €. T2 de 50 m² à 487 €. *CC*
Contactez la résidence Jeunes Acacias.

• Résidence Illiers

50 rue d'Illiers
45000 ORLÉANS
T1' de 20 m² à 457 €. T1' de 25 m² à 478 €. T1 bis de 35 m² à 547 €. Forfait repas obligatoire inclus.
Contactez la résidence Jeunes Colombier.

• Résidence Jeunes Acacias

28 rue Jacquard
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 65 42 10
Courriel : contact@residences-jeunes-acacias.org
www.residences-jeunes-acacias.com
T1 de 15 m² à 469,50 € et de 16 m² à 462,50 €. T1' de 19 m² à 489,50 € et de 22 m² à 492,50 € incluant un forfait ½ pension obligatoire (petit-déjeuner et repas). *TCC*
Avec cuisine : T1' de 22 m² à 498 €, T1 bis de 27 m² à 484 € et de 29 m² à 515 € incluant un forfait repas obligatoire. *TCC*
La résidence Jeunes Acacias gère également des locations d'appartements indépendants à Orléans (centre-ville et périphérie) et dans l'agglomération (La Chapelle Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, etc.).

► Orléans (suite)

• Résidences Jeunes Acacias Colombier

Établissement du Colombier
29 rue du Colombier
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 42 23 30
Courriel : contact@residences-jeunes-colombier.org
www.residences-jeunes-acacias.com
T1 de 13 à 18 m² à 491 € incluant un forfait ½ pension obligatoire (petit-déjeuner et repas). T1 de 14 m² à 417,40 €, T1' de 20 m² à 522 € et T1 bis de 28 m² à 567 € incluant un forfait repas obligatoire. *TCC*
Formule 4 nuits, du lundi au vendredi à 131,80 € incluant un forfait demi-pension.
La résidence Jeunes Colombier gère également des locations d'appartements indépendants à Orléans : rue des Grands Champs et rue de la Gare.

• Résidence Molière

3 rue Molière
45000 ORLÉANS
T1' de 22 m² à 399 €. T1 bis de 27 m² à 430 € et de 30 m² à 450,50 €. *TCC*
Contactez la résidence Jeunes Acacias.

• Résidence Riobé

2 boulevard Guy-Marie Riobé
45000 ORLÉANS
T1' bis de 18 à 20 m² à 388 €. T1' de 20 à 22 m² à 400 €. T1' de 22 à 24 m² à 416 €. T1 bis de 30 à 32 m² à 460 €. *TCC*
Contactez la résidence Jeunes Colombier.

► Tours

• Résidence Henri Fontaine

16 rue Bernard Palissy
37000 TOURS
Tél : 02 47 60 51 51
Courriel : contact@asso-jeunesse-habitat.org
<http://asso-jeunesse-habitat.org>
Réservée aux 16-25 ans.
T1 à partir de 378 €. *TCC*

• Résidence Saint-Sauveur

255 rue Auguste Chevallier
37000 TOURS
Tél : 02 47 60 51 55
Courriel : slj@asso-jeunesse-habitat.org
T1 à T1 bis de 20 à 27 m² de 140 € à 190 € + 50 € à 70 € de charges. Logements non meublés.

• Résidence Traversière

28 rue Jules Simon
37000 TOURS
Tél : 02 47 60 51 55
Courriel : slj@asso-jeunesse-habitat.org
T1' de 17 à 25 m² à 455,12 €. T2 de 34 m² à 501,89 €. *TCC*

Le logement social

Certains organismes de logement social attribuent, sous conditions de ressources, des logements sociaux aux étudiants. Cette solution peut être très intéressante mais attention, les places y sont rares et les délais d'attente assez longs !

Comment faire ?

Il faut remplir le formulaire Cerfa n° 14069*02, unique pour tout le territoire, et le déposer à la mairie, auprès d'un bailleur social ou d'un organisme centralisateur pour certaines communes. Le formulaire peut être retiré auprès des mêmes organismes ou peut se télécharger sur www.service-public.fr

→ SITES INTERNET

- www.demandelogement37.fr

Demande de logement social en ligne sur le département de l'Indre-et-Loire, dans une ou plusieurs communes.

- www.demande-logement-social.gouv.fr

Enregistrement, mise à jour ou renouvellement de la demande de logement social.

→ CONTACTS

Où trouver toutes les coordonnées ?

Vous pouvez retrouver les coordonnées des organismes de logement social publics et privés auprès de la mairie de votre commune ou sur www.foph.fr (fédération des offices publics de l'habitat) rubrique « les offices » > « liste des offices » et www.union-habitat.org rubrique « les HLM de A à Z » > « annuaire des organismes ».

▶ Orléans

- **Maison de l'habitat**

16 rue Jeanne d'Arc
45000 ORLÉANS

Tél : 02 38 68 10 40

Courriel : info@maisonhabitat-agglo-orleans.fr
Horaires d'ouverture : lundi de 14 h à 18 h, du mardi au vendredi de 10 h à 18 h.

« Guichet unique logement », pour simplifier les démarches des personnes à la recherche d'un logement social sur l'agglomération orléanaise : accompagnement dans la formulation de la demande de logement, information sur le parc social de l'Agglo et aide à la constitution du dossier. La demande est ensuite transmise à tous les bailleurs sociaux concernés, en fonction des communes ciblées par le demandeur.

- ▶ Offres de chambres chez l'habitant dans l'agglomération orléanaise : mise en relation de jeunes et de seniors louant une chambre à leur domicile en contrepartie de menus services ou d'un faible loyer,

- ▶ offres de colocations, meublées ou non, dans le parc public à des niveaux de loyers attractifs toutes charges comprises.

▶ Tours

- **Association du logement étudiant (ALÔé)**

24 rue Eugène Sue

37000 TOURS

Tél : 02 47 39 29 69

Courriel : aloe.asso@orange.fr

www.aloe.asso.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h, sur rendez-vous l'après-midi.

Plus de 150 logements sociaux (non meublés) mis à disposition des étudiants sans qu'ils aient à passer par une liste d'attente. Frais d'adhésion : 60 € par personne, payable à l'entrée dans le logement.

Consultation de la liste de logements libres et visites de logements gratuites. Offres de location de propriétaires privés consultables dans les locaux de l'association, sur les différents sites universitaires lors des inscriptions et sur le site Internet.

 AGENCE BANNIER 
LOCATION ETUDIANT
RÉSIDENCE STANDFORD-OXFORD
Résidences récentes standing avec bât. de service, 150 m du campus, F1 vide, meublé 25 m ² tout confort. FRAIS AGENCE 264 €
ORLÉANS CENTRE ET SUD
Nombreux appartements, loyer modéré, allocation logement en résidence récente ou en rénovation, près ligne bus/tramway Colocation acceptée
12, rue Bannier - Orléans Renseignement - location : 02 38 53 29 33 6j/7 www.bannier-immobilier.fr
EN PARTENARIAT AVEC LE CROUS

Les résidences étudiantes privées

Situées à proximité des lieux d'études ou en centre-ville, les résidences étudiantes privées se sont beaucoup développées au cours des dernières années.

Les + :

- elles proposent souvent de nombreux services (laverie, salle de sport, cafétéria, etc.), et parfois même des logements « haut de gamme »,
- beaucoup sont situées en centre-ville,
- le nombre important d'étudiants qui y habitent rend les lieux conviviaux,
- des formules de court séjour peuvent être proposées pour des périodes de stages.

Les - :

- elles pratiquent des tarifs parfois assez élevés,
- il n'y a pas d'exonération de taxes et certaines résidences ne sont accessibles qu'en contrepartie de frais d'agence,
- certains services attractifs sont payants en sus du loyer.

→ CONTACTS

Montant des loyers et équipements

Les tarifs s'entendent par mois. Le montant des loyers indiqué dans la liste ci-après est donné à titre indicatif pour l'année 2016-2017.

Tous les logements ouvrent droit à l'APL ou l'ALS. La majorité des résidences demandant un dépôt de garantie, équivalent à un mois de loyer hors charges, et des frais de dossier.

Les logements sont meublés, sauf indication contraire, et la plupart proposent un accès Wi-Fi.

Pour mieux comprendre les sigles, utilisez le dico du logement, p. 31.

► Blois

• Résidence Abbé Grégoire

5-7 rue de la Taille aux Moines

41000 BLOIS

Tél : 02 54 52 36 00

Courriel : accueil@escalehabitat-blois.fr

www.escalehabitat-blois.fr

Studios de 18 m² à 425,23 €. Studios ou duplex de 36 m² à 484,44 €, à 500,40 € pour un couple. Studios de 36 m² en colocation à 290,23 €. Studios de 36 m² à 441,23 € pour les personnes à mobilité réduite. TCC

• Résidence Appart'city

20 rue de la Chocolaterie

41000 BLOIS

Tél : 02 54 78 45 45

Courriel : blois@appartcity.com

Située en centre-ville, en face de l'IUT et de l'école d'ingénieur.

Studios de 20 m² à partir de 463 €. TCC

• Résidence du Foix

1 rue du Foix

41000 BLOIS

Tél : 06 63 63 16 59

Courriel : gregoryguerni@gmail.com

Contact : M. Guerni

Située en centre-ville.

Studios de 18 à 24 m² à partir de 300 €. CC

• Résidence Le Vendôme

70 rue des Gallières

41000 BLOIS

Tél : 02 54 90 39 39

Contact : agence Citya

Située à proximité du site universitaire. Logements non meublés.

Studios de 20 à 23 m² à partir 270 €. CC

• Résidence Le Vinci

1 boulevard Vauban

41000 BLOIS

Tél : 02 54 78 15 25

Contact : agence Citya

Située à deux pas du centre-ville et à proximité immédiate de toutes commodités.

Studios de 17 à 25 m² de 365 € à 400 €. Studios non meublés de 25 à 35 m² de 300 € à 400 €. CC. Frais d'agence de 220 € pour les étudiants.

► Bourges

• Résidence étudiante Louis Mallet (campus de la CCI)

25 rue Louis Mallet - BP 54

18001 BOURGES CEDEX

Tél : 02 48 67 80 80

Contact : M^{me} Bonnard

Courriel : foyer@cher.cci.fr

Située à proximité du centre-ville et de l'espace de loisirs du Prado, sur le campus de la CCI du Cher.

Studios de 15 m² à 400 €. Studio double de 27 m² à 438 €. TCC

► Chartres

• Résidence Boccherini

1-3 allée de la Flûte Enchantée

28110 LUCE

Tél : 02 37 84 14 00

Contact : agence Citya

Située à proximité de la gare de Chartres et du centre-ville. Logements non meublés.

Studios de 21 à 29 m² de 260 € à 339 €. Charges non comprises.

• Résidence CCI d'Eure-et-Loir

5 quater Avenue Marcel Proust

28000 CHARTRES

Tél : 02 37 84 28 28

Contact : M^{me} Serrano

Située sur le site de la CCI et du Campus. Arrêt de bus en face de la résidence. Logements meublés.

Studios 18 m² à partir de 330 €. CC.

Éligibles aux APL pour les alternants uniquement.

► Orléans

• **Résidence Le Dhuy**

123 rue de l'Ardoux
45160 OLIVET
Tél : 02 38 70 29 59
Courriel : ledhuy@logemloiret.fr

Contact : agence LogemLoiret
Située à proximité du campus universitaire et d'une station de tram.
Studios de 20 m² à partir de 360 €. T1 bis à partir de 470 €. T2 disponibles, contactez la résidence. CC. Pas de frais de dossier.

• **Résidence Oxford**

239 rue de l'Ardoux
45160 OLIVET
Tél : 02 38 69 30 70

Contact : agence Sergic
Située à proximité du campus universitaire.
Studios de 24 m² à 380 € non meublés, 413 € meublés.
T1 bis de 36 m² à 510 € non meublés, 530 € meublés. CC

• **Résidence Stanford**

200 rue de l'Ardoux
45160 OLIVET
Tél : 02 38 69 30 70

Contact : agence Sergic
Située à 300 m du campus universitaire.
Studios de 24 m² à 380 € non meublés, 399 € meublés.
T1 bis de 36 m² à 510 € non meublés, 530 € meublés. CC

• **Résidence Les Allées de la Source**

19-21 rue Henri Troyat
45100 ORLÉANS
Tél : 02 38 49 92 61

Contact : M^{me} Doisneau
Située à proximité immédiate du campus universitaire, à 5 min à pied de l'arrêt de tram « Université l'Indien ». Logements meublés ou non meublés.
T1 de 27 m² à partir de 350 €. T4 de 76 m² à partir de 604 €. CC. Pas de frais d'agence.

• **Résidence d'Avignon**

6 rue d'Avignon
45000 ORLÉANS
Tél : 06 63 63 16 59
Courriel : gregoryguerni@gmail.com
Contact : M. Guerni
www.residavignon.fr

Située en centre-ville, près de la place du Martroi et du tram.
Studios de 15 à 24 m² de 370 € à 550 € + 80 € de charges.

• **Résidence Carré Céleste**

Angle rue des Africains et rue Saint-Flou
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 62 71 21
Courriel : carreceleste@lesbellesannees.com
http://lesbellesannees.com

Située à 5 minutes de la cathédrale Sainte-Croix, en centre-ville.
Studios de 17 à 24 m² à partir de 400 €. CC
Possibilité de court séjour à partir d'un mois.

• **Résidence Champchardon**

Avenue du Parc de l'Étuve
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 54 75 75
Contact : agence Citya

Située à côté d'un lycée professionnel et d'entreprises administratives, proche des transports et du centre-ville. Logements non meublés.
T1 de 31 à 34 m² de 366 € à 409 €. CC

• **Résidence Les Etudes Jeanne d'Arc**

11 place du 6 Juin 1944
45000 ORLÉANS

Tél : 02 38 62 93 00

Courriel : orleans.jeannedarc@estudines.com
www.estudines.com

Située à proximité des établissements scolaires (Pothier, ESAD, Sainte-Euverte), à 10 min à pied du centre-ville.
T1 de 17 à 24 m² de 440 € à 540 €. T1 bis de 25 à 30 m² de 550 € à 587 €. T2 de 35 m² à 65 m² de 650 € à 750 €. CC

• **Résidence Europe**

1 place de l'Europe
45000 ORLÉANS
Tél : 03 20 12 25 89

Contact : M^{me} Corraux
Située face à la Loire et à proximité du centre-ville.
Studios de 14 à 16 m² à 438 €. T1 de 18 à 24 m² de 463 € à 513 €. Petits déjeuners inclus (du lundi au vendredi). TCC

• **Résidence Madeleine**

7 place de l'Europe
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 24 55 91

Contact : agence Sergic
Située face à la Loire et à proximité du centre-ville. Logements non meublés.
Studios de 18 à 33 m² à partir de 315 €. CC

• **Résidence Odalys Saint-Jean**

26 rue du faubourg Saint-Jean
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 75 14 75

Courriel : saintjean@odalys.fr
Située à 10 minutes du centre-ville et de la gare SNCF, la résidence est proche de l'ESCEM, IFPM, ESPE, etc. Ligne de bus au pied de la résidence et à 400 m de la ligne de tram B.
Studios meublés de 19 m² à partir de 450 €. Court séjour possible. CC

• **Résidence Pythagore Saint-Marceau**

21 avenue Alain Savary
45100 ORLÉANS
Tél : 02 38 24 55 91

Contact : agence Sergic
Située à proximité du centre-ville.
Studios de 18 à 29 m² à partir de 360 €. T1 bis de 31 m² à partir de 495 € (possibilité de colocation). CC

• **Résidence du Théâtre**

8 avenue Jean Zay
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 81 30 30

Contact : agence Axitis
Située en centre-ville.
Studios de 20 m² à partir de 350 € sans parking, 380 € avec parking. CC

• **Résidence Orléans Université**

6 rue Condorcet
45100 ORLÉANS-LA SOURCE
Tél : 02 38 63 14 14

Située face au campus universitaire.
Studios de 21 m² à partir de 360 €. CC

• **Résidence Mondésir**

36 place Longue
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Tél : 02 38 70 29 62

Courriel : ledhuy@logemloiret.fr
Contact : LogemLoiret
À proximité des lycées avec sections post-bac. Studios de 19 m² à 26 m² à partir de 290 €. T1 bis de 29 m² ou 32 m² à partir de 365 €. T2 de 48 m² à 485 €. Pas de frais de dossier. CC

► Tours

• Foyer Hameau Saint-Michel

2 impasse Rabelais - BP 11132

37000 TOURS CEDEX 1

Tél : 02 47 31 66 66

Courriel : contact.hameau@solih.fr

Situé en centre-ville près des Halles.

Chambres individuelles ou doubles, avec salle d'eau privative ou commune de 468 à 598 €, petit-déjeuner inclus. TCC

• Foyer Saint-Thomas-d'Aquin

17 quai Portillon

37100 TOURS

Tél : 02 47 62 49 50

Courriel : foyer@st-thomas-daquin.fr

Situé à proximité du centre-ville.

Réservé aux étudiantes âgées de 17 à 24 ans.

Chambres individuelles avec sanitaires. Forfait chambre + petit-déjeuner + 10 repas : 460 € pour une petite chambre, 475 € pour une moyenne, 490 € pour une grande.

• Résidence général Renault

172 rue du Général Renault

37000 TOURS

Tél : 02 47 77 50 60

Courriel : accueil-tours@marysebastie.fr

Contact : agence SEM Maryse Bastié

Située quartier Giraudeau près du centre-ville et proche de la faculté de médecine.

Pour connaître les tarifs de cette résidence, prenez contact avec l'agence.

• Résidence Giraudeau

5-6 rue Robert Mallet Stevens

37000 TOURS

Tél : 02 47 77 50 60

Courriel : accueil-tours@marysebastie.fr

Contact : agence SEM Maryse Bastié

Située quartier Giraudeau près du centre-ville et proche de la faculté de médecine.

Pour connaître les tarifs de cette résidence, prenez contact avec l'agence.

• Résidence Le Cambridge

150-152 rue Édouard Vaillant

37000 TOURS

Tél : 02 47 77 47 77

Courriel : coralie.morin@nexity.fr

Contact : agence Nexity

Située près de la gare et du centre-ville.

Studios de 16 à 20 m² à partir de 350 €. CC

• Résidence Les Estudines Léonard de Vinci

1 place François Truffaut

37000 TOURS

Tél : 02 47 05 19 00

Courriel : tours.devinci@estudines.com

www.estudines.com

Située en centre-ville, entre l'École supérieure des Beaux-Arts et l'université de Tours, à 150 m de la gare.

T1 de 18 m² de 490 € à 519 €. T1 de 21 m² à 539 €. T1 bis et T2 à 705 €. CC

• Résidence Le Matisse

30 avenue Boris Vian

37000 TOURS

Tél : 02 47 77 47 77

Courriel : coralie.morin@nexity.fr

Contact : agence Nexity

Située derrière l'hôpital Bretonneau, près de la faculté de médecine. Logements non meublés.

Studios de 16 à 25 m² de 345 € à 420 €. CC

• Résidence Le Montesquieu

25 rue Édouard Vaillant

37200 TOURS

Tél : 02 47 77 47 77

Courriel : coralie.morin@nexity.fr

Contact : agence Nexity

Située à deux pas de la gare.

Studios de 16 à 21 m² à partir de 340 €.

Logements meublés. CC

• Résidence Odalys Campus

49 bis boulevard Preuilly

37000 TOURS

Tél : 02 47 96 47 96

Courriel : tours@odalys.fr

Située à proximité de la faculté de médecine et de la faculté des Tanneurs.

Studios de 20 à 28 m² à partir de 530 €. CC

Courts séjours possibles.

• Résidence Studea Gare

25 rue Édouard Vaillant

37000 TOURS

Tél : 02 47 20 14 31

Située à proximité de la gare.

Studios de 16 à 21 m² de 420 € à 460 €. CC

Courts séjours possibles à partir d'une semaine.



logemloiret : la solution logement

Résidences
pour étudiants
avec mobilier





Du studio au T2
Proche fac et lycées
Tram, bus et commerces



Contactez-nous !

02 38 70 44 44

45070

Les offres de location privée

Parce qu'il n'est pas toujours possible de décrocher un logement en résidence universitaire, en résidence habitat jeunes ou avec un organisme de logement social, ou parce que la vie en collectivité ne vous tente pas, voici quelques pistes pour dénicher un logement dans le parc locatif privé.

Sur le web

De nombreux sites Internet diffusent des annonces. Contrairement aux journaux, ils ont l'avantage de proposer des offres généralement actualisées en temps réel, avec des photos. Vous avez la possibilité d'affiner votre recherche en déterminant certains critères (localisation, budget, surface, etc.) et de créer des alertes pour être informé en direct d'offres correspondant à vos attentes. Ne négligez pas aussi les réseaux sociaux, sorte de « bouche-à-oreille » virtuel.

→ SITES INTERNET

Lokaviz : la centrale du logement étudiant

Gérée par les Crous, la « centrale du logement étudiant » en ligne recense des offres de logement en résidences privées, en résidences universitaires ou proposées par des particuliers. Pour obtenir leurs coordonnées, il vous faudra justifier de votre statut étudiant en vous inscrivant sur le site (gratuit).

www.lokaviz.fr

Sites d'annonces de particuliers :

- www.entrepaticuliers.com
- www.journaldesparticuliers.com
- www.leboncoin.fr
- www.pap.fr
- www.paruvendu.fr

Sites d'annonces de professionnels :

- www.centreimmo.com
- www.fnaim.fr
- www.logic-immo.com
- www.seloger.com

Sites d'annonces dédiés aux étudiants :

- www.adele.org
- www.location-etudiant.fr
- www.mapiaule.com
- www.coucoustudent.com

Petites annonces : sachez les décrypter !

Qu'elles soient proposées par des agences immobilières, des particuliers ou des journaux, les petites annonces ont leur propre jargon !

Exemples :

- Appartement « coquet » = petit
 - « charme de l'ancien » = il reste seulement deux poutres et une cheminée
 - « prix : nous consulter » = cher
 - « atypique » = logement peu fonctionnel
 - « proche gare » = sous vos fenêtres, la voie ferrée !
- Consultez aussi notre dico du logement p. 31.

En kiosque

Vous pouvez dénicher des offres de logement dans votre quotidien local, la presse spécialisée et les journaux d'annonces gratuits. Certains de ces journaux sont à votre disposition dans les structures Information Jeunesse (coordonnées p. 111) ou dans la bibliothèque de votre ville. Quelques-uns sont aussi consultables en ligne.

Attention aux marchands de listes

Moyennant rémunération préalable, certaines sociétés proposent des listes d'offres de logement à louer avec les coordonnées de leurs propriétaires. Les associations de défense du consommateur recommandent d'être très vigilant car les listes se révèlent souvent périmées ou mensongères. Pour mettre fin à ces abus, la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi « Alur ») impose à ces marchands de proposer uniquement des logements pour lesquels ils ont obtenu un mandat exclusif de location du propriétaire. De plus, la loi exige que le contrat conclu entre un candidat à la location et un marchand de liste mentionne les conditions de remboursement lorsque la prestation fournie par le professionnel n'est pas conforme au bien promis.

Chez un professionnel de l'immobilier

Agences immobilières

Elles ont pour rôle de vous proposer des offres adaptées à votre demande, d'organiser les visites, de rédiger et planifier la signature du bail. Elles seront les intermédiaires entre le propriétaire et vous. Les frais d'agence doivent vous être demandés au moment de la signature du bail : ne payez rien avant !

Trouvez leurs coordonnées dans les pages jaunes ou sur le site www.fnaim.fr, pour les agences adhérentes à la Fédération nationale de l'immobilier (près de la moitié).

Les + :

- elles gèrent une grande partie du marché locatif et proposent donc un large choix d'offres,
- elles peuvent vous fournir des conseils pratiques et vous renseigner sur vos droits et vos obligations de locataire,
- elles s'occupent des démarches avec le propriétaire,
- elles peuvent parfois afficher des loyers inférieurs à ceux des particuliers,
- certaines agences offrent des réductions sur leurs frais d'agence aux étudiants.

Les - :

- vous devrez leur payer des frais d'agence,
- elles demandent des dossiers souvent très lourds et peuvent être exigeantes sur les revenus requis pour accéder à certains logements,
- certains agents immobiliers n'ont pas de scrupules à vous conseiller un logement trop cher ou inadapté à vos besoins.

Notaires

Les études notariales peuvent proposer des offres de location.

Trouvez leurs coordonnées auprès de la chambre départementale des notaires de votre département.

www.immobilier.notaires.fr



Autres organismes proposant des offres

Pensez à dénicher des offres de location :

- dans les structures Information Jeunesse : notamment les BIJ à Blois et à Chartres (coordonnées p. 111),
- auprès de l'association ALOé à Tours (coordonnées p. 40).

Et n'oubliez pas de consulter les panneaux de petites annonces sur votre futur lieu d'études !

→ CONTACTS

► Bourges

• « Label logement étudiant » de la communauté d'agglomération Bourges Plus

23-31 boulevard Foch - CS 20321

18023 BOURGES CEDEX

Tél : 0 810 200 133

Courriel : info@agglo-bourgesplus.fr

www.agglo-bourgesplus.fr rubrique « habitat » > « label logement étudiant »

Garantit aux étudiants des logements adaptés à leurs besoins (loyer, situation, confort). Il concerne les logements privés (chambres ou appartements), vides ou meublés, mis en location sur les 14 communes de l'agglomération de Bourges. Annonces consultables sur le site.

► Tours

• Bed and School

37 rue Nericaud Destouches

37000 TOURS

Tél : 02 47 60 19 92

Courriel : contact@bedandschool.com

www.bedandschool.com

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h (permanence estivale le lundi).

Agence immobilière spécialisée dans le logement étudiant en partenariat avec plusieurs grandes écoles de Tours. Toutes les offres sont visibles sur le site internet et en agence.

Appartements sélectionnés répondant aux besoins spécifiques des étudiants :

- grandes sélections de logements meublés et de colocations toutes charges comprises,
 - proches des écoles, des lieux de vie étudiants et des commodités (bus, tram commerces, etc.),
 - aide administrative : rédaction du dossier de la Caf, ouvertures des compteurs EDF, GDF, etc.,
 - aide à l'installation : loueur de camionnette, etc.
 - aide financière : possibilité d'avance du dépôt de garantie, via un partenaire bancaire,
 - aide à l'intégration : conseil sur la ville et le milieu étudiant.
- Ces prestations sont facturées après l'obtention d'un logement. Les frais comprennent les états des lieux d'entrée et de sortie ainsi que la rédaction du bail.

Les honoraires dépendent de la superficie du logement pré-sélectionné.

La colocation

Vous retrouver seul dans un nouveau logement ne vous tente pas trop ? Votre budget est serré, mais malgré tout l'hébergement en résidence ne vous attire pas ? Alors pensez à la coloc'.

Les + :

- partager le montant du loyer et des charges,
- profiter d'une plus grande superficie,
- ne pas être seul, surtout lorsqu'on arrive dans une nouvelle ville.

Les - : les galères de la vie en collectivité !

Pour les éviter, voici quelques conseils :

- discutez au préalable avec vos futurs colocataires de votre façon de voir la vie au quotidien et de vos habitudes de vie, même si ce sont des amis,
- dialoguez régulièrement avec vos colocataires,
- répartissez équitablement les tâches de chacun, avec un système de roulement,
- les bons comptes font les bons colocos : soyez au clair sur le partage des dépenses, des espaces, etc.

si l'un d'entre eux ne paie pas sa part de loyer, le propriétaire peut se retourner contre les autres colocataires pour exiger la somme à payer.

Il est également possible de signer un contrat individuel avec le propriétaire. Chacun a un droit de jouissance exclusif sur certaines pièces de l'appartement et un accès à usage commun pour certaines autres pièces, telle la cuisine ou les sanitaires. Dans ce cas, les colocataires sont juridiquement indépendants les uns des autres.

Colocation et aides financières

Chaque colocataire peut prétendre à une aide au logement de la Caf, à condition d'apparaître sur le bail. Chacun doit remplir sa propre demande auprès de la Caf. L'aide, qui sera un peu inférieure à celle perçue pour un logement loué seul, sera calculée sur la base de vos ressources et de la part du loyer versée.

Plus d'infos p. 52 « Pour le paiement du loyer ».

→ SITES INTERNET

Pour consulter et diffuser des offres de colocation :

- www.appartager.com
- www.lacartedescolocs.fr
- www.weroom.com

Que dit la réglementation ?

Dans la majorité des cas, la colocation donne lieu à un contrat de location unique (bail), signé par tous les colocataires, qui comprend une clause de solidarité. Celle-ci implique que chacun des colocataires peut être tenu responsable de la totalité du paiement du loyer et de toute somme due au propriétaire (charges, réparations locatives). Ainsi,



© Fotolia

À ne pas confondre avec la colocation : la sous-location

La sous-location est un contrat par lequel le locataire accorde à un tiers, le « sous-locataire », la jouissance temporaire des lieux loués, ou d'une partie de ceux-ci, moyennant un certain prix. Elle suppose l'accord écrit du propriétaire et n'est généralement autorisée que pour les logements meublés. Le montant du sous-loyer ne doit en aucun cas dépasser celui du loyer principal. Attention, un contrat de sous-location doit être signé de préférence par le propriétaire, le locataire et vous-même. Il devra préciser : l'identité des trois signataires, la description du local sous-loué, le montant du sous-loyer, la durée de la sous-location et la possibilité d'y mettre fin, le recours à un dépôt de garantie et à une caution, les modalités et le paiement des charges locatives, l'établissement des états des lieux d'entrée et de sortie avec le sous-locataire, etc. Une aide financière de la Caf peut être attribuée. C'est le locataire principal et non le propriétaire-bailleur qui établit dans ce cas l'attestation de loyer.

Vivre chez l'habitant

Autre façon de partager un logement tout en faisant des économies : louer une chambre chez l'habitant ou choisir la cohabitation intergénérationnelle.

Les + :

- vous évitez la solitude,
- si vous vous entendez bien avec votre logeur, la formule est conviviale,
- ce sont des solutions économiques, voire très économiques,
- vous pouvez bénéficier des aides au logement de la Caf, à condition qu'un contrat de location ou qu'une convention d'occupation soient établis,
- dans le cadre de la cohabitation intergénérationnelle, vous vous rendez utile.

Les - :

- il est souvent difficile, voire impossible, de recevoir des visites,
- vous pouvez manquer d'intimité.

Comme pour la colocation, il est indispensable de rencontrer le propriétaire au préalable et de bien discuter des règles de vie et des attentes de chacun.



→ CONTACTS

► Orléans

• Maison de l'Habitat

16 rue Jeanne d'Arc
45000 ORLÉANS

Tél : 02 38 68 10 40

Courriel : info@maisonhabitat-agglo-orleans.fr

Ce service s'adresse à tous les jeunes de 16 à 30 ans.

2 formules :

► logement contre présence : le jeune est logé chez le senior contre une présence régulière d'au moins 4 soirs par semaine et 1 week-end sur deux. Le jeune participe seulement aux charges (maxi 50 € par mois),

► logement contre indemnité : la présence du jeune n'est pas imposée, mais il paie une contrepartie financière à l'usage de sa chambre et des parties communes (maxi 250 € par mois, charges comprises).

Frais de dossier : 50 €.

La chambre chez l'habitant

C'est une pièce habitable, généralement meublée, avec accès à une salle de bain et à une cuisine commune ou privative. Elle est située dans la maison ou l'appartement même du propriétaire. Un contrat de location doit être signé. Une quittance de loyer peut être éditée chaque mois, à la demande du locataire. À savoir : le BIJ de Chartres propose un listing de chambres chez l'habitant (coordonnées p. 111).

<http://fr.chambrealouer.com>

www.cohebergement.com

La cohabitation intergénérationnelle

Le principe : être hébergé chez un senior, en échange de services rendus pour des tâches quotidiennes (faire les courses, sortir les poubelles, etc.) ou simplement en échange d'une présence. La participation financière au logement varie suivant les services rendus.

Le logement intergénérationnel est encadré par une charte de bonnes pratiques et géré par des associations. Une cotisation est généralement demandée par ces associations gestionnaires.

www.reseau-cosi.com : réseau des associations de logements intergénérationnels.



© Fotolia

► Tours

• Association Jeunesse Habitat

Un Toit en partage

24 rue Bernard Palissy

37000 TOURS

Tél : 02 47 60 51 55

Courriel : slj@asso-jeunesse-habitat.org

Ce service s'adresse à tous les jeunes de 16 à 30 ans en étude ou en activité professionnelle. Logements contre présence, avec ou sans participation financière. Pas de frais de dossier. Cotisation annuelle 100 €.

Un logement pour une courte durée

Vous cherchez un hébergement pour quelques jours ou quelques semaines afin d'effectuer un stage, un job d'été ou encore pour passer un concours ? Voici des formules qui éviteront de vous ruiner.

Auberges de jeunesse

Pour séjourner en auberge de jeunesse en France ou à l'étranger, il faut obtenir une carte d'adhésion auprès de l'une des deux associations qui les fédèrent : la LFAJ (Ligue française pour les auberges de la jeunesse) ou la Fuaj (Fédération unie des auberges de jeunesse).

www.auberges-de-jeunesse.com (LFAJ)

www.fuaj.org

Centres d'accueil Ethic étapes

Ouverts toute l'année pour des séjours individuels ou en groupes, ils offrent à des prix économiques un accueil de qualité dans une ambiance d'échanges internationaux.

www.ethic-etapes.fr

Gîtes

Le gîte est une location indépendante, à la semaine (le plus souvent du samedi au samedi), au week-end ou en court séjour à certaines périodes. Chaque gîte est équipé d'une ou de plusieurs pièce(s) à vivre, de chambre(s), de sanitaire(s) et d'une cuisine.

En région Centre-Val de Loire, il existe environ 2 900 gîtes. Les tarifs varient de 500 à 1800 € la semaine selon les gîtes, la période et la localisation.

www.gites-de-france.com

Morning croissant

MorningCroissant est une plateforme de réservation en ligne de logement de courte durée (de 3 nuits minimum à 2 mois maximum).

www.morningcroissant.fr

Logement temporaire

Pour les étudiants ayant besoin d'un hébergement ponctuel dans le cadre d'examens, de concours ou d'un stage, un court-séjour (une nuit, une semaine, un mois ou plus) est possible en résidence universitaire tout au long de l'année (sauf septembre et octobre). Pour en faire la demande, remplissez le formulaire de contact résidence sur www.crous-orleans-tours.fr rubrique « logement ».

Spécial étudiants !

430084



A LOUER appartements meublés ou non meublés, Orléans La Source et Centre ancien.

- ✓ Appartements du T1 au T4 (idéal colocation).
- ✓ Parking sécurisé.
- ✓ Proche tram et commerces.
- ✓ Ouvrant droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement).
- ✓ Loyer T1 : 350 € CC* (30 m²)
Loyer T2 : 400 € CC* (40 m²)
Loyer T4 : 630 € CC* (77 m²)

* Les charges incluent l'eau froide, l'eau chaude et le chauffage.

Pour visiter,
appelez dès maintenant
Sylvie DOISNEAU
02 38 49 92 61



Les résidences
de l'Orléanais



Résidences hôtelières

Attention, les tarifs sont généralement élevés.
Contacts de résidences hôtelières situées en région Centre-Val de Loire dans le complément régional Actuel Centre n° 5.232 « L'hébergement temporaire », consultable dans les structures Information Jeunesse (coordonnées p. 111).

Certaines **des résidences étudiantes privées** (liste p. 41) proposent des formules courts-séjours.

Pensez aussi à **demandeur conseil auprès de votre établissement de formation** ; il peut avoir des contacts avec des propriétaires ou des organismes proposant des hébergements près de votre futur lieu de stage.

Plateforme e-logement

Destinée aux jeunes qui entrent en formation, cette plateforme permet de rechercher une solution d'hébergement temporaire en région Centre-Val de Loire, à la fois en résidences habitats jeunes, en résidences universitaires, en auberges de jeunesse, en internats de lycées ou de CFA ou encore dans les logements communaux.
www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueiltoile/accueil-elogement



→ CONTACTS

▶▶ Blois

• Ethic étapes Val de Loire

37 rue Pierre et Marie Curie - BP 758
41007 BLOIS CEDEX
Tél : 02 54 52 37 00
Courriel : accueil@ethicetapes-blois.fr
www.ethicetapes-blois.fr

Ouvert toute l'année.

Chambres de 2 à 6 lits avec sanitaires complets dans chaque chambre. Parking privé. Restaurant en self-service, salle d'activités.

27,90 € la nuit en chambre individuelle. 21,70 € la nuit en chambre à 2 lits. Petit déjeuner : 3,45 €.

Réduction de 20 % pour les étudiants, stagiaires et apprentis.

▶▶ Chartres

• Auberge de jeunesse

23 avenue du Baron Neigre
Tél : 02 37 34 27 64
28000 CHARTRES

Courriel : auberge-jeunesse-chartres@wanadoo.fr
www.auberge-de-jeunesse-chartres.fr

Située à 15 min à pied du cœur historique de Chartres. Ouverte toute l'année sauf pendant les fêtes de fin d'année. Accueil : de 15 h à 20 h, 7 jours sur 7.

16,60 € la nuit, petit déjeuner et taxe de séjour inclus.

▶▶ Bourges

• Auberge de jeunesse Jacques Cœur

22 rue Henri Sellier
18000 BOURGES
Tél : 02 48 24 58 09
Courriel : bourges@hifrance.org
www.hifrance.org

Ouverte du 20 janvier au 15 décembre.

Accueil : du lundi au samedi de 8 h à 10 h et de 18 h à 21 h 30, sur réservation le dimanche.

16,50 € la nuit draps compris. Petit déjeuner : 4,80 €.

▶▶ Orléans

• Auberge de jeunesse

Stade Omnisport
7 avenue Beaumarchais
45100 ORLÉANS-LA SOURCE
Tél : 02 38 53 60 06 ou 06 17 67 64 58
Courriel : auberge.crjs45@orange.fr
www.aubergedejunesseorleans.fr

Les arrivées se font par le parking situé Rue de Pithiviers. Située au cœur du campus universitaire, à 30 min du centre-ville en transports en commun.

Accueil : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h et à partir de 20 h, samedi et dimanche de 9 h à 14 h et de 16 h à 20 h.

18 € la nuit en chambre collective, petit déjeuner, taxe de séjour et kit de linge pour le lit inclus. 26 € la nuit en chambre individuelle, petit déjeuner, taxe de séjour et kit de linge pour le lit inclus.

Aides au logement

Le logement représente un poste de dépense très important dans votre budget. Sous certaines conditions, certaines aides peuvent vous être accordées, aussi bien pour payer votre dépôt de garantie que pour régler vos loyers.

Pour le dépôt de garantie

Le dépôt de garantie est la somme d'argent versée au bailleur à la signature du bail et qui est destinée à couvrir d'éventuels impayés de loyer et de charges, ou de futurs frais de réparations. Le montant correspond généralement à un mois de loyer hors charges. Il est restitué en fin de location, déduction faite des éventuelles sommes dues au bailleur.

Avance Loca-Pass

C'est quoi ?

C'est une avance gratuite sous forme de prêt sans frais de dossier ni intérêt, d'un montant de 500 € maximum, versée sur présentation d'un bail d'habitation ou d'une convention d'occupation. Le prêt peut être remboursé sur une durée de 25 mois maximum, avec un minimum de 20 € par mois.

Pour qui ?

- les étudiants boursiers d'État,
- les étudiants non boursiers mais justifiant :
 - d'un CDD d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande d'aide,
 - d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée minimale de 3 mois au cours des 6 mois précédant la demande d'aide,
 - ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande,
- les jeunes de moins de 30 ans en situation d'emploi (quelle que soit la nature du contrat de travail), en recherche d'emploi, en formation par alternance,
- les salariés du secteur privé (non agricole), y compris les travailleurs saisonniers en poste.

Comment en bénéficier ?

Déposez votre demande auprès d'un organisme gestionnaire proche de votre domicile, au plus tard 2 mois après votre entrée dans les lieux (contacts p. 54).

www.actionlogement.fr

Aide régionale au dépôt de garantie

C'est quoi ?

Il s'agit d'une avance remboursable correspondant au montant du dépôt de garantie exigé par le bailleur, dans la limite de 300 € par bénéficiaire ou de 150 € en cas de colocation. Vous vous engagez à la rembourser en 6 mensualités, 6 mois après la date de versement de l'avance.

Pour qui ?

Jeunes âgés de 16 à 25 ans pour l'accès à leur premier logement.

Comment en bénéficier ?

Pour l'obtenir, il faut adresser au conseil régional un dossier comprenant un courrier de demande, une attestation sur l'honneur de première installation, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une copie du bail de moins de 3 mois ou du projet de bail ou de la promesse de bail, une copie de la pièce d'identité recto-verso et un RIB. Envoyez la demande au plus tard 3 mois après la signature du bail.

→ CONTACTS

• Conseil régional du Centre-Val de Loire

Direction de l'Aménagement du Territoire
Pôle Habitat et Urbanisme
9 rue Saint-Pierre Lentini
45041 ORLÉANS CEDEX 1
www.jeunesocentre.fr



© Bombardier Patrick - Fotolia

Pour la caution (ou le « garant »)

La caution (ou le « garant ») est une personne ou un organisme qui s'engage à payer votre loyer si vous ne pouvez plus le faire (le plus souvent vos parents).

Caution locative étudiante (Clé)

C'est quoi ?

La Clé est une garantie de l'État qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de leur faciliter l'accès à un logement. La Clé est gérée par les Crous.

Pour qui ?

Le dispositif peut bénéficier à tous les étudiants :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire,
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études,
- âgés de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail,
- âgés de plus de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère (doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire au sein d'une unité ou laboratoire de recherche dans le cadre d'un contrat à durée déterminée).

Comment en bénéficier ?

La demande de Clé s'effectue directement depuis le site Lokaviz, en vous connectant à votre espace personnel.

www.lokaviz.fr

Visale

C'est quoi ?

Le Visa pour le logement et l'emploi, dit Visale est un dispositif qui vise à couvrir les impayés de loyers (charges comprises) du locataire pendant les trois premières années du bail.

Pour qui ?

Les salariés d'une entreprise privée (hors agricole) entrant dans un emploi (contrat de travail d'une durée minimale d'un mois) et dans un logement locatif du parc privé :

- salarié de plus de 30 ans quel que soit son contrat de travail (hors CDI confirmé) et entrant dans un logement dans les 3 mois de sa prise de fonction et dans la limite de validité du contrat de travail,
- salarié de moins de 30 ans quel que soit son contrat de travail et entrant dans un logement dans les 12 mois de sa prise de fonction et dans la limite de validité du contrat de travail,
- tout ménage entrant dans un logement locatif privé via un organisme agréé d'intermédiation locative.

Un étudiant majeur sous contrat de professionnalisation ou d'alternance contracté sous la forme de CDD ou CDI du secteur privé (hors agricole) peut être éligible.

Comment en bénéficier ?

Le locataire doit obtenir, avant la signature du bail, un visa certifié par Action Logement, garantissant au bailleur son éligibilité. Ce visa est valide sur la durée de son contrat de travail dans la limite de 3 mois et précise le loyer maximum garanti pouvant figurer au bail.

La caution Visale ne peut être cumulée avec toute autre garantie de même nature sur la période couverte (assurance loyers impayés, caution familiale ou bancaire, garantie Loca-Pass). Le cumul de garanties n'est possible que dans le cas où le bailleur loue son logement à un locataire bénéficiaire d'un contrat en apprentissage.

Le locataire peut toutefois bénéficier de l'avance Loca-Pass pour financer son dépôt de garantie.

www.visale.fr

Garantie Loca-Pass

C'est quoi ?

C'est une garantie de paiement du loyer et des charges en cas d'impayés du locataire (dans la limite de 9 mensualités), faisant office de caution pour le bailleur. Elle est valable uniquement dans le parc social.

Pour qui ?

- les étudiants boursiers d'État,
- les étudiants non boursiers mais justifiant :
 - d'un CDD d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande d'aide,
 - d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée minimale de 3 mois au cours des 6 mois précédant la demande d'aide,
 - ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande,
- les jeunes de moins de 30 ans en situation d'emploi (quelle que soit la nature du contrat de travail), en recherche d'emploi, en formation par alternance,
- les salariés du secteur privé (non agricole), y compris les travailleurs saisonniers en poste.

Comment en bénéficier ?

Déposez votre demande auprès d'un organisme gestionnaire proche de votre domicile, au plus tard 2 mois après votre entrée dans les lieux (contacts p. 54).

www.actionlogement.fr

Cautions de banques et mutuelles

Certaines banques ou mutuelles proposent aux étudiants de se porter caution pour eux auprès de leur propriétaire. En cas d'impayés, c'est la banque ou la mutuelle qui intervient. Renseignez-vous auprès de ces organismes pour vérifier les conditions tarifaires.

Pour le paiement du loyer

APL, ALF, ALS

La Caisse d'allocations familiales (Caf) propose 3 aides au logement (non cumulables), qui peuvent s'appliquer à une résidence universitaire, un foyer, un logement meublé ou non meublé, une location intergénérationnelle, un hôtel, une chambre chez l'habitant ou une colocation.

De quoi dépend le montant de l'aide ?

- du montant du loyer,
- du montant de vos ressources N - 2,
- du lieu de résidence,
- du statut de l'occupant (locataire, colocataire),
- du nombre d'enfants et des autres personnes à charge.

Aide personnalisée au logement (APL)	Allocation de logement à caractère familial (ALF)	Allocation de logement à caractère social (ALS)
Destinée aux locataires d'un logement « conventionné » (logement faisant l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État).	Destinée aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier de l'APL et qui ont des enfants (nés ou à naître) ou des personnes à charge, ou aux couples mariés depuis moins de 5 ans. Le mariage doit avoir eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.	Destinée aux personnes qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL, ni de l'ALF.
Versée directement au propriétaire et déduite du loyer.	Versées directement au locataire, ou au propriétaire s'il le demande.	

Faites votre estimation

Sur le site www.caf.fr rubrique « les services en ligne » > « estimer vos droits ».

Pour faire une demande d'aide au logement

Complétez votre demande d'aide au logement en ligne sur www.caf.fr rubrique « les services en ligne » > « faire une demande en ligne ».

À savoir : le début du versement de votre aide commence le mois suivant votre emménagement. Attention : faites votre demande dès votre entrée dans le logement. Si vous tardez, les premiers mois seront perdus : l'aide n'est pas rétroactive.

→ SITE INTERNET

www.caf.fr

→ CONTACT

Conseils sur votre aide au logement au 0 810 292 929, du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30. Prix d'un appel local depuis un poste fixe, sauf surcoût éventuel depuis un mobile selon les opérateurs.

Choisissez la formule la plus avantageuse !

Si vous êtes âgé de moins de 20 ans et que vous demandez une aide au logement de la Caf à titre personnel, vos parents ne recevront plus de prestations familiales pour vous.

Pourtant, le montant des allocations qu'ils perçoivent pour vous peut être supérieur au montant de l'aide au logement qui pourrait vous être accordé. Étudiez donc bien avec votre famille la situation la plus avantageuse avant de faire toute demande !



Mobili-Jeune

C'est quoi ?

C'est une subvention de 10 à 100 € par mois pour le paiement du loyer sur toute la durée de votre formation (3 ans maximum), déduction faite de l'APL (voir p. 52). L'aide est versée trimestriellement.

Pour qui ?

Jeunes âgés de moins de 30 ans en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise privée non agricole et dont la rémunération n'excède pas le montant du SMIC.

Comment en bénéficier ?

La demande doit être déposée à l'organisme gestionnaire de votre département dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage du cycle de formation (coordonnées des organismes gestionnaires p. 54).

À Orléans, pour plus de renseignements et pour déposer un dossier de demande d'aide, adressez-vous à la Maison de l'habitat (coordonnées p. 40).

En cas de difficultés

Fonds de solidarité logement (FSL)

Géré par les conseils départementaux, le FSL est une aide destinée aux personnes rencontrant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement et/ou qui sont dans l'impossibilité de régulariser des impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone. Les aides du FSL sont apportées sous forme de cautionnement, de prêts sans intérêt, de garanties ou de subventions.

Le FSL est complémentaire à toute forme d'aide et doit donc être sollicité uniquement en second lieu, après les aides de la Caf et le Loca-Pass par exemple.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à la Caf ou au conseil départemental de votre territoire. À noter que dans le Loiret, l'aide est appelée Fonds unifié logement (FUL).

450058

En 2016,
ayez le réflexe
VISALE.FR
Le dispositif
d'Action Logement
qui connecte
emploi et
logement !

Vous prenez un nouvel emploi et vous devez vous loger !

Ayez le réflexe visale.fr, votre garant pour louer votre logement.

Connectez-vous sur www.visale.fr

Le Fonds de Solidarité Logement est financé par le département de Loiret et la Région Centre-Val de Loire.

02 2016

→ CONTACTS

Organismes gestionnaires des aides Loca-Pass et Mobili-Jeune

▶▶ Blois

• Cil Val de Loire

16 rue de la Vallée Maillard

41018 BLOIS CEDEX

Tél : 02 54 44 64 46

Courriel : blois@cil-valde Loire.com

www.cil-valde Loire.com

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

▶▶ Bourges

• Cil Val de Loire

3 rue Charles Durand

18000 BOURGES

Tél : 02 48 27 23 90

Courriel : bourges@cil-valde Loire.com

www.cil-valde Loire.com

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

▶▶ Chartres

• Proclia

Le Jardin d'Entreprises

5 rue Joseph Fourier

28000 CHARTRES

Tél : 02 37 18 56 50

Courriel : contact28@proclia.com

www.proclia.com

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 30, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h.

▶▶ Châteauroux

• Cil Val de Loire

45 cours Saint-Luc - BP 135

36003 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 53 59 60

Courriel : chateauroux@cil-valde Loire.com

www.cil-valde Loire.com

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

▶▶ Orléans

• Cil Val de Loire

10 boulevard Rocheplatte - BP 1919

45000 ORLÉANS

Tél : 02 38 78 18 80

Courriel : orleans@cil-valde Loire.com

www.cil-valde Loire.com

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

• Solendi

ZAC de Candolle

6 cours Victor Hugo - CS 848

45077 ORLÉANS CEDEX 2

Tél : 02 38 73 43 00

Courriel : agence.orleans@solendi.com

www.solendi.com

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

▶▶ Tours

• Cil Val de Loire

15 place Michelet - BP 31615

37016 TOURS CEDEX 1

Tél : 02 47 05 62 86

Courriel : tours@cil-valde Loire.com

www.cil-valde Loire.com

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

• Groupement interprofessionnel pour la construction - GIC

31 boulevard Heurteloup - BP 91113

37011 TOURS CEDEX 1

Tél : 02 47 61 22 12 ou 0 810 551 025

Courriel : gictours@gic.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.





LA MUTUELLE DES
ÉTUDIANTS

MERCI !

Chaque année, **près d'un étudiant sur deux choisit La Mutuelle Des Etudiants comme centre de Sécu** et **plus de 120 000 adhèrent à une mutuelle santé***. Ces résultats permettent à La Mutuelle Des Etudiants d'être leader dans son domaine.

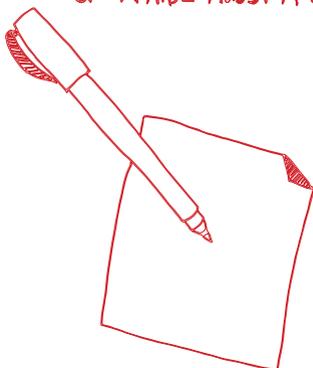
Merci.

* Chiffres au 30/06/2015

LMDE.FR  

OBJECTIF EMPLOI ORIENTATION

ON M'AIDE AUSSI À M'ORIENTER ET À CHERCHER UN EMPLOI.



Le Crédit Mutuel facilite votre recherche d'emploi ou de stage en mettant à votre disposition un coach spécialisé en ressources humaines pour vous accompagner dans votre démarche. Côté orientation, un professionnel vous aidera à définir votre projet et les démarches à effectuer⁽¹⁾. Et pour tous, un accès libre et gratuit à une boîte à outils avec des modèles de CV et des lettres de motivation.

Rendez-vous sur www.objectif-emploi-orientation.fr

Crédit Mutuel

Gérer son quotidien



► Maîtriser son budget

- Quelques pistes pour gérer au mieux votre budget
- Les banques
- Les bourses et aides
- Les jobs étudiants

58

58

59

60

64

► Prendre soin de sa santé

- La protection sociale
- Les organismes de santé généralistes
- Les organismes de santé spécialisés

69

69

71

73

► Se déplacer

- Prendre les transports en commun
- Se déplacer en voiture
- Circuler à vélo

77

77

81

82

► Utiliser les espaces publics numériques

84

Maîtriser son budget

Pour bien gérer vos dépenses, il est utile de repérer tout ce qui rentrera dans votre budget serré d'étudiant ! Début de l'indépendance oblige, vos dépenses seront nombreuses : il est important de bien les identifier et de savoir les dompter.

Quant à vos recettes, pas toujours suffisantes, vous pourrez avec des bons plans et des aides diverses, profiter tout de même de votre vie d'étudiant.

Dépenses

- loyer, chauffage, eau, gaz, électricité
- sécurité sociale étudiante, mutuelle complémentaire
- assurances (responsabilité civile, habitation, automobile)
- impôts
- frais bancaires
- alimentation
- santé, hygiène
- habillement
- entretien et équipements divers (logement, vélo, voiture, etc.)
- téléphone et Internet
- frais d'inscription pour vos études
- livres, matériel pédagogique et informatique
- déplacements (transports publics, essence)
- culture, loisirs, sport
- vacances
- autres dépenses (remboursement de prêt étudiant, permis de conduire, dépenses imprévues, etc.)

Recettes

- aide des parents
- salaires (job d'été ou petit boulot étudiant, rémunération d'apprenti)
- bourses ou autres aides liées à vos études
- allocations logement
- remboursements des frais de santé
- autres recettes (par exemple gain du Loto ☺ si vous avez beaucoup de chance !)

Quelques pistes pour gérer au mieux votre budget

Information

Exploitez au mieux toutes les opportunités présentées dans ce guide (jobs étudiants, bourses, aides au logement, réductions culture, etc.) et dans le dossier Actuel Cidj n° 5.15 « Banque, assurances, impôts : tout savoir », consultable dans toutes les structures Information Jeunesse (coordonnées p. 111).

Organisation

- enregistrez régulièrement dans un tableau vos dépenses et vos recettes, pour y voir clair. Vous pouvez pour cela télécharger un calculateur, par exemple sur www.conso.net rubrique « format » puis choisissez l'icône « simulateurs » > « calculez votre budget »,
- suivez vos comptes bancaires pour voir tout de suite ce qui cloche et y remédier. Si besoin, négociez une autorisation de découvert avec votre banquier (attention : autorisation de découvert ne veut pas dire absence de frais de découvert !),
- soyez sérieux avec l'administration et en cas

de problème avec un organisme, contactez-le rapidement pour trouver une solution. De même avec votre propriétaire : en cas de retard de paiement du loyer, il sera plus facile de trouver un arrangement à l'amiable si vous avez l'habitude de payer en temps et en heure.

Consommation maline

- dans tous les domaines, comparez les prix, faites jouer la concurrence, profitez des promotions et quand c'est possible, négociez !
- privilégiez les achats d'occasion, équipez-vous auprès d'Emmaüs, dans les vide-greniers, sur les sites de revente,
- faites réparer votre matériel, plutôt que de racheter du neuf,
- profitez des réductions offertes grâce à votre carte d'étudiant,
- pensez à la colocation, au covoiturage, aux achats groupés, à la location et aux services entre particuliers ou étudiants, etc.,

- ne vous laissez pas tenter par les crédits à la consommation divers et variés. Si vous envisagez un prêt étudiant, étudiez scrupuleusement les conditions de prêt,
- consultez notamment www.studyrama.com rubrique « vie étudiante » > « économiser : nos bons plans ».

En cas de difficultés financières, ponctuelles ou plus graves, n'attendez pas !

- si vous êtes étudiant de l'enseignement supérieur en formation initiale ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante, vous pouvez vous faire aider par le **service social du Crous**, (coordonnées p. 110). Les assistantes sociales vous accompagneront dans les formalités et difficultés de votre vie étudiante (budget, logement, législation sociale, travail). Elles pourront également vous présenter les différentes possibilités de financement de vos études (bourses, aides) et instruire des dossiers de demande d'aides financières (notamment les aides spécifiques du Crous, voir p. 62),
- si vous êtes étudiant dans une école privée non reconnue par l'État, n'ouvrant pas droit à la sécurité sociale, adressez-vous à **votre établissement**,
- si vous êtes étudiant dans un lycée public (BTS, CPGE), adressez-vous au **service social de votre établissement**,
- de nombreux **organismes** (Restos du cœur, Secours populaire, Secours catholique, épiceries sociales, etc.) peuvent également vous soutenir. Pour connaître les coordonnées des organismes proches de chez vous, consultez le complément régional Actuel Centre n° 5.52 « Les aides aux personnes en difficulté » (disponible dans toutes les structures Information Jeunesse, coordonnées p. 111).

Les banques

Même si vous n'êtes pas encore autonome financièrement, les banques s'intéressent déjà à vous. Elles vous proposeront des produits spécifiques : livrets jeunes, cartes adaptées aux jeunes (taux moins élevé, carte à autorisation systématique, carte de paiement prépayée), exonérations d'agios, crédits adaptés à taux préférentiel, prêts permis à un euro par jour, prêts étudiants, etc.

Avant de choisir une banque, informez-vous sur les produits bancaires et comparez-les dans différentes banques.

Suivez vos comptes sur votre téléphone

De plus en plus de banques vous permettent d'accéder à vos comptes à partir d'une appli gratuite pour smartphone : téléchargez la vôtre pour suivre vos comptes et réagir en direct !

Le prêt étudiant garanti par l'État

L'État a créé un fonds de garantie « prêts étudiants » qui permet à certaines banques partenaires (Société générale, Crédit mutuel, CIC, Caisses d'épargne, Banques populaires) d'accorder un prêt d'un montant maximum de 15 000 €, sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers. Il faut avoir moins de 28 ans, être de nationalité française ou posséder la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, et être inscrit dans un établissement en vue de la préparation d'un concours ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur français. Le remboursement peut être différé (partiellement ou totalement). Les taux d'intérêt et les modalités de prêt sont variables selon les organismes bancaires.

Plus d'infos sur www.etudiant.gouv.fr rubrique « vos aides financières » > « prêt étudiant garanti par l'État ».

Quels sont les différents moyens de paiement ? Comment ouvrir et utiliser un compte bancaire ? Combien coûtent les services d'une banque ?

Pour répondre à ces questions, vous pouvez consulter le site www.lesclesdelabanque.fr qui vous donnera des explications simples et claires sur la banque et l'argent : informations utiles, guides pratiques, modèles de lettre, etc. Visitez notamment la rubrique « particuliers » > « mes enfants et l'argent » > « étudiant » (budget, services bancaires, etc.). Référez-vous également au site www.service-public.fr rubrique « particuliers » > « argent » > « banque ».

Pour choisir votre banque, plusieurs critères peuvent entrer en ligne de compte

- conditions et tarifs,
- clarté des explications, contrats et services proposés,
- proximité de votre lieu d'études ou de votre domicile,
- qualité de l'accueil, temps d'attente au guichet,
- « banque à domicile » : opérations que vous pouvez réaliser sans vous déplacer, grâce à des services adaptés, par téléphone ou Internet.

Il existe aussi des banques en ligne, qui fonctionnent généralement sans guichet, sans agence, sans conseiller individuel et qui peuvent donc proposer des tarifs bancaires réduits. Pourquoi pas ? Mais sachez que parfois, dans les situations difficiles, avoir la possibilité de discuter avec un conseiller « en chair et en os » change bien des choses...

Les bourses et aides

Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux sont destinées à aider les étudiants qui suivent leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé, habilité par les ministères suivants à recevoir des boursiers :

- le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,
- le ministère de la Culture et de la Communication.

Ces bourses sont gérées par les Crous (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) via le DSE (voir ci-dessous).

Bénéficiaires

- étudiant âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse,
 - recul de la limite d'âge pour les étudiants handicapés reconnus par la commission des droits et de l'autonomie des handicapés,
 - recul de la limite d'âge en fonction de la durée du volontariat dans les armées ou du volontariat civil,
 - recul de la limite d'âge d'un an par enfant élevé, pour les pères ou mères de famille,
- étudiant de nationalité française ou ayant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne (ou d'un État faisant partie de l'Espace économique européen),
- étudiant d'une autre nationalité,
 - bénéficiant d'un titre de séjour en règle,
 - domicilié en France depuis au moins deux ans et dont le foyer fiscal auquel il est rattaché (père, mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins deux ans.

Dans tous les cas, l'étudiant devra répondre aux conditions d'assiduité, de présence aux examens et de scolarité.

Critères d'attribution

Les aides sont attribuées en fonction de trois critères : les revenus fiscaux de la famille, le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille et l'éloignement du lieu d'études. Ces critères définissent le droit à bourse et l'échelon de bourse. La bourse est versée en 10 mensualités, de septembre à juin.

Dossier social étudiant (DSE)

Le dossier social étudiant est un document unique qui vous permet, en tant qu'étudiant ou futur étudiant, de demander une bourse sur critères sociaux et/ou un logement en résidence universitaire. Même si vous ne pouvez pas prétendre à une bourse, vous pourrez

faire une demande de logement grâce au DSE (tous les étudiants, boursiers ou non, peuvent prétendre au logement universitaire).

Le DSE doit être constitué chaque année sur Internet entre le 15 janvier et le 31 mai pour l'année scolaire qui suit. Dans le cas d'une demande de logement, il est recommandé de la faire le plus rapidement possible, afin que le dossier soit instruit en vue des mouvements nationaux d'affectation en résidence universitaire.

Pour effectuer votre demande de bourse et/ou de logement :

- rendez-vous sur www.etudiant.gouv.fr pour remplir votre dossier social étudiant (DSE). Rubrique « vos aides financières » > icône « demande DSE » : vous serez redirigé sur www.messervices.etudiant.gouv.fr cliquez ensuite sur l'icône « demande DSE », identifiez-vous et faites votre demande. Tout au long de l'année vous pourrez suivre votre dossier : icône « suivi DSE ». (Le portail APB vous permet également d'accéder à www.messervices.etudiant.gouv.fr pour faire votre DSE.),
- consultez www.crous-orleans-tours.fr pour avoir toutes les infos à connaître sur les bourses, le logement et sur le DSE. Rubrique « bourses » et « logement ».

Simulation

Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, vous pouvez faire une simulation à partir du 15 janvier sur www.crous-orleans-tours.fr rubrique « bourses » > « montants et simulateur ». Attention : le résultat donné a un caractère indicatif, en fonction du barème en vigueur au moment où vous faites la simulation. Il est donc susceptible d'évoluer. La décision définitive sera donnée seulement après instruction de votre dossier par le Crous. Si la simulation vous donne un échelon 0, remplissez tout de même votre DSE car cela vous permettra de bénéficier de l'exonération des droits d'inscription dans les établissements publics, ainsi que de l'exonération de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

Le Crous de l'académie où vous êtes actuellement scolarisé est votre interlocuteur, même si vous souhaitez poursuivre vos études dans d'autres académies. Dès la validation des informations fournies dans votre DSE, il vous adressera une notification conditionnelle par mail, indiquant la décision

d'attribution ou de refus de votre demande de bourse. Cette notification est un document important, qui vous permettra, si vous devenez boursier, d'être exonéré des droits d'inscription à l'Université et dans les établissements publics, ainsi que de la cotisation à la sécurité sociale étudiante. Les étudiants qui préparent les concours d'entrée aux classes préparatoires aux grandes écoles peuvent aussi être exonérés de leurs droits d'inscription. Rappel : l'exonération fonctionne même si vous êtes boursier échelon 0.

→ CONTACTS

► Orléans

• Crous d'Orléans-Tours

Espace vie étudiante
Bourses et logement
Hall du forum - Maison de l'étudiant
2 rue de Tours
45072 ORLÉANS CEDEX 2
Tél : 02 38 24 27 00
Pour les étudiants qui étudient dans les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loiret.

Conseils

N'attendez surtout pas les derniers jours pour remplir votre dossier. Vous éviterez ainsi le risque de saturation du réseau. Sachez que vous pourrez faire des modifications de choix sur le dossier papier qui vous sera envoyé et qu'un dossier complet permettra un traitement plus rapide de votre demande de bourse.

Besoin d'aide ?

Vous pouvez poser des questions sur votre DSE via un formulaire que vous trouverez sur www.messervices.etudiant.gouv.fr dans la rubrique « assistance » (en bas de la page d'accueil).

► Tours

• Clous (Centre local des œuvres universitaires et scolaires)

Bourses et logement
60 rue du Plat d'Étain
Bât. H
37041 TOURS CEDEX
Tél : 02 47 60 42 42
Pour les étudiants qui étudient dans les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.



Aides diverses

Aides spécifiques du Crous

Les aides spécifiques permettent d'apporter rapidement une aide financière personnalisée à tout étudiant en difficulté.

Après un entretien et en fonction de l'urgence de votre situation, une assistante sociale pourra vous proposer une aide financière :

- soit une allocation annuelle accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes (rupture familiale par exemple),
- soit une aide ponctuelle pour faire face à une difficulté nouvelle et imprévisible.

L'âge limite pour bénéficier d'une aide spécifique est fixé à 35 ans, y compris pour les étudiants en reprise d'études.

Les demandes d'aides spécifiques sont examinées par une commission présidée par la directrice du Crous. Elles y sont présentées de façon anonyme. Pour plus de renseignements et pour déposer un dossier, prendre contact avec le service social du Crous, coordonnées p. 110.

Pour en savoir plus sur les aides possibles, gérées par le Crous ou par d'autres organismes

- service social du Crous (coordonnées p. 110),
- site Internet du Crous www.crous-orleans-tours.fr rubriques « bourses », « logement », « action sociale/santé »,
- guide du Crous d'Orléans-Tours, ainsi que la brochure « Bourse & logement étudiant, faites votre demande sur etudiant.gouv.fr - guide du dossier social étudiant », disponibles dans toutes les structures Information Jeunesse en région Centre-Val de Loire, (coordonnées p. 111) ou sur le site du Crous www.crous-orleans-tours.fr
- dossier Actuel Cidj n° 1.612 « Les bourses de l'enseignement supérieur », consultable dans toutes les structures Information Jeunesse en région Centre-Val de Loire (coordonnées p. 111),
- www.etudiant.gouv.fr rubrique « vos aides financières » > « autres bourses et soutiens financiers ».

Contrat d'engagement de service public (CESP)

Le CESP propose aux étudiants et aux internes en médecine, une allocation de 1 200 € brute par mois. Une candidature au CESP peut être déposée par tout étudiant en médecine, à tout moment de son cursus, de la 2^e année des études médicales à la dernière année d'internat.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à choisir une spécialité moins représentée ou à s'installer dans une zone où la continuité des soins est menacée, et ce, pendant un nombre d'années égal à celui durant lequel ils auront perçu l'allocation et pour 2 ans minimum.

Pour récupérer puis déposer votre dossier, contactez le service scolarité de votre faculté de Médecine de la région Centre-Val de Loire à Tours.

Les médiateurs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Vous contestez une décision de l'administration ? Vous êtes en conflit avec un membre de l'administration et vos démarches n'ont pas abouti favorablement ? Vous n'arrivez pas à vous faire entendre sur un problème de bourse ou de logement universitaire ?

Vous pouvez faire appel à un médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur pour vous aider à résoudre votre problème.

Plus d'infos et coordonnées sur www.education.gouv.fr « le système éducatif » > « le ministère » > « missions et organisation du ministère » > « les organismes rattachés au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche » > « le médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ».

Une aide pour sortir de nos frontières ?

Si vous voulez obtenir une bourse ou une aide pour partir étudier à l'étranger, rendez-vous p. 27.

Aides des collectivités territoriales

Certaines collectivités territoriales peuvent apporter des aides financières aux étudiants de leur territoire.

Pensez à la région, aux départements et parfois aux villes.

La nature des aides et les modalités d'attribution sont très variables : critères sociaux, filière de formation, niveau scolaire, etc. Renseignez-vous directement auprès de chaque collectivité.

→ CONTACTS

Aides de la région Centre-Val de Loire

► Orléans

• Conseil régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin
45041 ORLÉANS CEDEX 1
www.regioncentre-valdeloire.fr
www.jeunesocentre.fr

Aide dans votre parcours de formation du secteur sanitaire et social :

- prise en charge du coût de votre formation dans un des instituts agréés en région Centre-Val de Loire, selon certains critères.
Renseignez-vous auprès des Instituts de formation,
- attribution d'une bourse d'études de 1 620 € à 6 600 € par an, soumise à conditions de ressources, pour les étudiants inscrits dans les établissements agréés de formation initiale du secteur sanitaire et social de la région Centre-Val de Loire. Bourse versée mensuellement, dès le mois qui suit l'entrée en formation. Pour plus d'informations (diplômes, dates de demande, conditions d'attribution, etc.), consultez www.aress.regioncentre-valdeloire.fr ou téléphonez au 02 38 56 93 12 ou envoyez un courriel à aress@regioncentre.fr

Ordi-Centre :

À la rentrée 2016, la région équipera gratuitement :

- de tablettes tactiles (à clavier) : les étudiants de second cycle d'enseignement supérieur. Il faudra être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en région Centre-Val de Loire : en 1^{re} année de master ou d'ingénieur, en 3^e année d'école de commerce ou en 4^e année de médecine, pharmacie ou beaux-arts,
 - d'ordinateurs portables ou de tablettes tactiles (au choix) : les étudiants handicapés, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en région Centre-Val de Loire, en 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle, dont le handicap nécessite l'utilisation d'un de ces deux outils.
- Pour plus de précisions sur les bénéficiaires et pour profiter des mesures Ordi-Centre (tablettes, ordinateurs portables), inscrivez-vous en ligne, courant août, via www.jeunesocentre.fr ou www.regioncentre-valdeloire.fr

Aides des départements

► Bourges

• Conseil départemental du Cher

Service de l'économie et de l'enseignement supérieur
Hôtel du département
Place Marcel Plaisant - CS 30322
18023 BOURGES CEDEX
Tél : 02 48 25 25 11
Courriel : geraldine.auclert@departement18.fr
Tél : 02 48 25 25 16
Courriel : isabelle.gaudry@departement18.fr
www.departement18.fr rubrique « actions » > « économie et enseignement supérieur » > « formulaires et règlements... » > « bourse départementale en faveur des étudiants en médecine générale »
Bourse aux étudiants en 3^e cycle de médecine.
Bourse de 600 € par mois versée pendant 3 ans au maximum.
L'étudiant s'engage contractuellement à s'installer pendant 5 ans minimum dans le Cher à l'issue de ses études (dans tout le département, sauf dans la zone franche urbaine de Bourges, dans laquelle l'étudiant s'engage également à ne pas s'installer dans les 10 ans qui suivent sa 1^{re} installation).
Cumul possible avec le CESP (voir p. 62).

► Châteauroux

• Conseil départemental de l'Indre

Direction générale adjointe des routes, des transports, du patrimoine et de l'éducation
Direction de l'éducation
Hôtel du département
Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 08 37 67
Courriel : contact@indre.fr
www.indre.fr
Bourse accordée aux étudiants boursiers du Crous, fiscalement dépendants du département.
Montant annuel de 158 € pour l'étudiant titulaire d'une bourse à échelon 0 et 260 € pour l'étudiant titulaire d'une bourse à un autre échelon.
Dossier à retirer à compter de début décembre et à retourner avant mi-mars.

►► Châteauroux (suite)

• Conseil départemental de l'Indre

Direction de la prévention et du développement social (DPDS)

Maison départementale de la solidarité

Centre Colbert - Bât. E

4 rue Eugène Rolland - BP 601

36020 CHATEAUX CEDEX

Tél : 02 54 08 38 09

www.indre.fr

Bourse « jeune médecin » pour les étudiants en 3^e cycle de médecine.

Bourse de 600 € par mois pendant 3 ans, dès la 1^{re} année du 3^e cycle. Quel que soit le moment où il accepte le contrat, l'étudiant en cours de 3^e cycle peut en bénéficier à hauteur de 600 € par mois, et ce, jusqu'à la fin de sa 9^e année.

L'étudiant s'engage à exercer dans une zone déficitaire du département de l'Indre (zones définies par l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en zones fragiles) pour une durée de 5 ans minimum après ses études. Son installation peut être différée d'1 ou 2 ans après l'obtention de son diplôme.

►► Orléans

• Conseil départemental du Loiret

Direction des relations avec les territoires

45945 ORLÉANS

Tél : 02 38 25 45 45

Courriel : sarah.benayad@loiret.fr

www.loiret.fr

Bourse d'étude pour les étudiants en médecine de 3^e cycle.

La demande peut être faite tout au long du 3^e cycle (la bourse sera calculée au prorata du temps d'études restant à couvrir).

L'étudiant s'engage à s'installer et à exercer à l'issue de ses études pendant 5 ans dans une zone carenciée fragile du département du Loiret selon la délimitation réalisée par l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire. Il devra rembourser la subvention au prorata de la durée d'installation, si celle-ci est inférieure à 5 ans. Ce dispositif est amené à évoluer début 2017, renseignez-vous par téléphone.

Cumul possible avec le CESP (voir p. 62).

Les jobs étudiants

Que vous cherchiez à travailler toute l'année en complément des cours ou pendant l'été, en région Centre-Val de Loire, ailleurs en France, ou même à l'étranger, les possibilités sont nombreuses. À vous de choisir la formule la plus adaptée à votre emploi du temps et à vos projets.

Si vous souhaitez cumuler études et petit boulot, prévoyez de garder suffisamment de temps pour suivre vos cours, faire votre travail personnel, sans oublier vos loisirs.

Faire le point

Réfléchir pour savoir ce que l'on veut, ce n'est pas perdre son temps, bien au contraire !

Posez-vous les bonnes questions : quand et combien de temps voulez-vous travailler ? À quel endroit ? Quelles sont vos priorités ? Quel type de petit boulot cherchez-vous ? Quels sont vos atouts ? Vos contraintes ? Vos réponses vous permettront de mieux mener vos recherches et vous prépareront à vos futurs contacts (entretien d'embauche par exemple) avec des employeurs potentiels.

On peut trouver un petit boulot durant l'été ou à d'autres périodes de l'année dans n'importe quel secteur d'activité. Mais certains secteurs fournissent plus d'opportunités : l'animation, le tourisme, les loisirs, l'agriculture, l'hôtellerie et la restauration, les services à la personne, le commerce. Alors n'hésitez pas à cibler ces domaines en priorité, sauf si vous avez des contacts privilégiés dans d'autres.

Dénicher des offres

La règle d'or : s'y prendre suffisamment tôt (en règle générale dès janvier-février pour travailler l'été) et donc préparer le terrain en déterminant le ou les postes recherchés en priorité.

Soyez organisé : pour ne rater aucune occasion.

Soyez attentif : pour postuler sur des postes auxquels votre profil correspond (compétences, contraintes, désirs).

Soyez actif : répondez à des offres, envoyez des candidatures spontanées, relancez, déplacez-vous dans les entreprises.

Votre réseau relationnel

La première chose à faire est de parler de votre recherche autour de vous : famille, amis, voisins, commerçants, etc., et de communiquer sur vos réseaux sociaux. Pensez aussi à postuler auprès des employeurs de vos parents.

On arrive souvent à trouver un petit boulot grâce au « bouche-à-oreille » et aux relations.

Des professionnels et des outils pour vous aider

► Le réseau Information Jeunesse

Le réseau Information Jeunesse (coordonnées p. 111) peut vous proposer un **accompagnement** gratuit dans votre recherche de petit boulot : conseils, documentation, informations sur la législation, informations sur la rédaction de la lettre de motivation et du CV, pistes de recherche, offres, accès Internet, etc.

Le CRIJ édite un guide « **Jobs d'été et petits boulots** » qui recense :

- conseils pratiques, contacts et sites Internet liés à la recherche d'un petit boulot,
- informations relatives au droit du travail,
- contacts pour un job à l'étranger.

Ce guide est disponible gratuitement dans toutes les structures Information Jeunesse en région Centre-Val de Loire (coordonnées p. 111) et téléchargeable sur le site www.informationjeunesse-centre.fr rubrique « guides pratiques ».

En complément de ce guide, consultez le portail « **Jobs d'été et petits boulots** » sur www.monjobdete.fr. Vous y trouverez notamment des conseils, des compléments d'information, des coordonnées d'employeurs susceptibles de recruter, et des sites d'offres de petit boulot, par secteur d'activité (onglet « trouver un employeur »).

Le CRIJ, et de nombreuses autres structures Information Jeunesse, organisent des **journées « jobs d'été »** qui peuvent gratuitement vous permettre, selon la structure organisatrice, de :

- vous informer sur les petits boulots,
- vous faire accompagner pour réaliser votre lettre de motivation et votre CV,
- faire des simulations d'entretien d'embauche,
- rencontrer des employeurs qui recrutent pour l'été, et postuler en direct auprès de ceux qui vous intéressent,
- vous renseigner sur les jobs à l'étranger.

Retrouvez les lieux et dates de ces rendez-vous organisés chaque année de février à mai, sur le site www.informationjeunesse-centre.fr rubrique « petits boulots » > « journées jobs d'été ».

Un job pendant mes études

Le 28 septembre 2016, le CRIJ proposera, dans le hall du conseil départemental du Loiret, une journée « Un job pendant mes études » : accompagnement dans la recherche de job, offres d'emploi, possibilité de postuler sur place auprès de particuliers, entreprises et organismes divers. Plus d'infos et dates d'autres manifestations en région Centre-Val de Loire auprès du réseau Information Jeunesse, coordonnées p. 111.

► Les Crous (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires)

Toute l'année, le service Jobaviz www.jobaviz.fr (géré par les Crous) propose des offres d'emploi réservées aux étudiants. Il s'agit généralement d'emplois rémunérés au Smic, dans les domaines suivants : services

à la personne, aide aux devoirs, emplois saisonniers, garde d'enfants, animation, accueil, télétravail, phoning, personnel de restauration, street marketing, etc., dans les entreprises, les administrations ou auprès d'associations ou de particuliers.

Les Crous eux-mêmes peuvent y proposer des emplois au sein de leurs services, par exemple dans les résidences ou les restaurants universitaires.

Pour obtenir les coordonnées des employeurs, vous devrez justifier de votre statut d'étudiant.

Pour plus d'infos, contactez les services « petites annonces jobs » du Crous à Orléans, Tours ou Blois, coordonnées p. 110.

► Les agences d'emploi et de travail temporaire

Elles proposent des missions courtes ou saisonnières, surtout l'été.

Beaucoup d'agences sont spécialisées dans un ou plusieurs secteurs d'activité. Sélectionnez ceux qui vous attirent.

Coordonnées dans les pages jaunes, à la rubrique « agences d'intérim, d'emploi ».

► Les annuaires d'entreprises

Incontournables pour sélectionner des entreprises qui vous intéressent, afin d'envoyer des candidatures spontanées, ou pour vous renseigner sur celles qui proposent une offre. (Voir p. 20).

► La presse

Plongez-vous dans les rubriques « petites annonces » de vos quotidiens locaux. Bon nombre sont consultables dans les structures Information Jeunesse, coordonnées p. 111.

Consultez également les revues spécialisées des secteurs dans lesquels vous souhaitez travailler (généralement disponibles dans les bibliothèques).

► Internet

Consultez les sites d'offres et de conseils, voir p. 66.

Jobs et impôts

N'oubliez pas (vous ou vos parents) de déclarer vos revenus aux impôts. Notez que les jeunes de moins de 26 ans (au 1^{er} janvier de l'année d'imposition) sont exonérés d'impôts sur les salaires perçus pendant leurs études ou pendant les congés scolaires ou universitaires, dans la limite de 3 mois de Smic pour une année.

→ SITES INTERNET

OFFRES, CONSEILS

• www.action-emploi.net

Portail pour l'emploi. Sites d'offres d'emploi, zone « autres offres », voir les rubriques « intérim », « jobs saisonniers », « au pair » et « petites annonces ». Sites de conseils (lettre de motivation, CV, annuaires d'entreprises, etc.).

• www.capcampus.com

Offres de petit boulot.

• www.centrejob.com

Offres d'emploi en région Centre-Val de Loire.

• www.centremploi.com

Offres d'emploi, conseils.

• www.cidj.com

Offres, rubrique « offres stage et job ». Conseils, rubrique « infos » > « stages et emploi » > « conseils pour trouver un job ».

• www.emploi.org

Portail pour l'emploi. Pour trouver des sites d'annonces, rubrique « chercher un petit job ». Pour accéder directement à des offres d'emploi, rubrique « consulter les offres ». Pour trouver des sites de conseils, rubrique « la boîte à outils ».

• www.emploi-store.fr

Portail pour l'emploi : MOOCs (cours en ligne), applications mobiles, sites Internet, serious game (jeu interactif), e-learning, simulateurs d'entretien, quiz, etc., pour trouver un emploi et pour préparer sa candidature.

• http://etudiantsetstages.com

Informations et conseils pratiques à destination des étudiants pour préparer leurs premières expériences professionnelles (notamment les jobs d'été). Vidéos de témoignages et de conseils de professionnels, outils d'entraînement et documentation à télécharger.

• www.jemepropose.com

Offres de job.

• www.jobdete.com

Offres de job, conseils.

• https://jobetudiant.net

Offres d'emploi pour les étudiants (dont jobs à l'étranger). Conseils de recrutement par entreprise, secteur d'activité ou métier, rubrique « étudiants » > « fiches jobs ».

• www.leboncoin.fr

Pensez-y ! Ce site diffuse également des offres d'emploi.

• www.letudiant.fr

Offres de job et conseils pour les étudiants.

• www.pole-emploi.fr

Offres de petit boulot : sélectionnez notamment le type de contrat souhaité dans votre recherche : « mission d'intérim » ou « contrat de travail saisonnier » ou « contrat de travail intermittent » par exemple. N'hésitez pas à créer votre espace personnel qui vous permettra notamment de recevoir des offres par mail.

• www.recrut.com

Offres d'emploi, de job étudiant, conseils.

• http://rpro.univ-tours.fr

Offres de job réservées aux étudiants de l'université François-Rabelais de Tours.

• www.sesame-emploi.fr

Offres d'emploi dans le Cher, l'Indre et la Touraine.

Coordonnées d'employeurs en ligne

Consultez le portail « Jobs d'été et petits boulots » sur www.monjobdete.fr Vous y trouverez notamment des coordonnées d'employeurs susceptibles de recruter, ainsi que des conseils, des compléments d'information et des sites d'offres de petit boulot, par secteur d'activité (onglet « trouver un employeur »).

OFFRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

• www.anefa-emploi.org

Offres d'emploi dans le secteur agricole.

• www.gardes-enfants.com

Offres de baby-sitting entre particuliers.

• www.lhotellerie-restauration.fr

Offres de job (saisonnier, extra, intérim, etc.) dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Rubrique « emploi ».

• www.planetanim.com

Offres d'emploi dans l'animation. Rubrique « offres d'emploi ».

• www.saisonnalite.org

Si vous êtes disponible plusieurs mois (été ou hiver), contactez les maisons des saisonniers dont vous trouverez les coordonnées sur ce site. Rubrique « annuaire des structures ».

• www.supply.fr

Offres d'emploi en intérim pour les étudiants. Rubrique « offres d'emploi » > « offres spécifiques » > « offres emplois étudiants ».

LETTRE DE MOTIVATION, CV

• www.doyoubuzz.com

Pour créer, héberger et diffuser son CV en ligne.

• www.emploi-store.fr www.pole-emploi.fr

Modèles de CV et de lettre de motivation.

• www.mobatek.net/labs_mobamotiv.html

Pour télécharger un logiciel gratuit de création de lettre de motivation.

• www.semantis.fr/logiciels/cviate

Logiciel gratuit, destiné à rédiger son CV, sa lettre de motivation puis à suivre ses candidatures.

Prime d'activité pour les étudiants ayant des revenus professionnels

La prime d'activité est une prestation qui complète les revenus d'activité professionnelle.

Pour avoir droit à la prime d'activité en tant qu'étudiant salarié ou apprenti, vous devez : avoir au moins 18 ans, résider en France, percevoir pendant au moins 3 mois un salaire mensuel supérieur à 78 % du Smic net (soit environ 890 € net) et inférieur à environ 1 500 € net. La prime est versée tous les mois en fonction de votre situation et des ressources perçues au cours des trois derniers mois. Le montant de la prime est identique sur 3 mois même si votre situation change au cours de cette période. Estimez votre droit à la prime d'activité grâce à un simulateur sur www.caf.fr rubrique « les services en ligne » > « la prime d'activité ».

Pour plus de précisions sur la prime d'activité et pour faire votre demande en ligne consultez www.caf.fr

LES SERVICES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION À PORTÉE DE CLIC !

455083



Bénéficiez de nombreux services numériques pour compléter votre accompagnement avec votre conseiller Pôle emploi.



emploi-store.fr
pole-emploi.fr
salonenligne.pole-emploi.fr

Postuler

Candidature

Avant de postuler, renseignez-vous au mieux sur l'organisme visé, par exemple en consultant son site Internet ou les annuaires d'entreprises (voir p. 20), pour personnaliser votre candidature.

La plupart des bibliothèques, des structures du réseau Information Jeunesse (coordonnées p. 111), des centres de documentation de votre établissement, ou des agences Pôle emploi disposent de guides sur les lettres de motivation et les CV. Leur consultation sur place ne nécessite généralement aucune inscription. Pensez aussi à consulter les modèles du guide « Jobs d'été et petits boulots », voir p. 65.

Il existe aussi de nombreux modèles et conseils sur Internet, voir p. 66.

Pour savoir à qui adresser votre candidature, demandez quel est l'interlocuteur à contacter pour candidater (ou respectez les consignes de l'annonce). Préciser non seulement la fonction, mais aussi le nom du destinataire sera toujours bien vu, car cela prouvera que vous avez pris la peine de vous renseigner.

Informez-vous sur le mode de diffusion qui répond aux attentes de l'employeur et utilisez-le (ou respectez les consignes de l'annonce).

Ayez une adresse mail et un message de répondre téléphonique adaptés.

Entretien d'embauche

Si l'employeur qui a retenu votre candidature prend contact avec vous par téléphone, soyez prêt à lui répondre. Ayez toujours à portée de main de quoi noter l'heure, la date, le lieu de rendez-vous et le nom de la personne que vous devrez rencontrer. Si vous n'êtes pas vraiment disponible pour répondre, laissez votre répondeur prendre le message et appelez au plus vite.

Préparez votre entretien :

- complétez vos renseignements sur l'employeur, notamment via Internet (site de l'organisme, annuaires d'entreprises, etc.),
- relisez et apportez le CV et la lettre de motivation que vous avez envoyés, ainsi que l'offre de petit boulot, car ces documents pourront servir de fil conducteur lors de l'entretien. Soyez capable d'expliquer ce que vous avez écrit,
- listez les questions habituelles d'un recruteur, auxquelles il faut se préparer : vos points forts, vos points faibles, vos compétences, vos motivations, vos projets d'études ou de future carrière,
- sachez parler de vous et n'hésitez pas à vous exprimer,

- l'entretien permet au recruteur d'estimer si vous êtes le bon candidat, mais c'est aussi pour vous l'occasion de vérifier que le poste proposé correspond à vos attentes. Préparez donc également les questions que vous souhaitez poser sur le poste et sur l'organisme.

Les règles d'or de l'entretien d'embauche : ponctualité, aisance orale (entraînez-vous), motivation, présentation adaptée au poste.

Éteignez votre téléphone pour l'entretien. N'hésitez pas à prendre des notes. Pensez à remercier votre interlocuteur de vous avoir reçu.

Une semaine après, si vous n'avez pas de nouvelles, recontactez l'employeur.

Conseils et vidéos de préparation à l'entretien sur <http://etudiantsetstages.com> www.emploi-store.fr

Le saviez-vous ?

Pour la préparation directe d'un examen, un étudiant justifiant d'une inscription valide et en cours au sein d'un établissement préparant à l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur a droit à un congé supplémentaire non rémunéré de cinq jours ouvrables par tranche de soixante jours ouvrables travaillés prévus par son contrat de travail.

Ce congé est pris dans le mois qui précède les examens.

Tenter l'aventure à l'étranger

Quand on cherche un petit boulot à l'étranger, il faut savoir s'organiser pour franchir les obstacles de la langue et les barrières administratives. Il est préférable de parler anglais ou une autre langue étrangère. Les secteurs d'emploi les plus porteurs sont l'hôtellerie-restauration, le tourisme et l'animation, les travaux agricoles. Pensez également au séjour au pair. Des organismes peuvent vous accompagner dans votre recherche de petit boulot et vos démarches administratives. Vous trouverez leurs coordonnées dans le guide « Jobs d'été et petits boulots », disponible gratuitement dans toutes les structures Information Jeunesse en région Centre-Val de Loire, (coordonnées p. 111) et téléchargeable sur le site www.informationjeunesse-centre.fr rubrique « guides pratiques ». Pour vous aider dans votre projet de job d'été à l'étranger, consultez également notre sélection de sites Internet « L'Europe des jeunes » (sur le site www.informationjeunesse-centre.fr rubrique « sites à connaître ! », accessible également sur votre smartphone) ou feuilletez notre guide « Destination Europe au départ de la région Centre » (téléchargeable sur le site www.informationjeunesse-centre.fr rubrique « guides pratiques »).

Prendre soin de sa santé



Devenir étudiant change votre situation administrative à l'égard de la protection sociale, mais peut aussi avoir une influence sur vos comportements vis-à-vis de votre santé. Nombre d'enquêtes montrent que bien souvent,

lorsque les jeunes quittent le domicile familial, ils recourent moins aux soins. Alors si vous voulez suivre vos études en toute sérénité, soyez attentif aux aspects administratifs qui vous permettront de vous soigner en cas de besoin !

La protection sociale

La sécurité sociale étudiante

Dès lors que vous suivez des études dans l'enseignement supérieur, vous devez obligatoirement être affilié à la sécurité sociale étudiante, sauf exceptions. En cas de maladie, vous serez ainsi remboursé de vos soins.

La gestion de la sécurité sociale étudiante est confiée aux mutuelles étudiantes : la LMDE et la Smeco en région Centre-Val de Loire.

Les conditions d'affiliation varient en fonction de votre âge au cours de l'année universitaire et de la profession de vos parents :

- si vous avez entre 16 et 19 ans : affiliation obligatoire et gratuite, vous êtes toujours considéré comme ayant droit de vos parents. Certains étudiants, dont un parent exerce une profession relevant d'un régime spécial, restent couverts par la sécurité sociale du parent,
- si vous avez entre 20 et 28 ans : affiliation obligatoire et payante, gratuite si vous êtes boursier. Vous n'êtes plus considéré comme ayant droit de vos parents.

L'affiliation se fait au moment de votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Depuis le 1^{er} janvier 2016, suite à un décret du 30 décembre 2015, l'affiliation sera effective du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Pour information, le montant de la cotisation pour l'année universitaire 2015-2016 était de 215 €.

Les mutuelles ou couverture maladie complémentaires

Votre sécurité sociale étudiante ne vous rembourse qu'une partie de vos frais de santé. Pour compléter les remboursements, vous pouvez souscrire à une mutuelle complémentaire, si vous n'êtes pas déjà couvert par celle de vos parents. Ce n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

Des aides existent pour vous permettre de financer votre mutuelle complémentaire, voire même pour bénéficier de la gratuité des soins :

- si vous avez de faibles ressources et sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de la **couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)** : vous ne réglerez plus vos dépenses chez le médecin, à la pharmacie, dans un laboratoire, à l'hôpital, chez le dentiste, etc. Contactez la CPAM de votre lieu de résidence pour connaître vos droits.
www.ameli.fr
- si vos ressources sont faibles mais légèrement supérieures au plafond fixé pour l'attribution de la CMU-C, vous pouvez prétendre à l'**aide pour une complémentaire santé (ACS)** sous certaines conditions : vous bénéficierez d'une réduction sur le montant annuel de votre cotisation à une mutuelle complémentaire. Contactez la CPAM de votre lieu de résidence pour connaître vos droits.
www.ameli.fr

Vous avez un job en plus de vos études ?

Si votre contrat de travail vous engage toute l'année universitaire et que vous travaillez au moins 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre, vous ne relevez pas de la sécurité sociale étudiante mais du régime général. Dans ce cas, c'est la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu de résidence qui assure la gestion de votre dossier et le remboursement de vos soins.

Aide régionale pour l'adhésion à une mutuelle complémentaire

Une aide financière de 100 € maximum par an est attribuée par le conseil régional du Centre-Val de Loire pour aider les étudiants à payer une mutuelle complémentaire auprès d'établissements partenaires. Elle est réservée aux étudiants de moins de 26 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la région, boursiers des échelons 4 et plus, et ne pouvant bénéficier ni de la CMU-C ni de l'ACS. Les volontaires en service civique peuvent également en bénéficier. Plus d'infos et liste des mutuelles partenaires sur www.jeunesocentre.fr rubrique « les aides ».



© Romolo Tavanzi - Fotolia

→ SITES INTERNET → CONTACTS

- www.lmde.com
- www.smeco.fr

À noter : à Blois, Bourges, Chartres et Châteauroux, la LMDE organise des accueils dans des « bureaux mobiles », le plus souvent dans des établissements d'enseignement supérieur. Consultez le site Internet de la LMDE pour connaître les dates et les lieux, ou les panneaux d'affichage de votre lieu d'études.

Adresse nationale de correspondance pour la LMDE :
LMDE Assurance Maladie
35070 RENNES CEDEX 9

Les agences LMDE répondent uniquement aux questions relatives à la mutuelle étudiante. Pour la sécurité sociale, adressez-vous directement à la caisse primaire d'assurance maladie de votre domicile. www.ameli.fr

Consultez les pages jaunes pour repérer les coordonnées d'autres mutuelles complémentaires.

▶▶ Blois

• **Smeco**
16 rue Saint-Lubin
41000 BLOIS
Tél : 02 54 58 80 51
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13 h à 17 h.

▶▶ Bourges

• **Smeco**
14 rue Calvin
18000 BOURGES
Tél : 02 48 02 15 00
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 45.

▶▶ Chartres

• **Smeco**
16 rue aux Ormes
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 84 06 99
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13 h à 17 h.

▶▶ Châteauroux

• **Smeco**
31 rue de la Poste
36000 CHÂTEAURoux
Tél : 02 54 08 04 43
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h.

▶▶ Orléans

• **LMDE**
19 rue Bannier
45000 ORLÉANS
Tél : 0 811 505 633
Horaires d'ouverture : lundi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

• **Smeco**
2 rue Saint-Paul
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 53 10 11
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

▶▶ Tours

• **LMDE**
27 boulevard Béranger
37000 TOURS
Tél : 0 811 505 633
Horaires d'ouverture : lundi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

• **Smeco**
4 rue Chanoineau
37000 TOURS
Tél : 02 47 20 88 17
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.



Les organismes de santé généralistes

Services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (Sumpps)

Les Sumpps vous accueillent, vous écoutent et vous orientent tout au long de l'année.

Une équipe de médecins, généralistes et spécialistes, de psychologues, d'infirmiers et d'assistants sociaux, etc. peut vous recevoir gratuitement sur rendez-vous pour :

- un bilan de santé, à votre arrivée à l'Université et tout au long de votre cursus,
- une consultation spécialisée (gynécologie, dermatologie, médecine du sport, psychologie, psychiatrie, diététique, hygiène dentaire, aide à l'arrêt du tabac, conseil conjugal et familial),
- une vaccination,
- un certificat médical,
- des conseils santé,
- une validation médicale d'aménagement des examens pour les étudiants présentant un handicap permanent ou temporaire,
- un rendez-vous avec un assistant social.

→ SITES INTERNET

- www.filsantejeunes.com
- <http://portail-sante-jeunes.fr>

→ CONTACTS

Sumpps

►► Orléans

• **Sumpps Jean Zay**
9 rue de Tours
45072 ORLÉANS CEDEX 2
Tél : 02 38 41 71 79
Courriel : sumpps@univ-orleans.fr
www.univ-orleans.fr rubrique « vie des campus » > « santé et accompagnement »
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.
Réservé aux étudiants de l'université d'Orléans. Ne propose pas de consultations en dermatologie, médecine du sport et hygiène dentaire.

Maisons des adolescents (MDA) et Points accueil écoute jeunes (PAEJ)

Ces structures accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle (voire anonyme selon les structures) les jeunes âgés de 11 à 25 ans et/ou leur entourage. Vous pouvez y être accueilli, écouté, informé et orienté sur de nombreux sujets tels que la sexualité, les relations aux autres, la violence, la consommation de drogues, le mal-être et les prises de risques. Les maisons des adolescents offrent une prise en charge médicale gratuite et pluridisciplinaire. Il est possible, selon les structures, d'y consulter des médecins, des gynécologues, des infirmiers, des diététiciens, des éducateurs spécialisés et des psychologues.

→ INFORMATION ET ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

• Fil santé jeunes :

0 800 235 236 ou 01 44 93 30 74 depuis un portable, tous les jours de 9 h à 23 h.

Service gratuit et anonyme.

Écoute, information et orientation en matière de santé physique, psychologique et sociale, sexualité, nutrition, addictions, rapports aux autres et à la société.



►► Tours

• **Sumpps**
60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
Bât. H - 1^{er} étage
37050 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 47 36 77 00
Courriel : medecine.preventive@univ-tours.fr
www.univ-tours.fr rubrique « vie étudiante » > « santé »
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.
Réservé aux étudiants de l'université François-Rabelais de Tours.

MDA et Paej

» Blois

• **MDA**
4 rue du Gouffre
41000 BLOIS
Tél : 02 54 78 26 17
Courriel : maisonados@ch-blois.fr
Horaires d'ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 10 h à 18 h.
Public accueilli : jeunes de 12 à 21 ans et leur entourage.
Consultation jeunes consommateurs de 12 à 25 ans.

» Bourges

• **MDA**
1 bis rue du Marché
18000 BOURGES
Tél : 02 48 68 08 82 ou 06 71 44 47 37
Courriel : mda.bourges@anpaa.asso.fr
Facebook : Maison des adolescents Bourges
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 12 h à 19 h, samedi de 8 h 30 à 12 h 30.
Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10 h à 17 h.
Public accueilli : jeunes de 11 à 25 ans et leur entourage.

» Chartres

• **Paej**
9 boulevard Clémenceau
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 30 23 23
Courriel : pole-jeunesmajeurs@adsea28.org
www.adsea28.org
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi de 8 h à 18 h, mardi et mercredi de 8 h à 20 h, vendredi de 8 h à 17 h.
Public accueilli : jeunes de 17 à 25 ans et leur entourage (avec l'accord du jeune).

» Châteauroux

• **MDA**
30 avenue de la Châtre
36000 CHÂTEAUROUX
Tél : 02 54 22 56 64
Courriel : mda36@mda36.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9 h à 18 h, vendredi de 9 h à 17 h.
Public accueilli : jeunes de 10 à 25 ans et leur entourage.

» Orléans

• **MDA**
40 rue Porte Madeleine
45000 ORLÉANS
Tél : 02 34 28 35 08
Courriel : contact@amara45.fr
www.maisondesado45.fr
Facebook : Maison des adolescents Orléans et Loiret
Horaires d'ouverture : lundi et vendredi de 15 h à 18 h, mercredi de 13 h à 18 h.
Public accueilli : jeunes de 12 à 21 ans et leur entourage.

» Tours

• **MDA 37**
66 boulevard Béranger
37000 TOURS
Tél : 02 47 22 20 69
Courriel : mda37@montjoie.asso.fr
www.montjoie.asso.fr et www.mda37.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13 h à 18 h.
Permanences régulières à Saint-Pierre-des-Corps et à Tours Nord.
Public accueilli : jeunes de 12 à 21 ans et leur entourage.

• **Paej - Espace santé jeunes**
95 rue Michelet
37000 TOURS
Tél : 02 47 05 07 09
Courriel : espacesante.jeunes37@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30.
Les permanences d'écoute : du lundi au vendredi de 15 h 30 à 18 h 30.
Public accueilli : jeunes de 12 à 25 ans et leur entourage.

→ NUMÉROS D'URGENCE

Un petit rappel ne peut pas faire de mal...

- ▶ 15 : Samu
- ▶ 18 : Pompiers
- ▶ 112 : Numéro d'urgence européen

→ SOS MÉDECINS

▶ Numéro national : 36 24
Dans certaines villes, en plus des visites à domicile, SOS Médecins assure des consultations en cabinet médical (si votre médecin traitant n'est pas disponible). Attention, ces services sont souvent saturés ! N'essayez pas d'en bénéficier pour un simple rhume...

- à Bourges : 51 rue de Turly
Tél : 36 24 ou 02 48 23 33 33
- à Orléans : 44 rue de Chanzy
Tél : 36 24
- à Tours : 299 rue Victor Hugo
Tél : 36 24 ou 02 47 38 33 33

Les organismes de santé spécialisés

Addictions

Si boire quelques verres de temps en temps en soirée ou fumer une ou deux cigarettes n'est pas dramatique (mais non recommandé), une consommation plus régulière doit vous alerter. Être dépendant à un produit (alcool, tabac, drogue, médicament) ou à une pratique (jeu, achat) à long terme peut avoir de graves conséquences sur votre santé et vos études.

Si vous ou votre entourage remarquez une consommation « limite », des professionnels peuvent vous informer et vous aider :

► Votre médecin traitant

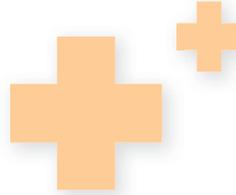
► Les centres spécialisés dans le domaine des addictions

Ils se nomment notamment « Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) », « Centre d'accueil et d'écoute pour toxicomanes (Caet) » ou encore « Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (Caarud) ».

Ce sont des lieux où l'accueil, l'information et l'accompagnement sont individualisés, confidentiels et gratuits. Ils proposent une prise en charge médicale, psychosociale et éducative, des groupes de parole et d'entraide ainsi qu'un soutien aux familles.

► Les consultations jeunes consommateurs (CJC)

Une CJC est un lieu d'écoute, d'information et de soutien destiné aux jeunes mineurs ou majeurs et à leur entourage faisant face à une conduite addictive. Les consultations sont gratuites et anonymes. Elles se déroulent au sein de centres spécialisés dans le domaine des addictions (voir ci-dessus) ou dans des lieux spécialisés dans l'accueil des jeunes (coordonnées p. 72).



► Les associations d'entraide

Ce sont principalement des groupes de personnes anciennement alcooliques ou toxicomanes qui se réunissent pour se soutenir dans l'abstinence, échanger leur expérience et s'entraider.

► Les services téléphoniques d'information et d'aide à distance

- Alcool Info Service : 09 80 98 09 30
- Drogues Info Service : 0 800 231 313
- Joueurs Écoute Info Service : 09 74 75 13 13
- Tabac Info Service : 39 89

Anonymat, confidentialité et neutralité garantis.

→ SITES INTERNET

- www.alcool-info-service.fr
- www.drogues-info-service.fr
- www.joueurs-info-service.fr
- www.tabac-info-service.fr

→ CONTACTS

Retrouvez les coordonnées et les descriptifs complets de toutes les structures de la région Centre-Val de Loire dans le complément régional Actuel Centre n° 5.421 « Les addictions : prévenir et s'en sortir », consultable dans les structures Information Jeunesse (coordonnées p. 111).



Sexualité, sida et IST

Pour vivre une sexualité sereine, consentie et épanouie, quelques précautions s'imposent. Que ce soit avec une aventure d'un soir ou avec votre partenaire régulier, on ne le répétera jamais assez : protégez-vous !

Choisir sa contraception

L'essentiel est d'adopter une méthode qui vous convienne. Pilule, préservatif féminin ou masculin, stérilet, implant, etc. N'hésitez pas à rencontrer un professionnel pour vous guider dans votre choix.

Se protéger du sida et des infections sexuellement transmissibles (IST)

Avoir une contraception ne suffit pas. Pour se protéger de ces risques, il faut utiliser un préservatif et se faire dépister régulièrement.

Des professionnels peuvent vous informer et vous accompagner :

- ▶ **Votre médecin traitant, un gynécologue, une sage-femme, un infirmier de votre établissement de formation**

▶ Les Sumpps

En dehors des consultations de gynécologie, les Sumpps peuvent délivrer gratuitement une contraception d'urgence et renouveler une ordonnance de pilule (plus d'infos p. 71).

▶ Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)

Ils proposent les services suivants :

- consultations médicales,
- délivrance gratuite et confidentielle de médicaments ou de moyens contraceptifs aux personnes majeures ne bénéficiant pas de couverture sociale et aux personnes mineures,
- entretiens préalables à l'IVG (obligatoires pour les mineures, possibles pour les majeures),
- dépistages du VIH, des IST et des cancers,
- entretiens de conseil conjugal et de parentalité.

▶ Les établissements d'information, de consultation et de conseil familial (EICCF)

Ils proposent les services suivants :

- accueil, écoute, information et orientation sur les questions relatives à la fécondité, la contraception, la sexualité, la prévention des IST et les violences,
- entretiens préalables à l'IVG (obligatoires pour les mineures, possibles pour les majeures),
- entretiens de conseil conjugal et de parentalité.

▶ Les centres d'interruption volontaire de grossesse (CIVG)

▶ Les centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) et les centres d'information, de dépistage, de diagnostic et de traitement des IST (Ciddist)

On peut y effectuer un dépistage anonyme et gratuit du sida et des IST, avec ou sans rendez-vous.

Ces centres sont parfois appelés centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD).

▶ Les structures d'information et de soutien sida et IST

Ces structures associatives offrent à tout public un accueil, une écoute et des informations. Certaines d'entre elles organisent ponctuellement des dépistages, en partenariat avec des établissements médicaux. Elles proposent un accompagnement social, psychologique et parfois médical aux personnes atteintes d'une IST. Retrouvez leurs contacts dans le complément régional Actuel Centre n° 5.41 « Sida et IST : prévenir et se soigner », consultable dans les structures Information Jeunesse (coordonnées p. 111).

▶ Les services téléphoniques d'information et d'aide à distance

- Hépatites Info Service : 0 800 845 800
- Plateforme téléphonique régionale d'information IVG-Contraception : 0 800 881 904
- Sida Info Service : 0 800 840 800

Anonymat, confidentialité et neutralité garantis.

→ SITES INTERNET

- www.choisirsacontraception.fr
- www.hepatites-info-service.org
- www.info-ist.fr
- www.onsexprime.fr
- www.sida-info-service.org

Autres problèmes de santé

Malheureusement, être étudiant ne protège pas du risque de souffrir de problèmes de santé les plus divers. Les services de prévention et de soins sont très nombreux en région Centre-Val de Loire, dans tous les domaines : renseignez-vous auprès des organismes de santé généralistes cités p. 71 pour connaître ceux qui répondront le mieux à votre problématique.

→ CONTACTS

▶▶ Blois

• CDAG, CIVG, CPEF

Centre hospitalier
Mail Pierre Charlot - 2^e étage
41016 BLOIS CEDEX
Tél : 02 54 55 62 75
Courriel : sec.planif@ch-blois.fr
Consultations médicales sur rendez-vous : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30.
Contraception pour mineures et dépistage VIH sans rendez-vous : mercredi de 14 h à 16 h.

• EICCF

Planning familial
28 rue des Écoles
41000 BLOIS
Tél : 02 54 74 33 41
Courriel : mfpf.41@wanadoo.fr
www.planning-familial.org
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 10 h à 16 h.

▶▶ Bourges

• CDAG, CIDDIST

Centre hospitalier Jacques Cœur
145 avenue François Mitterrand - BP 603
18016 BOURGES CEDEX
Tél : 02 48 48 49 40
Dépistage gratuit sur rendez-vous : lundi de 10 h 30 à 12 h 30, mercredi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h, jeudi de 14 h à 16 h.

• CIVG

Centre hospitalier Jacques Cœur
Pôle mère-enfant, service gynécologie-obstétrique
145 avenue François Mitterrand - BP 603
18016 BOURGES CEDEX
Tél : 02 48 48 49 25
Permanences : mardi et vendredi à 13 h 15. Se présenter impérativement à cet horaire.

• CPEF

9 rue Fernault
18000 BOURGES
Tél : 0 800 301 818 ou 02 18 87 27 64
Courriel : cpef@departement18.fr
Consultations médicales sur rendez-vous : lundi et mercredi de 13 h à 17 h, mardi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.



▶▶ Chartres

• CDAG, CIDDIST

Centre hospitalier Hôtel-Dieu
34 rue du Docteur Maunoury
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 30 31 06
Dépistage gratuit sans rendez-vous : lundi de 16 h 30 à 18 h 30, mercredi de 14 h à 16 h en consultation externe à l'Hôpital Louis Pasteur au Coudray.

• CIVG

Centre hospitalier Louis Pasteur
Pôle femme-enfant, service gynécologie-obstétrique
4 rue Claude Bernard
28630 LE COUDRAY
Tél : 02 37 30 37 66
Consultations médicales sur rendez-vous : mardi de 8 h 30 à 12 h.

• CPEF

Centre hospitalier Hôtel-Dieu
34 rue du Docteur Maunoury
28000 CHARTRES
Tél : 0800 881 904 ou 02 37 30 37 41
Permanences sans rendez-vous : lundi et mercredi de 9 h à 17 h, vendredi de 13 h à 16 h 30.

▶▶ Châteauroux

• CDAG, CIDDIST

Centre hospitalier
Service de médecine interne
Hôpital de jour - Pavillon 3
216 avenue de Verdun
36000 CHÂTEAUROUX
Tél : 02 54 29 66 78
Dépistage gratuit sur rendez-vous : lundi et mardi de 14 h à 17 h 30, mercredi de 10 h 45 à 12 h 15, de 13 h 30 à 14 h 15, de 14 h 45 à 15 h 15 et de 16 h à 16 h 45 (de 13 h à 16 h 30 pendant les vacances scolaires), jeudi et vendredi de 9 h 30 à 13 h.

• CIVG et CPEF

Centre hospitalier
Pôle femme, mère, enfant - Pavillon 11
216 avenue de Verdun
36000 CHÂTEAUROUX
Tél : 02 54 29 65 82
Consultations médicales et permanences : du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

• EICCF

Planning familial
1 rue de Provence
Appartement n° 8
36000 CHÂTEAUROUX
Tél : 02 54 61 07 08 ou 07 81 48 30 56
Courriel : indre.mfpf@wanadoo.fr
www.planning-familial.org
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi de 14 h à 17 h.
Rendez-vous possibles en dehors de ces horaires.

► Issoudun

• CDAG, CIDDIST, CIVG, CPEF

Centre hospitalier de la Tour blanche
Avenue Jean Bonnefont
36100 ISSOUDUN
Tél : 02 54 03 54 15
Consultations médicales et permanences : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h sur rendez-vous, mercredi de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

► Orléans

• CDAG, CIDDIST

Centre hospitalier Porte Madeleine
Grand dispensaire d'Orléans
Dans le Cloître - Esc A - 1^{er} étage
1 rue Porte Madeleine - BP 2439
45032 ORLÉANS CEDEX 1
Tél : 02 38 74 45 54
Dépistage gratuit sans rendez-vous : lundi de 11 h à 18 h 30, mardi de 10 h à 17 h, mercredi de 10 h à 17 h 30, jeudi de 8 h 30 à 16 h (sauf 1^{er} jeudi du mois), vendredi de 10 h à 17 h 30.

• CIVG

Orléans La Source - Nouvel hôpital
14 avenue de l'hôpital
45067 ORLÉANS
Tél : 02 38 74 41 15
Sur rendez-vous.

• CPEF, EICCF

Planning familial
6 rue du Brésil
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 70 00 20
Courriel : contact@planning45.org
Permanences : mardi et mercredi de 13 h 30 à 19 h, vendredi de 9 h à 14 h.
Consultations médicales et IVG médicamenteuse sur rendez-vous.

• CPEF, EICCF

Planning familial
Centre social
33 rue Romain Rolland
45100 ORLÉANS-LA SOURCE
Tél : 02 38 70 00 20
Courriel : contact@planning45.org
Permanences : mardi de 13 h 30 à 15 h 30, mercredi de 13 h 30 à 17 h 30.
Consultations médicales et IVG médicamenteuse sur rendez-vous.



► Tours

• CDAG, CIDDIST, CIVG, CPEF

Centre hospitalier Bretonneau
Centre d'orthogénie
Bâtiment Olympe de Gouges
2 boulevard Tonnelé
37044 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 47 47 47 43
Consultations médicales sur rendez-vous : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

• CPEF, CDAG, CIDDIST

Centre départemental des actions de santé et de prévention
5 rue Jehan Fouquet
37000 TOURS
Tél : 02 47 66 88 41
Consultations médicales sur rendez-vous : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h.
Dépistage gratuit sur rendez-vous : lundi de 11 h 30 à 13 h et de 17 h à 19 h, mardi de 13 h 30 à 16 h 30, mercredi de 17 h à 19 h, jeudi de 12 h 30 à 14 h, vendredi de 13 h 30 à 15 h.

• CPEF

12 rue de Tourcoing
37100 TOURS
Tél : 02 47 66 88 41
Consultations médicales sur rendez-vous : lundi de 13 h à 17 h, mercredi de 13 h 30 à 17 h.

• EICCF

Planning familial
Centre de vie du Sanitas
10 place Neuve
37000 TOURS
Tél : 02 47 20 97 43
Courriel : contact@leplanningfamilial37.fr
Facebook : Mfpf 37 Info
Permanences sans rendez-vous : mercredi et vendredi de 14 h à 18 h.
Rendez-vous possibles les autres jours de la semaine.



Se déplacer

Entre votre école ou votre faculté, la bibliothèque et les lieux de vie étudiante, vous pouvez passer parfois beaucoup de temps dans les transports. Transport en commun, voiture, vélo etc., entre coût et rapidité, faites le bon choix !

Prendre les transports en commun

Bus, tram, car

Les réseaux de bus, tram (en ville) ou cars (dans les zones rurales) sont gérés parfois très différemment d'une agglomération ou d'un département à l'autre. Selon vos lieux d'études et de résidence, pour en savoir plus, contactez le service qui vous concernera.

→ CONTACTS

À noter : tarifs en vigueur à la date de publication du guide. Ils sont susceptibles d'évoluer en fin d'année 2016 ou en 2017.

► Blois

• Bus : réseau Azalys

- ▶ Ticket à l'unité : 1,20 €.
- ▶ Abonnement mensuel, moins de 26 ans : 22 €.
- ▶ Abonnement annuel, moins de 26 ans : 231 €.

Agence Azalys
3 rue du Commerce
41000 BLOIS
Tél : 09 69 36 93 41
www.azalys-blois.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30, samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
Pendant la période d'été : fermeture à 18 h la semaine, fermée le samedi après-midi.

• Car : réseau Route 41

- ▶ Ticket à l'unité : 2 €.
- ▶ Abonnement mensuel : 49 €.

Agence TLC
9 rue Alexandre Vezin
41000 BLOIS
Tél : 02 54 58 55 55
www.tlinfo.net

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 19 h.

► Bourges

• Bus : réseau Agglobus

- ▶ Ticket à l'unité : 1,40 €.
- ▶ Abonnement mensuel, moins de 26 ans : 22,60 €.
- ▶ Abonnement annuel, moins de 26 ans : 163 €.

Agence Agglobus
Espace Nation
1 place de la Nation
18000 BOURGES
Tél : 02 48 27 99 99
www.agglobus.com

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30, samedi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 18 h.

• Car : réseau Lignes 18

- ▶ Ticket à l'unité, tarif étudiant : 1 €.
- ▶ Abonnement mensuel, tarif étudiant : 20 €.

Agence Lignes 18
10-12 place Juranville
18000 BOURGES
Tél : 0 800 101 818
www.lignes18.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Pour aller plus loin : Eurolines

Eurolines est une des compagnies qui proposent des trajets en car en France, dans toute l'Europe et au Maroc. Elle propose notamment un « pass Eurolines » qui permet de voyager pour une durée de 15 ou 30 jours, parmi 49 destinations, à prix réduit. Par exemple, un « pass Eurolines » pour une durée de 15 jours en tarif moins de 26 ans et en basse saison coûte 195 €.

- Points d'arrêts en région Centre-Val de Loire : Blois, Montargis, Orléans, Tours.

- Point de vente en région Centre-Val de Loire :
76 rue Bernard Palissy
37000 TOURS
Tél : 0 892 899 091 (0,35 €/appel + prix appel)
Courriel : tours@transdev-eurolines.com

www.eurolines.fr

Horaires d'ouverture : lundi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h, du mardi au vendredi de 9 h 30 à 18 h 15, samedi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

► Chartres

• Bus : réseau Filibus

- Ticket à l'unité : 1,10 €.
- Abonnement mensuel, réservé aux étudiants avant le bac et aux apprentis de plus de 18 ans résidant sur l'agglomération chartraine : 16,65 €.
- Abonnement annuel, réservé aux étudiants après le bac de plus de 18 ans scolarisés dans un établissement d'enseignement supérieur situé à l'intérieur du périmètre de Chartres Métropole et de la communauté de communes du Bois Gueslin : 10 €.

Agence Filibus
32-34 boulevard Chasles
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 36 26 98
www.filibus.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, samedi de 9 h à 12 h 30.

• Car : réseau Transbeauce

- Ticket à l'unité et abonnement mensuel, pour les titulaires d'une carte TER Bac+ ou Apprenti : 50 % de réduction sur le tarif normal pour un trajet domicile/lieu d'études.

Agence Transbeauce
Place Pierre Sémard
28000 CHARTRES
Tél : 0 812 042 828
www.transbeauce.fr

Horaires d'ouverture : lundi de 5 h 30 à 20 h, du mardi au samedi de 6 h à 20 h, dimanche de 17 h à 19 h 40.

► Châteauroux

• Bus : réseau Horizon

- Bus gratuits.

Agence Horizon
6 allée de la Garenne
36000 CHATEAUXROUX
Tél : 02 54 08 11 33
www.bus-horizon.com

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

• Car : réseau Aile bleue

- Ticket à l'unité : 3 €.
- Abonnement mensuel : 50 €.

Agence STI Centre
(uniquement pour les abonnements)
Allée de la Garenne - BP 272
36000 CHATEAUXROUX
Tél : 02 54 08 55 60
www.stic-indre.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 19 h, samedi de 9 h à 17 h.

► Issoudun

• Bus : réseau TIG

- Bus gratuits. Ils circulent mardi, mercredi et jeudi après-midi, vendredi matin et samedi toute la journée. Le « TIGR » est la version rurale du TIG et dessert toutes les communes de la communauté de communes du pays d'Issoudun. Il circule mercredi et samedi après-midi.

Pas d'agence.
Tél : 02 46 86 93 60
www.stic-indre.fr

► Orléans

• Bus, tram : réseau Tao

- Ticket à l'unité : 1,50 € dans les agences Tao, chez les dépositaires agréés et dans les distributeurs automatiques des stations Tram. 1,40 € en ticket « Liberté » (règlement différé par prélèvement automatique). 1,60 € à bord du bus.
- Abonnement mensuel, étudiants ou apprentis : 21,30 €.
- Abonnement annuel, étudiants ou apprentis : 182,30 €.
- Parking relais + bus/tram : 3 € (tarif unique valable pour tous les occupants de la voiture, dans la limite de 7 personnes).

Tous les titres abonnés sont valables dans les parkings relais et dans les trains SNCF entre les gares des Aubrais, d'Orléans, de la Chapelle Saint-Mesmin et de Saint-Cyr-en-Val.

Les horaires et les tarifs sont susceptibles de changer en juillet 2016.

Agence Martroi
Rue de la Hallebarde
45000 ORLÉANS
Tél : 0 800 012 000
www.reseau-tao.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h, samedi de 8 h 30 à 18 h.

• Car : réseau Ulys

- Ticket à l'unité : 2,40 €.
- Ulys 10 voyages : 21 €.
- Ulys illimité 31 Jours : 56 €.
- Abonnement annuel Ulys ConfOR : 560 €.

- Agence gare routière
Rue Emile Zola
45000 ORLÉANS

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h.

- Agence de voyages Dunois
14 rue Charles Sanglier
45000 ORLÉANS

Horaires d'ouverture : lundi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

- Dépositaires : coordonnées sur le site Internet.
Tél : 0 800 004 500 (numéro vert - appel et service gratuits depuis un poste fixe).
www.ulyss-loiret.com

► Tours

• Bus, tram : réseau Fil bleu

- Ticket à l'unité : 1,50 € + 0,10 € pour la fabrication du ticket. 1,30 € avec une carte « Liberté » (règlement différé par prélèvement automatique).
- Abonnement mensuel, tarif étudiant : 27,60 € (12^e mois offert si 11 mois achetés consécutifs sur présentation des factures).
- Parking relais + bus/tram : 2,90 € + 0,10 € pour la fabrication du ticket (tarif unique valable pour tous les occupants de la voiture, dans la limite de 4 personnes).

Tous les titres abonnés sont valables dans les parkings relais et dans la navette SNCF entre les gares de Saint-Pierre-des-Corps et de Tours.

Agence Fil Bleu
9 rue Michelet
37000 TOURS
Tél : 02 47 66 70 70
www.filbleu.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h, samedi de 10 h à 17 h.

• Car : réseau Fil vert

- Ticket à l'unité : 2,40 €. 1,20 € pour les titulaires d'une carte TER Bac+ ou Apprenti.
- Abonnement jeune mensuel pour les titulaires d'une carte TER Bac+ ou Apprenti : 26,65 €.

Agence Fil vert
26 rue Charles Gille
37000 TOURS
Tél : 02 47 31 14 00
www.tourainefilvert.com

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 15, samedi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Train

Cartes de réduction

► Cartes TER Bac+ ou Apprenti

Elles sont destinées aux étudiants âgés de moins de 28 ans ou aux apprentis âgés de moins de 26 ans, habitant en région Centre-Val de Loire. Elles donnent droit à 50 % de réduction sur vos billets de train au départ de la région Centre-Val de Loire pour vous rendre à votre lieu d'études ou d'apprentissage, qu'ils soient situés en région Centre-Val de Loire, Auvergne, Bourgogne, Limousin, Pays-de-la-Loire ou Poitou-Charentes.

Elles offrent également 50 % de réduction pour vos voyages de loisirs sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire, les week-ends et jours fériés de début septembre à fin juin, tous les jours de début juillet à fin octobre.

Les cartes coûtent 30 €. Elles sont valables pour une année scolaire.

Pour obtenir les cartes TER Bac+ ou Apprenti, un formulaire de souscription est à remplir. Il est disponible en gare ou sur Internet www.ter.sncf.com/centre

Bon plan train + car

Sur présentation de votre carte TER Bac+ ou Apprenti, certains réseaux départementaux de cars accordent des tarifs préférentiels.

► Carte Jeune

Réservée aux jeunes âgés de 12 à 27 ans inclus, elle permet d'obtenir 30 % de réduction sur tous les TGV et Intercités à réservation obligatoire et de 25 à 50 % de réduction sur vos billets TER et Intercités, selon la période et votre date de réservation. Elle offre également 10 % de réduction sur les billets Prem's.

La carte coûte 50 €. Elle est valable 1 an. Vous pouvez la commander sur www.voyages-sncf.com rubrique « train » > « cartes et abonnements » ou en gare.

Rester « jeune » un peu plus longtemps...

Faites débiter votre carte Jeune la veille de vos 27 ans, pour bénéficier de voyages à prix réduits jusqu'à vos 28 ans !

Un trajet Orléans - Tours, combien ça coûte ?

- Tarif normal : 20,70 €.
- Tarif découverte 12-25 en période bleue : 15,60 €.
- Tarif carte Jeune : 10,40 € en période bleue, 15,60 € en période blanche.
- Tarif carte TER Bac + ou Apprenti : 10,40 €, peu importe la période.

(Tarifs en vigueur au 09/05/2016)

Abonnements

Si vous êtes amené à prendre le train tous les jours ou presque, optez pour un abonnement :

► Abonnement étudiants apprentis Centre-Val de Loire

Cet abonnement (hebdomadaire ou mensuel) est réservé aux étudiants, apprentis ou stagiaires de la formation professionnelle de moins de 26 ans inscrits à des formations financées par le conseil régional du Centre-Val de Loire. Il permet de circuler de manière illimitée dans les trains TER et Intercités en région Centre-Val de Loire entre votre domicile et votre lieu d'études, de formation ou d'apprentissage. Le coût de l'abonnement mensuel est plafonné à 75 €, quel que soit le trajet. Pour souscrire, un formulaire de demande d'abonnement est à compléter en gare. www.ter.sncf.com/centre

► Abonnement Starter étudiant

Cette formule permet de combiner un abonnement mensuel de train et un abonnement de bus et tram à Blois, Orléans et Tours. Pour souscrire, un formulaire de demande d'abonnement est à compléter en gare.



© Fotolia

Voyager sans carte de réduction

Même si vous n'avez pas de carte de réduction, vous pouvez profiter de tarifs avantageux et de bons plans :

► **Tarif « découverte 12-25 »** : 25 % de réduction sur un billet de train en tarif normal pour un trajet effectué en Intercités ou TER et à réservation facultative, en période bleue, pour les 12-25 ans.

► **Billets Prem's** : billets bradés, à partir de 15 €, à réserver longtemps à l'avance sur www.voyages-sncf.com. Attention, ils ne sont ni remboursables ni échangeables.

► **Tarifs groupes et mini-groupes** : pour voyager à prix réduits, restez groupés !

- un groupe d'au moins 10 personnes de moins de 28 ans peut obtenir jusqu'à 50 % de réduction sur le tarif normal en période bleue à bord d'un train TER ou Intercités,
- l'offre « minigroupe Intercités » permet de la 3^e à la 6^e personne du groupe de bénéficier d'un prix identique de 10 € ou 15 €, selon la destination choisie, à bord d'un train Intercités.

► **Des sites permettent d'échanger, vendre ou acheter des billets de train à prix mini :**

- www.kelbillet.com
- www.trocdestrains.com
- www.zepass.com

► **Prix cassés à l'occasion de certains événements !**

4 € l'aller-retour pour les portes ouvertes de l'université François-Rabelais de Tours et l'université d'Orléans, les journées du patrimoine et certains événements régionaux (festival Terres du Son, les rendez-vous de l'histoire, etc.). Pour le Printemps de Bourges : réduction de 50 % sur un trajet aller-retour.

Pour aller plus loin : le pass inter-rail

C'est un billet qui vous permet de voyager en train dans près de 30 pays européens. Par exemple, vous pouvez voyager 5 jours en train sur un séjour de 15 jours pour 200 €.

<http://fr.interrail.eu>

Se déplacer en voiture

Passer son permis

La formation obligatoire et minimum au permis de conduire comprend une partie théorique (le code) et une partie pratique (20 heures minimum de conduite). Cette formation peut être complétée par une phase de conduite accompagnée : l'apprentissage anticipé de la conduite dès 15 ans ou la conduite supervisée à partir de 18 ans. Elle permet de se perfectionner à l'apprentissage de la conduite sous le contrôle d'un accompagnateur, un parent par exemple. Plus d'informations sur chaque formule dans le dossier Actuel Cidj n° 5.142 « Passer son permis auto, moto, bateau », consultable dans les structures Information Jeunesse (coordonnées p. 111).

Bien choisir son auto-école

- vérifiez bien qu'elle possède un numéro d'agrément, qui doit figurer sur tous les documents,
- préférez une auto-école ayant une garantie financière, comme celles proposant le permis à un euro par jour, signataires de la Charte de qualité des écoles de conduite,
- interrogez l'auto-école sur son taux de réussite. Les meilleures ont un taux de 70 % et les moins bonnes 50 % à peine.

Combien ça coûte ?

Les prix sont variables d'une auto-école à l'autre, mais prévoyez un budget d'environ 1 500 €. Ne réglez surtout pas la totalité des frais en une fois. Choisissez une auto-école qui accepte le paiement en 3 ou 4 fois. En cas de fermeture soudaine ou si vous abandonnez, cela limitera les dégâts.

Aides financières

Bourse au permis de conduire des communes

Ce dispositif consiste à la prise en charge d'une partie du coût du permis de conduire par les communes, en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif. Il s'adresse généralement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, habitant la commune et dépourvus de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur permis. La bourse au permis de conduire est cumulable avec le « permis à un euro par jour » (voir ci-après).

**Besoin d'un budget pour votre permis
ou pour acheter une voiture ?
Trouvez un job !**

Conseils pratiques et contacts p. 64.

À la date de mise à jour de ce guide, seules les villes universitaires de Bourges et Châteauroux ont mis en place cette bourse.

Pour plus d'informations sur les modalités d'attribution, contactez :

- à Bourges :
le Bureau Information Jeunesse
(coordonnées p. 111),
- à Châteauroux :
la mission locale au 02 54 07 70 00 ou
le service démocratie, jeunesse et vie des quartiers
de la mairie au 02 54 08 35 29.

Si vous résidez dans une autre commune (hormis les autres villes universitaires de la région), n'hésitez pas à contacter votre mairie pour savoir si elle propose ce type d'aide.

Permis à un euro par jour

C'est un prêt à taux zéro délivré par un établissement de crédit partenaire (banques, assurances, etc.) pour aider les jeunes de 15 à 25 ans à financer leur permis de conduire (A et B). Le prêt devra être remboursé à hauteur de 30 € par mois, les intérêts étant pris en charge par l'État. Ces prêts sont délivrés sans frais de dossier.

Pour en bénéficier, vous devrez monter un dossier auprès d'un établissement financier après avoir signé un contrat de formation avec une école de conduite partenaire et obtenu un devis.

www.securite-rouitiere.gouv.fr rubrique « permis de conduire » > « passer son permis » > « le permis à un euro par jour » : informations sur le dispositif, liste des établissements financiers, coordonnées des écoles de conduite partenaires.

Covoiturage

Économique et convivial, le covoiturage consiste à partager un véhicule avec une ou plusieurs personnes qui effectuent le même trajet. Les occasions de « covoiturer » ne manquent pas : pour aller à la fac, pour faire des courses, pour partir en vacances ou même pour aller à un concert !

- À Bourges : www.covoiturage.bourges.fr
- À Chartres : <http://covoiturage.eurelien.fr>
- À Châteauroux et Issoudun : <http://covoiturage36.com>
- À Orléans : www.covoiturage-loiret.com
- À Tours : www.covoiturons-en-touraine.com
- Sites nationaux : www.blablacar.fr
www.covoiturage-libre.fr

Circuler à vélo

Aller en cours, chez des amis ou au cinéma en vélo, c'est pratique, rapide, économique et écolo ! Sur votre vélo, vous alliez l'utile à l'agréable : pédaler en toute liberté, au moment que vous choisissez, tout en profitant du paysage !

Acheter un vélo d'occasion

Pensez aux brocantes, aux vides-greniers et aux différentes bourses qui peuvent être organisés autour de chez vous : vous trouverez peut-être un vélo d'occasion en bon état et à un prix intéressant. Allez également faire un tour à Emmaüs, où vous trouverez sûrement votre bonheur.

Des offres sont souvent diffusées sur les sites de petites annonces en ligne comme www.leboncoin.fr. Enfin, les magasins Décathlon proposent le « Trocathlon », où vous pouvez trouver de bonnes affaires : www.trocathlon.fr

Louer / emprunter un vélo

→ CONTACTS

▶ Blois

• Azalys - Location de vélo longue durée

Réservé aux personnes habitant « Agglopolys », la communauté d'agglomération de Blois.

- ▶ 1 mois : 30 € pour les abonnés du réseau Azalys. 45 € pour les non-abonnés.
- ▶ 3 mois : 60 € pour les abonnés du réseau Azalys. 90 € pour les non-abonnés.
- ▶ 1 an : 180 € pour les abonnés du réseau Azalys. 270 € pour les non-abonnés.

Se rendre à l'agence Azalys muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un chèque de caution de 600 € (non encaissé). Coordonnées p. 77.

www.azalys-blois.fr rubrique « se déplacer » > « location de vélo ».

▶ Bourges

• Prêt de vélo gratuit pendant 6 mois

Réservé aux personnes habitant ou travaillant à Bourges. Se rendre à l'Hôtel de Ville muni d'une pièce d'identité, d'une attestation de résidence de moins de 3 mois et d'un RIB. Un chèque de caution de 50 € est encaissé lors de la signature du contrat et restitué au retour du vélo.

Hôtel de Ville
11 rue Jacques Rimbault - CS 50003
Niveau -1 du parking
18020 BOURGES CEDEX
Tél : 02 48 57 83 91

www.ville-bourges.fr rubrique « vie pratique » > « déplacements » > « vélo »

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

Entretien et réparer votre vélo à moindre coût

Des associations proposent des ateliers de réparation gratuits dans certaines villes universitaires de la région Centre-Val de Loire. Pour les trouver, consultez le site du réseau des ateliers vélo participatifs et solidaires www.heureux-cyclage.org



▶ Chartres

• Location de vélo

Tarifs étudiants :

- ▶ 1 journée : 3,50 €.
- ▶ 1 semaine : 10,50 €.
- ▶ 1 mois : 20,50 €.
- ▶ 1 année : 55 €.

Se rendre à la Maison du vélo muni d'une carte d'identité, d'un justificatif étudiant, d'un chèque de caution de 160 € (non encaissé) et d'un RIB. Pour les étudiants mineurs, se présenter avec un représentant légal.

Maison du vélo
Place Pierre Sémard
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 32 83 51

Courriel : maisonduvelo@agglo-chartres.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, samedi et jours fériés de mai à septembre (sauf le 1^{er} mai) de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

►► Orléans

• Vélo+ / Vélos en libre-service

Vélos en libre-service mis à disposition en prêt (24 heures maximum). Vous empruntez un vélo dans l'une des 34 stations existantes (à Orléans, Fleury-les-Aubrais et Saint-Jean-le-Blanc) et le déposez dans n'importe quelle autre, selon le parcours que vous voulez effectuer.

► Abonnement annuel : 5 € + 5 € (heures prépayées) pour les abonnés annuels du réseau Tao. 15 € + 5 € (heures prépayées) pour les non-abonnés.

► Abonnement à la semaine : 3 €.

► Abonnement à la journée : 1 €.

La première demi-heure est gratuite, la deuxième demi-heure coûte 0,50 € (gratuite pour les abonnés annuels Tao), la deuxième heure coûte 1 € et chaque heure suivante coûte 2 €.

Un chèque de caution de 150 € est obligatoire mais non encaissé, quel que soit le type d'abonnement choisi.

Pour un abonnement annuel, complétez le formulaire disponible sur www.agglo-veloplus.fr ou à l'Agglo, à la mairie d'Orléans, à l'office de tourisme, en gares et à

l'agence Tao. Un justificatif de domicile vous sera demandé. Pour les abonnements à la semaine ou à la journée, se rendre directement dans une station équipée d'un terminal carte bancaire.

Tél : 0 800 008 356

www.agglo-veloplus.fr

• Vélo'Tao - Location de vélo longue durée

Pour les moins de 26 ans :

► 3 mois : 12 € pour les abonnés du réseau Tao. 15 € pour les non-abonnés.

► 5 mois : 15 € pour les abonnés du réseau Tao. 20 € pour les non-abonnés.

► 1 an : 24 € pour les abonnés du réseau Tao. 36 € pour les non-abonnés.

Se rendre à l'agence Tao muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un chèque de caution de 200 € (non encaissé). Coordonnées p. 78.

www.reseau-tao.fr

►► Tours

• Velociti - Location de vélo longue durée

Location de 3 à 11 mois maximum : 3 € par mois pour les abonnés du réseau Fil Bleu. 5 € par mois pour les non-abonnés.

Se rendre à l'agence Fil Bleu muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois et d'un chèque de caution de 200 € (non encaissé). Coordonnées p. 79.

www.filbleu.fr rubrique « réseau fil bleu » > « velociti »

Calculs d'itinéraires

www.geovelo.fr/tours vous permet de calculer des itinéraires à vélo dans la ville de Tours.



© christophkador82 - Fotolia

Utiliser les espaces publics numériques

Vous n'avez pas d'ordinateur ou de connexion Internet, votre ordinateur ou votre connexion est tombé en rade, vous avez besoin d'aide pour un usage spécifique du

multimédia : direction un espace public numérique (EPN) ! Les EPN

mettent à disposition du matériel informatique, des logiciels, une connexion Internet et proposent souvent des séances d'initiation et des ateliers thématiques.

Vous avez un ordinateur portable mais pas les moyens de vous offrir une connexion web, pas de panique : certaines villes, offices de tourisme, et de plus en plus d'organismes publics ou privés (bibliothèques, gares, bars, centres commerciaux, etc.) proposent des points d'accès Wi-Fi accessibles gratuitement.

Internet dans vos lieux étudiants

Voyez ce que peut vous proposer votre établissement d'enseignement (salles informatiques, Wi-Fi, etc.), et n'oubliez pas que toutes les résidences universitaires, la plupart des résidences habitat jeunes (ou FJT) et la plupart des résidences privées offrent un accès Wi-Fi. Enfin, des espaces multimédias existent dans certaines résidences habitat jeunes (ou FJT).

Le web dans les PIJ, BIJ et au CRIJ

Dans chaque PIJ, BIJ et au CRIJ (coordonnées p. 111), vous pouvez utiliser gratuitement un ordinateur.

Certains disposent également d'un espace numérique, dans lequel vous pouvez être accompagné au besoin par un animateur multimédia, voir coordonnées ci-après.

→ CONTACTS

Espaces publics numériques (liste non exhaustive, nous citons ici uniquement les structures labellisés WebOcentre ou Point Cyb)

Points d'accès Wi-Fi

Services de l'université d'Orléans et de Tours

► Blois

• ALCV - WebOcentre

1 rue Dupré
Tél : 02 54 78 64 45
Courriel : contact@alcv-blois.org
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 14 h à 19 h.
Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

• Bibliothèque Abbé Grégoire - WebOcentre

4-6 place Jean Jaurès
Tél : 02 54 56 27 52
Courriel : baginformation@agglopolys.fr
Horaires d'ouverture : lundi, mardi et vendredi de 13 h à 18 h 30, mercredi de 10 h à 18 h 30, samedi de 10 h à 18 h.
Pendant les vacances scolaires : lundi, mardi et vendredi de 13 h à 18 h, mercredi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h, samedi de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h. Fermé la 1^{re} semaine du mois d'août.
Accès gratuit pour les habitants d'Agglopolys. Cotisation de 2 € à l'année pour les autres usagers.

• Bureau Information Jeunesse - WebOcentre - Point Cyb

15 avenue de Vendôme
Tél : 02 54 78 54 87
Courriel : contact@infojeune41.org
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30, mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
En accès libre : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h.

• Centre social Quinière - WebOcentre

Avenue du maréchal Juin
Tél : 02 54 43 72 07
Courriel : centre-quiniere@blois.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

• Maison des provinces - WebOcentre

8 rue du lieutenant Godineau
Tél : 02 54 74 38 89
Courriel : contact@maisondesprovinces.org
Horaires d'ouverture : mercredi et vendredi de 9 h à 11 h.
Fermé tout le mois d'août.
Horaires d'ouverture à compter du 12 septembre 2016 : mardi de 14 h 30 à 16 h 30, mercredi de 9 h à 11 h.

► Blois (suite)

• Médiathèque Maurice Genevoix - Point Cyb

Rue Vasco de Gama
Tél : 02 54 51 33 25
Courriel : etna@agglopolys.fr
Horaires d'ouverture : mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h, mercredi et samedi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

• Points d'accès Wi-Fi

La ville de Blois propose des accès Wi-Fi :
Fondation du doute (place du Château), bibliothèque
Abbé Grégoire et médiathèque Maurice Genevoix.

► Bourges

• Bibliothèque des Gibjons - WebOcentre

Rue Jules Bertaut
Tél : 02 48 67 57 24
Courriel : bib-gibjons@ville-bourges.fr
Horaires d'ouverture : mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 18 h, mercredi de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h, samedi de 13 h à 15 h.

• Centre associatif Hameau de la Fraternité - WebOcentre

29 rue Louise Michel
Tél : 02 36 24 14 33
Courriel : centre.associatif@sfr.fr
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h.

• Médiathèque - WebOcentre

Les Rives d'Auron
Boulevard Lamarck
Tél : 02 48 23 22 50
Courriel : mediatheque-info@ville-bourges.fr
Horaires d'ouverture : mardi et vendredi de 12 h 30 à 18 h 30, mercredi de 10 h à 18 h 30, jeudi de 12 h 30 à 20 h, samedi de 10 h à 17 h.

• Points d'accès Wi-Fi

La ville de Bourges propose des accès Wi-Fi : Nombreux lieux publics couverts, sous l'intitulé « ici zone Wi-Fi ». Informations et implantations sur www.ville-bourges.fr rubrique « vie pratique » > « internet ». Vous trouverez également dans cette rubrique une liste d'accès publics à Internet.

► Chartres

• Bureau Information Jeunesse - WebOcentre - Point Cyb

Place de la Cathédrale
3 rue de l'Étroit Degré
Tél : 02 37 23 42 32
Courriel : bij28@agglo-ville.chartres.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h 15, 4^e samedi du mois de 13 h 30 à 16 h 30 (fermé le samedi en juillet et août).

• Médiathèque L'Apostrophe - WebOcentre

1 boulevard Maurice Viollette
Tél : 02 37 23 42 00
Courriel : apostrophe@agglo-ville.chartres.fr
Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et vendredi de 10 h à 19 h, jeudi de 14 h à 19 h, samedi de 10 h à 18 h.

• Points d'accès Wi-Fi

L'office de tourisme de Chartres propose un accès Wi-Fi :
8 rue de la Poissonnerie
Tél : 02 37 18 26 26

La ville de Chartres propose des accès Wi-Fi :
Place Billard, zone du parvis de la Cathédrale, place des Cygnes, place des Épars et place Marceau.

► Châteauroux

• Médiathèque Équinoxe - WebOcentre

41 avenue Charles de Gaulle
Tél : 02 54 08 35 35
Courriel : ec-media.rbvc@ville-chateauroux.fr
Horaires d'ouverture : lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h, mardi et mercredi de 10 h à 18 h, samedi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h.
Pendant les vacances scolaires : lundi, mardi, mercredi et samedi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

• Mission Locale - Point Information jeunesse WebOcentre - Point Cyb

24 rue Bourdillon
Tél : 02 54 07 70 00
Courriel : mission.locale@chateauroux-metropole.org ou pij.chateauroux@ijcentre.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h.

• Point d'accès Wi-Fi

L'office de tourisme communautaire de Châteauroux Sud Berry propose un accès Wi-Fi :
1 place de la Gare
Tél : 02 54 34 10 74

La ville de Châteauroux propose des accès Wi-Fi :
Hôtel de Ville et médiathèque Équinoxe.

► Issoudun

• Centre de congrès Champs-Élysées - WebCentre

Boulevard Roosevelt
Tél : 02 54 03 32 60
Courriel : multimediacongres@issoudun.fr
Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h, samedi de 10 h à 12 h.

• Médiathèque - WebCentre

Avenue de Bel Air
Tél : 02 54 21 61 43
Courriel : epn@issoudun.fr
Horaires d'ouverture : mardi et vendredi de 13 h à 18 h, mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 18 h, samedi de 10 h à 17 h.

• Point Information Jeunesse - WebCentre - Point Cyb

Meli
Rue de tous les Diabes
Tél : 02 54 21 12 36
Courriel : pj.issoudun@ijcentre.fr
Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h, jeudi de 14 h à 19 h, samedi de 14 h à 17 h.
Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.

• Point d'accès Wi-Fi

L'office de tourisme d'Issoudun propose un accès Wi-Fi :
Place Saint-Cyr
Tél : 02 54 21 74 02

La ville d'Issoudun propose des accès Wi-Fi :
Centre de congrès, médiathèque et Point Information Jeunesse.

► Orléans

• Action - WebCentre

1 place Sainte-Beuve
Tél : 02 38 69 45 98
Courriel : action.orleans@gmail.com
Horaires d'ouverture : lundi de 14 h à 17 h 30, du mardi au jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
Adhésion annuelle de 5 €.

• CRUI - WebCentre - Point Cyb

3-5 boulevard de Verdun
Tél : 02 38 78 94 55
Horaires d'ouverture : lundi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

• Médiathèque - WebCentre

1 place Gambetta
Tél : 02 38 68 45 37
Horaires d'ouverture : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, jeudi de 14 h à 20 h.

• Médiathèque Maurice Genevoix - WebCentre

1 place Pierre Minouffet
Tél : 02 38 68 44 52
Horaires d'ouverture : mardi et samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, mercredi et vendredi de 10 h à 18 h, jeudi de 13 h à 19 h.

• Points d'accès Wi-Fi

La ville d'Orléans propose des accès Wi-Fi :
Nombreux lieux publics couverts. Informations et implantations sur www.orleans-agglo.fr/974/wifi-orleans.htm

• Université d'Orléans

www.univ-orleans.fr/universite-numerique
L'université propose à ses étudiants :
► des ressources en ligne : plateforme de cours, vidéothèque numérique, etc.,
► un ENT (environnement numérique de travail) personnalisé pour accéder à un ensemble d'outils et de services : messagerie universitaire, dossier administratif, emploi du temps, résultats, cours en ligne, offres de stage et d'emploi, etc.,
► des salles informatiques sur tous les sites universitaires (dispositif Ordi-Centre de la région Centre-Val de Loire) en libre service avec matériel nécessaire pour consulter Internet, réaliser vos documents de travail et les imprimer. Moniteurs informatiques présents pour assistance informatique,
► des bornes interactives (sur les principaux lieux fréquentés), pour accéder gratuitement à vos réinscriptions administratives, à vos résultats d'examens, à votre messagerie avec un compte individuel, et à Internet,
► la Wi-Fi : nombreux points Wi-Fi sécurisés (sur authentification).

► Tours

Pour connaître les initiations et animations gratuites et personnalisées proposées dans les EPN labellisés WebCentre de la ville de Tours, rendez-vous sur www.tours.fr rubrique « au quotidien » > « espaces publics numériques ». Vous y trouverez également les horaires d'ouverture des EPN, notamment pour les vacances scolaires.

• EPN Bergeonnerie - WebCentre

Salle Jean de la Bruyère
1 allée de la Rochefoucault
Tél : 02 47 61 64 24
Courriel : epnbergeonnerie@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : lundi, vendredi et 1^{er} jeudi du mois de 14 h à 17 h.

• EPN Champ-Girault - WebCentre

4 rue du Docteur Herpin
Tél : 02 47 31 30 50
Courriel : epnchampgirault@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h, jeudi de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h.

• **EPN Courteline - WebOcentre**

59 boulevard Preuilly
Tél : 02 47 37 99 94
Courriel : epn.courteline@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, mardi de 14 h à 18 h, mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, jeudi de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h.

• **EPN Fontaines - WebOcentre**

Mairie des Fontaines
11 rue de Saussure
Tél : 02 47 74 56 09
Courriel : epnfontaines@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : lundi de 14 h à 17 h, mardi de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h, mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

• **EPN Forum Europe - WebOcentre**

17-21 rue de Tourcoing
Tél : 02 47 21 64 54
Courriel : epnforumurope@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

• **EPN Gentiana - WebOcentre**

90 boulevard Maginot
Tél : 02 47 21 64 24
Courriel : epngentiana@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 14 h à 17 h.

• **EPN mairie de Tours - WebOcentre**

1-3 rue des Minimes
Tél : 02 47 21 64 24
Courriel : epnmairiecentrale@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h, vendredi de 8 h 30 à 16 h.

• **EPN Maryse Bastié - WebOcentre**

19 rue Maryse Bastié
Tél : 02 47 38 66 09
Courriel : epnmarysebastie@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : lundi de 14 h à 17 h 15, mardi et jeudi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h à 17 h 15, vendredi de 9 h à 12 h 15.

• **EPN Montjoyeux - WebOcentre**

3 allée François Mansard
Tél : 02 47 21 64 24
Courriel : epnmontjoyeux@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : mercredi de 9 h à 12 h, jeudi de 16 h à 18 h.

• **EPN Prébendes - WebOcentre**

2 rue des Prébendes
Tél : 02 47 21 64 24
Courriel : epnprebendes@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : mercredi de 14 h 30 à 18 h.

• **EPN Raspail - WebOcentre**

3 place Raspail (entrée rue Hersant)
Tél : 02 47 21 64 24
Courriel : epnraspail@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : mardi de 17 h 30 à 19 h, mercredi de 14 h à 17 h, vendredi de 15 h 30 à 18 h.

• **EPN Rives du Cher - WebOcentre**

7 rue Toulouse Lautrec
Tél : 02 47 21 64 24
Courriel : epnrivesducher@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : lundi de 9 h à 11 h, vendredi de 14 h à 16 h.

• **EPN Rochepinard - WebOcentre**

16 jardin Bouzignac
Tél : 02 47 21 64 24
Courriel : epnrochepinard@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : mardi et jeudi de 10 h à 12 h, mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

• **EPN Sainte-Radegonde - WebOcentre**

Mairie de Sainte-Radegonde
2 place Alexandre Rousseau
Tél : 02 47 54 21 02
Courriel : epnsainteradegonde@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : lundi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h, du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 30.

• **EPN Sanitas - WebOcentre**

6 avenue Charles de Gaulle
Tél : 02 47 37 07 89
Courriel : epnsanitas@ville-tours.fr
Horaires d'ouverture : lundi et vendredi de 14 h à 17 h, mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, jeudi de 9 h à 12 h.

• **Bureau Information Jeunesse - Point Cyb**

57 avenue de Grammont
Tél : 02 47 64 69 13
Courriel : bij37@ijcentre.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 13 h à 18 h, vendredi de 13 h à 16 h.

• **Point Information Jeunesse - WebOcentre**

Espace Jacques Villeret
11 rue de Saussure
Tél : 02 47 74 56 04
Courriel : pij.tours-sud@ijcentre.fr
Horaires d'ouverture : lundi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h, mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

• **Point d'accès Wi-Fi**

L'office de tourisme de Tours Val de Loire propose un accès Wi-Fi :
78-82 rue Bernard Palissy
Tél : 02 47 70 37 37

La ville de Tours propose des accès Wi-Fi :
Nombreux lieux publics couverts, sous l'intitulé « Wi-Fi public ». Implantations sur <http://wifipublic.agglo-tours.fr>

• **Université François-Rabelais de Tours**

www.univ-tours.fr rubrique « vie étudiante » > « vie pratique et aides sociales » > « services numériques »
L'université propose à ses étudiants :

- ▶ des cours en ligne,
- ▶ un ENT (environnement numérique de travail) personnalisé pour accéder à un ensemble d'outils et de services : emploi du temps, résultats, services des bibliothèques universitaires, messagerie universitaire, etc.,
- ▶ des salles Ordi-Centre (dispositif région Centre-Val de Loire) : en libre-service sur l'ensemble des sites universitaires, ordinateurs fixes avec les principaux logiciels et un accès Internet. Permanences de moniteurs informatiques pour une assistance technique et pédagogique de premier niveau,
- ▶ la Wi-Fi sur l'ensemble des sites de l'université (accès sécurisé, sur authentification).



LA CAISSE D'ÉPARGNE EST À VOS CÔTÉS POUR TOUS VOS PROJETS



C'EST ICI



CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE-CENTRE

ON A TOUS UNE AGENCE CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE PRÈS DE CHEZ NOUS

www.caisse-epargne.fr

Caisse d'épargne et de prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526. Titulaire de la carte professionnelle n°432 647 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Préfecture du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. Garantie financière : C.E.G.C. 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex. DMPAP : 03/2016. Création : Com' sur un nuage.



S'engager, monter un projet



► Devenir bénévole

Quels droits ?
Où s'investir ?
Où s'informer ?

90
90
90
91

► Devenir volontaire

S'engager dans un service civique
Devenir sapeur-pompier volontaire
Service volontaire européen (SVE)

91
91
91
92

► Monter un projet

Aides aux projets

92
92



Devenir bénévole

Ce qui se passe autour de vous ne vous laisse pas indifférent ? Vos études vous laissent un peu de temps libre ? De simple spectateur, vous avez envie de devenir acteur de la société et du monde qui vous entourent ? Il existe aujourd'hui de multiples moyens de vous rendre utile, de manière ponctuelle ou dans la durée.

Le bénévole est « une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ».

Un bénévole s'engage pour un nombre d'heures qu'il détermine librement. Selon vos disponibilités, vous pouvez ainsi vous investir de quelques heures par mois à plusieurs journées par semaine. Et vous restez toujours libre de mettre un terme à votre engagement. Mais attention, la structure auprès de laquelle vous vous êtes investi compte sur vous !

Quels droits ?

Un bénévole ne perçoit pas de rémunération en contrepartie de son activité. Il peut éventuellement être remboursé des frais engagés (déplacements, hébergement, achat de matériel, etc.). Les associations assurent leurs bénévoles en souscrivant une assurance responsabilité civile.

Sachez qu'il existe une « charte du bénévole » qui définit les droits et les devoirs du bénévole et de l'association (téléchargeable sur www.francebenevolat.org rubrique > « documentation » > « fiches juridiques et pratiques »). Vous pouvez aussi consulter le « Guide du bénévolat » dans un Crib (centre de ressources et d'information des bénévoles), dont les coordonnées figurent sur www.associations.gouv.fr rubrique « la vie associative » > « tous les points ressources près de chez vous » (le guide est aussi téléchargeable sur le site).



© contrastwerkstatt - fotolia

Où s'investir ?

Au sein des établissements d'enseignement supérieur, il existe de nombreuses associations étudiantes qui œuvrent dans des domaines d'action très variés. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'une d'entre elles pour découvrir son action et y participer (coordonnées des associations auprès du bureau de la vie étudiante de votre établissement ou sur son site Internet). Sachez que votre engagement peut être valorisé dans votre cursus de formation, selon les établissements.

Vous pouvez également vous engager auprès d'une association de quartier, d'une organisation internationale, d'une œuvre de charité, d'un club sportif, etc. Les besoins en bénévolat sont nombreux ! Pour vous donner des idées, vous pouvez consulter des sites diffusant les offres d'associations :

www.francebenevolat.org et www.tousbenevoles.org

Chantiers de jeunes bénévoles

Ce sont des séjours durant lesquels les jeunes remplissent une mission concrète et d'intérêt général (restauration du patrimoine bâti, aménagement d'espaces naturels, organisation de manifestations culturelles, etc.). Leur participation est bénévole. Les frais de voyage et une participation aux frais d'hébergement et de nourriture sont à la charge des participants. Les séjours sont de courtes durées, et se déroulent en France ou à l'étranger. Pour repérer les coordonnées d'organismes proposant des chantiers, consultez le dossier Actuel Cidj n° 5,611 « Les chantiers de jeunes bénévoles », consultable dans les structures Information Jeunesse (coordonnées p. 111).

Où s'informer ?

Crib (Centre de ressources et d'information des bénévoles)

Implantés dans chaque département, les Crib ont pour mission de venir en appui aux bénévoles et aux associations, de les accompagner dans toutes les démarches administratives, comptables et juridiques. Coordonnées sur www.associations.gouv.fr rubrique « la vie associative » > « tous les points ressources près de chez vous ».

Délégué départemental à la vie associative (DDVA)

Basé dans chaque département, il anime et coordonne le développement de la vie associative, facilite l'accès à l'information et est l'interlocuteur de référence des associations. Coordonnées sur www.associations.gouv.fr rubrique « la vie associative » > « tous les points ressources près de chez vous ».

Réseau Information Jeunesse (RIJ, BIJ, CRIJ)

Il vous informe gratuitement sur toutes vos questions relatives à l'engagement, qu'il s'agisse de bénévolat ou de volontariat. Vous y trouverez des ressources et des contacts utiles pour mettre en place votre projet. Coordonnées p. 111.

→ SITES INTERNET

- www.jeuneetbenevole.org

Informations sur le bénévolat, offres de bénévolat.

- www.jeuxaider.com

Annuaire d'associations qui agissent en faveur de l'enfance, de la santé, de l'action sociale, de l'action internationale ou du développement durable.

Devenir volontaire

Contrairement au bénévole, le volontaire s'engage de manière formelle : il signe un contrat pour exercer une mission au service des autres, dans le cadre de l'un des dispositifs spécifiquement mis en place pour le volontariat, en France ou à l'étranger. Le volontaire s'engage à plein temps et pour une durée définie. Il reçoit une indemnité qui n'est pas assimilable à un salaire. Enfin, il bénéficie d'une couverture sociale et éventuellement d'avantages en nature (logement, alimentation, frais de transport).

S'engager dans un service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager, pour une durée de 6 à 12 mois, dans une mission d'intérêt général d'au moins 24 heures par semaine, dans les domaines suivants : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. Il peut être réalisé auprès d'une association ou d'un organisme public, en France et parfois à l'étranger. Aucune condition de diplôme n'est exigée.

Une indemnité de 467 € par mois est versée au volontaire par l'État. La structure d'accueil verse en plus une prestation en nature ou en espèces, correspondant à la prise en charge des frais de repas ou de transports. Les jeunes bénéficiaires du RSA (ou appartenant à un foyer bénéficiaire) ou titulaires d'une bourse de l'enseignement supé-

rieur au titre du 5^e échelon ou au-delà, bénéficient d'une majoration d'indemnité de 106 € par mois. À l'issue de leur mission, les volontaires reçoivent une attestation de service civique décrivant les activités exercées et les compétences acquises. Toutes les offres de service civique sont diffusées sur le site Internet www.service-civique.gouv.fr.

Devenir sapeur-pompier volontaire

Être sapeur-pompier volontaire est possible à partir de 16 ans. Engagé pour une période de 5 ans, vous bénéficiez alors d'une formation initiale puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de votre engagement.

Pour plus d'infos, adressez-vous au service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de votre département ou consultez le site de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France www.pompiers.fr rubrique « devenir pompier ».

Retrouvez les coordonnées de toutes les structures de la région Centre-Val de Loire dans le complément régional Actuel Centre n° 5.61 « volontariat et bénévolat », consultable dans les structures Information Jeunesse (coordonnées p. 111).

Service volontaire européen (SVE)

Si vous avez entre 17 et 30 ans, quels que soient votre niveau de qualification et votre niveau en langue, vous pouvez exercer une activité de volontariat dans un autre pays européen, au sein d'un organisme à but non lucratif exerçant dans l'un de ces domaines : art et culture, social, environnement, média et information jeunesse, lutte contre les exclusions et le racisme, santé, etc. Les missions proposées durent le plus souvent de 6 à 12 mois, mais de plus courtes durées sont possibles. Vous bénéficierez d'une protection sociale, d'un logement, d'un budget nourriture, d'argent de poche et d'une prise en charge forfaitaire des frais de voyage. Si l'aventure vous tente, rapprochez-vous d'un organisme d'envoi (Relais Brenne Initiatives Jeunes

à Oulches, Maison de l'Europe à Tours, Ceméa à Chartres, Tours et Orléans). Il vous expliquera en détail le déroulement d'un SVE et les démarches à effectuer. Si vous trouvez un projet, c'est avec cet organisme que vous devrez formaliser les démarches administratives.

Comme pour beaucoup de projets de mobilité, il faut s'y prendre au moins 6 mois à l'avance.

www.erasmusplus-jeunesse.fr/site : site de l'agence française Erasmus+ Jeunesse & Sport, qui gère le SVE en France.

http://europa.eu/youth/vp/opportunity_list_fr : base de données des missions SVE.

<https://parolesdesvolontaires.wordpress.com> : témoignages de volontaires.

Pensez au volontariat franco-allemand

www.volontariat.ofaj.org ou à d'autres formes de volontariat à l'international (informations sur **www.france-volontaires.org** ou auprès d'une structure Information Jeunesse, coordonnées p. 111).

Monter un projet

Peut-être avez-vous une idée personnelle, que vous aimeriez partager et rendre concrète ? Créer un spectacle, monter une association ou mettre en place une action de solidarité. N'hésitez pas à vous lancer : ces expériences sont extrêmement formatrices et vous permettront de vous sentir utile. Mais avant tout, organisez-vous. Procédez par étape et ne soyez pas trop pressé.

Aides aux projets

Il existe des organismes pour vous aider, tant sur le plan méthodologique que financier. Les aides peuvent s'appliquer à des projets de domaines très divers : culture, art, environnement, solidarité, etc.

Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Le FSDIE est un dispositif d'accompagnement financier des projets d'associations étudiantes mis en place dans les universités d'Orléans et de Tours (à l'exclusion des projets pédagogiques inclus dans les formations).

Il peut intervenir dans les domaines suivants : culturel et artistique (théâtre, danse, musique, écriture, édition, audiovisuel, cinéma), culture scientifique, animation du campus, manifestations sportives, solidarité, citoyenneté, handicap, santé, environnement, engagement étudiant.

Les projets doivent être de préférence transversaux à la communauté universitaire et se dérouler principalement sur le campus ou les autres sites universitaires. L'aide financière attribuée est définie en fonction de la qualité des projets par une commission composée à parité d'élus étudiants et de responsables enseignants ou administratifs de l'Université. Les commissions d'attribution du FSDIE des universités d'Orléans et Tours ont un fonctionnement différent et chaque commission d'établissement fixe les critères de sélection des dossiers. Contactez le bureau de la vie étudiante de votre université pour plus de renseignements.

→ CONTACTS

▶▶ Orléans

• Université

Pôle vie étudiante
Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante
Maison de l'étudiant
Rue de Tours - 1^{er} étage
45067 ORLÉANS CEDEX 2
Tél : 02 38 49 48 11
Courriel : pve.citoyennete@univ-orleans.fr
Référént : M. Boche
www.univ-orleans.fr/fsdie
Facebook: FSDIE - Université d'Orléans

▶▶ Tours

• Université François-Rabelais

Bureau de la vie étudiante
60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
Bât. A
37020 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 47 36 66 56
Courriel : bve@univ-tours.fr
Référént: Mme Audoux
www.univ-tours.fr rubrique « vie étudiante » > « vie associative ».

Culture-ActionS

Géré par le service culturel du Crous d'Orléans-Tours, Culture-ActionS apporte une aide financière ou logistique à un projet porté par un étudiant seul, un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants. Le projet peut concerner la culture (cinéma, danse, écriture/littérature, multimédia, musique, photographie, théâtre, etc.), la citoyenneté, la solidarité, l'environnement, le sport, l'humanitaire, la santé, la culture scientifique et technique. Il ne doit pas relever d'un cursus de formation. Une commission fixe le montant du budget à allouer, selon la pertinence et l'originalité.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur www.crous-orleans-tours.fr rubrique « culture ».

Pour plus d'infos, contactez le service culturel de l'antenne du Crous dont vous dépendez (coordonnées p. 110).

Envie d'agir

« Envie d'agir » (ou « Projets initiatives jeunes » en Eure-et-Loir) est un dispositif qui peut vous apporter un soutien à la fois pédagogique, technique et financier pour réaliser votre projet, dans différents domaines : animation locale, citoyenneté et solidarité internationale ou de proximité, création culturelle, développement durable, etc. Le dispositif est destiné aux jeunes de 13 à 28 ans résidant en Eure-et-Loir et de 11 à 30 ans résidant en Indre-et-Loire. Les modalités de mise en œuvre et le montant de l'aide sont propres à chaque département.

Pour connaître les conditions d'éligibilité, les démarches et les dates de dépôt de dossier, contactez la direction départementale de la cohésion sociale de votre département.

Les concours et tremplins du Crous

Chaque année, le Crous organise des concours (BD, photo, peinture, film court, nouvelle) et des tremplins artistiques (musique, danse et théâtre). Il organise aussi le printemps de l'art étudiant, concours régional libre d'art graphique. Plus d'infos sur www.crous-orleans-tours.fr rubrique « culture ».

D'autres aides existent !

Le conseil régional, les conseils départementaux, la Caf ou votre mairie peuvent peut-être attribuer des aides permettant de financer votre projet. Des organismes spécialisés peuvent également vous apporter information et soutien technique.

→ CONTACTS

▶▶ Chartres

• Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir

Service jeunesse, sports, vie associative et solidarité
15 place de la République
28019 CHARTRES CEDEX
Tél : 02 37 20 52 09
Courriel : sophie.guerin@eure-et-loir.gouv.fr
Référént du dispositif « Projets initiatives jeunes » : M^{me} Guérin.
Sur rendez-vous.

▶▶ Tours

• Direction départementale de la cohésion sociale d'Indre-et-Loire

61 avenue de Grammont - CS 92735
37027 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 47 70 11 27
Courriel : katia.blondeau@indre-et-loire.gouv.fr
Référéntes du dispositif « Envie d'agir »: M^{me} Blondeau ou M^{me} Vrillon.
www.rij37.fr
Sur rendez-vous.



Jeu de pistolets laser

**700m²
de labyrinthe
Jusqu'à 32 joueurs**

**www.laserquest45.fr
11 rue Jean Moulin
45100 Orléans
06 06 59 63 34
02 38 44 40 23**

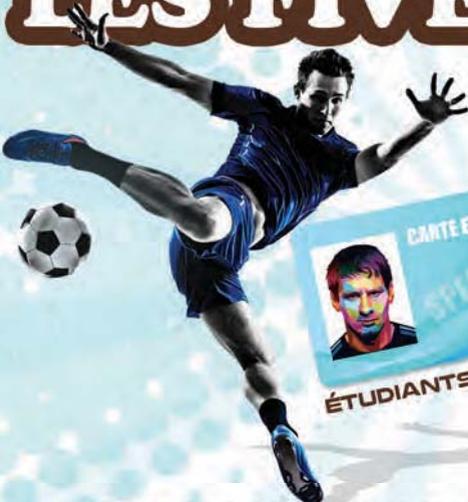
5 Min du TRAM A

Offre de 6 euros par personne pour la première partie, valable sur présentation de cet encars, pour un groupe jusqu'à 6 personnes, et avant le 31 Août 2017 (Réservation obligatoire)



450246

LES FIVE HOURS



**30€
1H DE FOOT
INDOOR***

ÉTUDIANTS - LYCÉENS - SCOLAIRES



*Offre valable du lundi au vendredi de 10h à 17h. Sur présentation d'un justificatif (Carte étudiant).

4 bis rue Lavoisier ZI Ingré 45140 INGRÉ - Réservation par téléphone au 02 38 84 49 46

451244

Sortir, bouger



- ▶ **Sport et culture**
- Où s'informer ?
- Faire du sport
- Se cultiver

96
96
98
102
105

- ▶ **Sortir**



Sport et culture

Où s'informer ?

Dès la rentrée, vous pourrez reprendre ou découvrir des activités sportives, culturelles, ou de loisirs qui vous permettront des pauses bien méritées tout au long de l'année.

Mais comment choisir sans se ruiner ?

► **Rendez-vous dans votre PIJ, BIJ ou CRIJ** (coordonnées p. 111) pour y consulter les plaquettes de présentation de nombreux clubs, associations ou organismes sportifs, culturels ou de loisirs, centres sociaux et manifestations diverses. Vous pourrez aussi y consulter les dossiers Actuel Cidj et les compléments régionaux Actuel Centre sur les loisirs et les sports.

► **Direction le forum des associations de votre ville**, où vous pourrez rencontrer les associations et assister à des démonstrations de leurs activités. En voici les dates pour la rentrée 2016 :

- Fête du sport le 3 septembre à Blois,
- Fête des associations le 11 septembre à Bourges,
- Salon des associations les 3 et 4 septembre à Chartres,
- Forum des associations les 17 et 18 septembre à Châteauroux,
- Rentrée en fête le 4 septembre à Orléans,
- Journées Sport'ouvertes le 11 septembre à Tours,
- Forum culturel : après-midi de rencontre entre établissements culturels, associations étudiantes et étudiants, le 20 septembre, esplanade Thélème, site universitaire des Tanneurs à Tours.

► **Consultez le guide ou annuaire des associations, clubs et autres organismes**, souvent consultable en ligne sur le site Internet de votre commune ou à la mairie.

► **Renseignez-vous sur les bons plans de votre établissement d'enseignement**, auprès des services culturels et sportifs ou des associations étudiantes. Ils permettent à leurs étudiants d'accéder facilement et à moindre coût à la culture et au sport. Et bien souvent, ils mettent en place des partenariats avec différentes structures de la ville, pour proposer des tarifs préférentiels.

La carte d'étudiant

Lorsque vous vous inscrivez dans un établissement d'enseignement supérieur, on vous remet votre carte d'étudiant. Elle vous permet de prouver votre statut d'étudiant et vous donne accès aux bibliothèques, restaurants universitaires, installations sportives, culturelles, etc. Elle vous donne également droit à de nombreuses réductions et offres spéciales : dans les lieux culturels, dans les lieux de sortie, dans les salles de sport, chez les commerçants, etc. Pensez donc toujours à l'avoir sur vous et renseignez-vous à la caisse avant de payer !

En région Centre-Val de Loire, les universités d'Orléans et François-Rabelais de Tours, ainsi que le Crous d'Orléans-Tours, vous proposent la carte Atout'Centre qui sera à la fois votre carte d'étudiant et une carte multi-services (sur les sites universitaires : paiements de vos repas, emprunts à la bibliothèque, photocopies, impressions, accès à des salles ou parkings).

► **Profitez des offres des collectivités locales** (villes, départements, région) **et des organismes de tourisme** : tarifs réduits sous forme de passeports, cartes, stages, etc., pour assister à des spectacles, faire du sport, visiter châteaux, monuments, musées, sites naturels, parcs de loisirs, etc.

Certaines offres sont destinées aux étudiants, d'autres à toute la population.

Voir notamment les offres d'entrées gratuites offertes par la région Centre-Val de Loire pour les événements dont elle est partenaire www.regioncentre-valdeleire.fr rubrique « les services en ligne » > « ma région m'invite ».

► **Pensez aux activités proposées à prix très compétitifs par les MJC, centres sociaux, maisons de quartiers, etc.**

Troquez vos entrées !

www.trocdesplaces.com

Site d'annonces gratuites, dédié à la vente de billets entre particuliers, pour des spectacles (concerts, théâtre, expositions, événements sportifs, etc.).

Les bons plans communs au sport et à la culture

→ CONTACTS

▶ Blois

• Mairie

La Fabrique
7 rue d'Auvergne
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 08 89

www.blois.fr rubrique « enfance, jeunesse et vie étudiante » > « vie étudiante » > « pass étudiant »

Mi-septembre, la mairie de Blois accueille les nouveaux étudiants et leur remet un **Pass étudiant** : entrées gratuites pour le Château, la Maison de la magie, la Fondation du doute, le muséum d'histoire naturelle, le centre aquatique Agl'eau, la piscine Tournesol, Ciné'fil, la Halle aux Grains, la Maison de Bégon, l'ADA Blois basket 41, le Rugby club de Blois, etc., des réductions : cinéma les Lobis, Cap'ciné, le Chato'do.

▶ Bourges

• Mairie

Service accueil-familles
Hôtel de Ville
11 rue Jacques Rimbault - CS 50003
18020 BOURGES CEDEX
Tél : 02 48 57 80 75 ou 02 48 57 83 42

Bourse sport et culture

Aide calculée selon les quotients familiaux : participation au droit d'inscription et à l'achat de l'équipement ou du matériel pédagogique individuel (2016 : aide plafonnée à 114 € et 80 % du montant total des frais de l'activité).

Critères d'obtention :

- ▶ habiter Bourges ou fréquenter un établissement scolaire de Bourges,
- ▶ avoir moins de 20 ans,
- ▶ justifier d'une inscription auprès d'un club, d'une association ou d'un établissement public,
- ▶ l'activité doit suivre un cursus pédagogique annuel. Dossier à retirer auprès des clubs ou de la mairie (service accueil-familles). La commission d'attribution des aides se réunit au cours du dernier trimestre pour examiner les demandes.

▶ Issoudun

• Mairie

Service jeunesse et sports
Rue de la Limoise
36100 ISSOUDUN
Tél : 02 54 21 07 45

www.issoudun.fr rubrique « vie-pratique » > « réseau jeunes »

Si vous avez encore 18 ans ou moins, la ville d'Issoudun vous propose gratuitement la **carte « Réseau Jeunes »** : pour tous les jeunes qui habitent ou étudient dans la communauté de communes du pays d'Issoudun. Piscine, bowling, squash, tennis : entrée à 3 € tous les jours. Patinoire : location gratuite de patins. Tarifs réduits, sur certains spectacles, au Centre Culturel Albert Camus (CCAC).



© Fotolia

Faire du sport

Les bons plans sport

À vos marques, prêts... après avoir déjà lu les conseils et bons plans dans les pages précédentes, renseignez-vous encore !

- Des conventions passées par votre établissement de formation avec des partenaires publics et privés peuvent vous permettre de pratiquer des sports qui nécessitent des équipements spécifiques tels que l'équitation, les sports nautiques, le golf, etc.,
- les fédérations sportives peuvent vous donner les coordonnées des clubs proches de votre lieu d'études. Consultez leurs sites Internet,
- sur www.res.sports.gouv.fr vous trouverez les coordonnées des équipements sportifs et des sites de pratique.

Pensez aussi aux bons plans communs au sport et à la culture (voir p. 97).

→ CONTACTS

Dispositif de la ville de Tours

Services des sports des universités : pour les sites d'Orléans, Bourges, Chartres, Châteauroux et Issoudun, contactez le Suapse de l'université d'Orléans. Pour les sites de Tours et Blois, contactez le Suaps de l'université François-Rabelais de Tours. Vous pouvez aussi vous renseigner dans votre établissement.

(Certains étudiants hors université peuvent participer aux activités proposées par les services des sports des universités.)

▶ Orléans

• Service universitaire des activités physiques sportives et d'expression (Suapse)

Université d'Orléans (service des sports)
Secrétariat - Bât. Staps - bureau 027
(Directeur - bureau 117)
Collegium sciences et techniques -
Pôle Staps
2 allée du Château - BP 6237
45062 ORLÉANS CEDEX 2
Tél : 02 38 41 71 98 (secrétariat) ou
02 38 49 46 34 (directeur)
Courriel : suapse@univ-orleans.fr
www.univ-orleans.fr rubrique « vie des campus » > « vie sportive » > « livret du Suapse »

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, mardi et vendredi de 9 h à 12 h.

Grâce au **Pass'sport**, le Suapse propose aux étudiants inscrits un large choix d'activités sous la conduite d'enseignants qualifiés, à Orléans, Bourges, Chartres, Châteauroux et Issoudun. Le Suapse permet de pratiquer aussi bien en loisir qu'en compétition (compétitions et animations des nuits sportives de l'université ou bien celles de la Fédération française du sport universitaire).

- ▶ Pour les étudiants de l'université d'Orléans (2016 : 20 €),
- ▶ pour les étudiants kinés de l'IRFMK (2016 : 35 €).

Pour les étudiants en situation de handicap : contacter le Suapse pour obtenir un rendez-vous avec l'enseignant responsable de l'activité envisagée.

Vous trouverez les **associations sportives étudiantes** des différents sites de l'université sur www.univ-orleans.fr/assos

▶ Tours

• Service universitaire des activités physiques et sportives (Suaps)

Université François-Rabelais de Tours
14 avenue Monge
37200 TOURS
Tél : 02 47 36 70 24
Courriel : suaps@univ-tours.fr
www.univ-tours.fr rubrique « vie étudiante » > « le sport à l'université »
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.
Le **Pack'Sport** propose des activités sportives sur Tours et Blois : cours, stages, événements, compétitions, formations diplômantes, etc., et la possibilité d'utiliser les installations

sportives extra-universitaires des partenaires du Pack'Sport (à tarifs privilégiés). Le **Pack'Sport** permet également aux étudiants de l'université d'accéder aux compétitions de la Fédération française du sport universitaire.

- ▶ Pour les étudiants de l'université François-Rabelais, achat lors de votre inscription à l'université ou plus tard auprès de votre service scolarité (2016 : 25 €),
- ▶ pour les étudiants des autres établissements en convention avec l'université François-Rabelais, achat auprès du Suaps (2016 : 50 €).

Pour les étudiants en situation de handicap : contacter le Suaps pour obtenir un rendez-vous avec l'enseignant responsable de l'activité envisagée.

Vous trouverez les **associations sportives étudiantes** sur www.univ-tours.fr rubrique « vie étudiante » > « vie associative » > « les associations étudiantes ».

► Tours (suite)

• Mairie

Direction des sports
37 rue Galpin Thiou
37000 TOURS
Tél : 02 47 70 86 17
www.tours.fr rubrique « sport » > « citéclub »

La **carte CitéClub** permet d'accéder à des animations, initiations et entraînements sportifs, d'obtenir des tarifs préférentiels dans les piscines et à la patinoire, des offres

privilégiées pour les matchs, les événements sportifs et des accès aux entraînements de grands clubs tourangeaux, des informations sur la vie sportive, etc.

La **carte CitéClub Préférence** est proposée au tarif de 6 € (tarif et conditions rentrée 2016) aux étudiants :

- boursiers habitant Tours (sur présentation de la notification définitive de bourse),
- en situation de handicap, habitant

Tours ou non (sur présentation d'un document attestant le taux d'incapacité permanente),

- licenciés dans un club sportif de Tours et habitant Tours (sur présentation d'une licence fédérale en cours de validité pour la saison sportive avec la carte du club ou une attestation du club précisant que la carte licence est en cours d'instruction).

Pour plus d'infos, renseignez-vous sur le site de la ville.

Équipements sportifs

Vous trouverez ci-après quelques adresses : bowling, karting, laser game, paintball, football (soccer) en salle, patinoire, piscine, base nautique, etc., dans, ou autour de votre ville universitaire. Attention, pour certains, pensez à réserver.

Les équipements suivis d'un * proposent des réductions aux étudiants. Renseignez-vous pour connaître les activités concernées et les conditions.

→ CONTACTS

► Blois et alentours

• Bowling World Blois * - Bowling, billard

25 rue Robert Nau
41000 BLOIS
Tél : 06 12 35 81 73

• Cap Karting

Circuit de Mer - Route de Talcy
41500 MER
Tél : 02 54 81 39 02

• Landes karting *

Landes paintball

Le Breuil
41190 LANDES-LE-GAULOIS
Tél : 02 54 20 20 60 ou 06 38 40 12 77

• Laser Lander *

123 rue Marcelin Berthelot
41350 VINEUIL
Tél : 02 54 33 06 30

• Baignade naturelle du Grand Chambord (saison estivale)

407 rue de la Martinière
41250 MONT-PRÈS-CHAMBORD
Tél : 02 54 79 01 81

• Centre aquatique Agl'eau *

30 avenue Pierre Brossolette
41000 BLOIS
Tél : 02 54 79 70 30

• Piscine Tournesol *

8 rue Samuel de Champlain
41000 BLOIS
Tél : 02 54 52 01 30

► Bourges et alentours

• Espace Bowling * - Bowling, billard

Route d'Orléans
18230 SAINT-DOULCHARD
Tél : 02 48 27 67 67

• Sologne Karting (circuit international de Salbris)

RN 20
41300 SALBRIS
Tél : 02 54 97 28 40

• Laser Quest Bourges *

Les Terres de Fenestrelay
Route de La Charité (derrière Conforama)
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tél : 02 48 67 90 46

• Paintball'R * - Paintball, laser d'extérieur

Route de Foëcy
Chemin de l'Écluse
18500 MEHUN-SUR-YÈVRE
Tél : 06 13 04 09 89

• Soccer Park Bourges *

Allée François Arago
ZAC des Danjons
18000 BOURGES
Tél : 02 48 64 32 43

• Patinoire *

Les Quais du Prado
Boulevard de l'Avenir
18000 BOURGES
Tél : 02 48 27 25 12

• Complexe Alain Calmat - Piscine (période estivale) patinoire (période hivernale)

Avenue de Paris
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
Tél : 02 54 94 28 00

• Centre nautique Raymond Boisdé *

Avenue du 11 Novembre
18000 BOURGES
Tél : 02 48 67 57 27

• Piscine des Gibjongs *

Rue de Turly
18000 BOURGES
Tél : 02 48 70 82 90

► Chartres et alentour

• Bowling de Chartres * - Bowling, billard

8 route de Gasville - RN 10
28630 NOGENT-LE-PHAYE
Tél : 02 37 31 61 98

• Xbowl bowling de Barjouville - Bowling, laser

ZA la Torche
17 rue des Pierres Missigaut
28630 BARJOUVILLE
Tél : 02 37 35 82 82

• Pro'Kart * - Karting

Rue Notre-Dame-de-la-Ronde
28100 DREUX
Tél : 02 22 51 06 63 ou 06 62 66 18 60

• Pro'Pulsion - Stages de pilotage automobile

Rue Notre-Dame-de-la-Ronde
28100 DREUX
Tél : 02 37 62 50 00 ou 0 826 098 880

• No limit aventure - Paintball, accrobranche, laser game en extérieur, airsoft

59 Bois de la Fontaine
Sainte-Fraize
28250 DIGNY
Tél : 02 37 37 73 61 ou 06 81 37 59 85

• Ab'solu Soccer * - Football, tennis ballon, badminton

3 rue René Cassin - Bât. 5
28000 CHARTRES
Tél : 06 63 67 19 32

• Aquaval * - Centre aquatique, bowling

Rue Saint-Hilaire
28400 NOGENT-LE-ROTRON
Tél : 02 37 54 50 50

• L'Odysée * - Complexe aquatique, patinoire

Rue du médecin général Beyne
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 25 33 33

► Châteauroux et alentour

• Cyber-Bowling * - Bowling, billard

13 avenue Daniel Bernardet
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 60 00 90

• Karting Arthonnais

La Petite Vau
36330 ARTHON
Tél : 02 54 36 16 67

• Pôle Karting Service (PKS) - Circuit de l'Indre

RD 943 - Champ du Breuil
36700 CLION-SUR-INDRE
Tél : 02 54 38 67 35 ou 02 47 80 03 27

• Laser Wars

8 rue du Chaumiau
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 07 56 10 ou 06 16 36 32 30

• Laleuf Loisirs * - Paintball, accrobranche

Lieu-dit Laleuf
36250 SAINT-MAUR
Tél : 02 54 27 19 69

• Base nautique de Belle-Isle - Baignade, sports nautiques (saison estivale)

Avenue Daniel Bernardet
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 35 00 00

• Piscine de Belle-Isle * - Piscine à vagues

21 rue du Rochat
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 35 00 00

• Piscine Firmin Batisse *

2 allée de Frontenac
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 22 37 98

► Issoudun et alentour

• Patinoire *

Avenue du Père Noir
36100 ISSOUDUN
Tél : 02 54 21 78 77

• Piscine

Impasse du Tripot
36150 VATAN
Tél : 02 54 49 76 25

► Orléans et alentour

• Bowling d'Orléans - Bowling, billard

2 rue Moreau
45100 ORLÉANS
Tél : 02 38 66 31 55

• Le Complexe * - Bowling, billard, laser

Parc de loisirs - Rue de la Tuilerie
45770 SARAN
Tél : 0 825 000 845

• Karting 45

9 route du Vieux Chemin
45730 SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE
Tél : 02 38 35 73 78

• Kart Racer - Karting, mini-moto

Parc de loisirs - Rue de la Tuilerie
45770 SARAN
Tél : 02 38 72 08 08

• Laser Game Evolution - Laser, simulateur de Formule 1

Parc de loisirs
Allée de l'Orée de la Forêt
45770 SARAN
Tél : 02 38 73 16 19

• Laser Quest

11 rue Jean Moulin
ZAC des Montées
45100 ORLÉANS
Tél : 02 38 44 40 23 ou 06 06 59 63 34

• Climb'up * - Escalade, accrobranche

Parc de loisirs
Allée de l'Orée de la Forêt
45770 SARAN
Tél : 02 38 54 22 22

• Black-Monkey - Paintball

Parc de loisirs - Rue de la Tuilerie
45770 SARAN
Tél : 06 25 75 04 57

• Arena 45 * -

Football en salle, badminton, squash
7 rue Jean-Baptiste Corot
45100 ORLÉANS
Tél : 02 38 88 11 11

• **Le Five Orléans-Ingré *** - Football en salle
4 bis rue Lavoisier
45140 INGRÉ
Tél : 02 38 84 49 46

• **Soccer Park Orléans *** - Football en salle, padel
113 rue de Curembourg
45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
Tél : 02 38 58 99 37

• **Squash Park Saran *** - Football en salle, squash
Parc de Loisirs - Rue de la Tuilerie
45770 SARAN
Tél : 02 38 81 81 82

• **Patinoire d'Orléans ***
(ouverture de septembre à avril)
Boulevard Jean Jaurès
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 24 22 24

• **Base de loisirs de l'île Charlemagne - Baignade, sports nautiques**
Levée de la Chevauchée
45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC
Tél : 02 38 51 92 04
(**Léo parc aventure (accrobranche, paintball, aqua parc, laser d'extérieur)**) : 06 10 91 25 32)

• **Complexe nautique de la Source**
Rue Beaumarchais
45100 ORLÉANS
Tél : 02 38 63 48 17

• **Piscine du Palais des sports**
14 rue Eugène Vignat
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 53 78 17

► Tours et alentour

• **Bowl center *** - Bowling
28 avenue Marcel Mérieux
37200 TOURS
Tél : 02 47 74 66 66

• **Skybowl *** - Bowling, billard
Rue Jean Monnet
ZA de l'Arche d'Océ
37390 NOTRE-DAME-D'OË
Tél : 02 47 40 03 00

• **Pôle Karting Service (PKS) ***
6 rue Gustave Eiffel
Pôle d'activités Gutenberg
37300 JOUÉ-LÈS-TOURS
Tél : 02 47 80 03 27

• **Biky Concept *** - Karting, paintball
Tours - Saut à l'élastique
Lieu-dit l'Ouche Saint-Martin
37700 LA VILLE-AUX-DAMES
Tél : 02 47 32 09 13 ou 06 27 20 10 61

• **Parc de loisirs de l'Escotais *** - Karting, moto, paintball, quad
Le Moulin Perron
37360 NEUILLÉ-PONT-PIERRE
Tél : 02 47 40 90 40

• **Laser Game Evolution ***
59 avenue Marcel Mérieux
Centre commercial L'heure tranquille
37200 TOURS
Tél : 02 47 27 72 77

• **Laser Maxx Tours Nord**
15 avenue du Danemark
37100 TOURS
Tél : 02 47 44 37 93

• **Le Five Tours *** - Football en salle
15 avenue du Danemark
37000 TOURS
Tél : 02 47 51 62 40

• **Soccer Park Tours *** - Football en salle, squash
24 rue de Chambray
37300 JOUÉ-LÈS-TOURS
Tél : 02 47 54 43 81

• **Patinoire de Tours**
Centre municipal des sports
27 rue de l'Élysée
37000 TOURS
Tél : 02 47 70 86 30

• **Centre aquatique du lac ***
275 avenue Grammont
37000 TOURS
Tél : 02 47 80 78 10

• **Lac de la Bergeonnerie - Cercle de voile ***
Quartier des 2 lions
37200 TOURS
Tél : 02 47 48 00 23

• **Piscine des Tourettes**
Rue du Pas-Notre-Dame
37100 TOURS
Tél : 02 47 54 59 91

• **Piscine du Mortier**
2 ter rue de la Bassée
37100 TOURS
Tél : 02 47 34 39 40

• **Piscine Gilbert Bozon**
Rue Galpin Thiou
37000 TOURS
Tél : 02 47 70 86 20



Se cultiver

Les bons plans culture

Vous avez déjà pu repérer depuis le début de ce chapitre bon nombre de dispositifs permettant un accès plus facile au sport, aux loisirs et à la culture. Mais il en existe encore d'autres pour vous cultiver !

- Le **Passeport culturel étudiant (PCE)** de l'université François-Rabelais de Tours (étudiants Tours, Blois) et le **Passeport à la culture (PAC étudiant)** de l'université d'Orléans (étudiants Orléans, Chartres, Bourges, Châteauroix, Issoudun), réalisés en collaboration avec le Crous d'Orléans-Tours, offrent aux étudiants inscrits à l'Université ainsi qu'aux élèves de certains établissements d'enseignement supérieur, des tarifs réduits, invitations, opérations exclusives, etc., auprès de nombreux partenaires culturels,
- le **chéquier Clarc**, pour les apprentis et les étudiants des formations sanitaires et sociales, suivant un cursus dans l'enseignement supérieur en région Centre-Val de Loire. 50 € de réductions sur des spectacles, concerts, livres, séances de cinéma, manifestations sportives, activités nature, visites (musées, expos), etc., plus des coupons avantages pour le Frac, le domaine régional de Chaumont-sur-Loire et l'abbaye de Noirlac. À commander à partir de début octobre sur <https://clarc.regioncentre.fr> puis à récupérer auprès de votre correspondant « chéquier Clarc » dans votre établissement ou au PIJ, BIJ ou CRIJ. Pour toutes questions, téléphonez au 02 38 70 25 25.

Pensez aussi aux bons plans communs au sport et à la culture (voir p. 97).

→ CONTACTS

Services culturels (avec lieux et passeports culturels) des universités

Pour les sites d'Orléans, Bourges, Chartres, Châteauroix et Issoudun, contactez le service culturel de l'université d'Orléans. Pour les sites de Tours et Blois, contactez le service culturel de l'université François-Rabelais de Tours. Ou renseignez-vous dans votre établissement.

→ Orléans

• Service vie culturelle de l'université d'Orléans

Le Bouillon - Rue de Saint-Amand
Campus universitaire
45100 ORLÉANS-LA-SOURCE
Tél : 02 38 49 24 24
www.univ-orleans.fr/culture
rubrique « vie culturelle - présentation »
Ateliers d'éducation artistique, programmation culturelle, renseignements sur l'actualité culturelle.

▶ Le Bouillon - Centre culturel de l'université d'Orléans - Campus d'Orléans

Tél : 02 38 49 24 24
Courriel : centre.culturel@univ-orleans.fr
www.lebouillon.fr
Facebook : le Bouillon Orléans
Programmation riche et variée : théâtre, danse, cinéma, musiques

actuelles et classiques, rencontres littéraires, etc.

Conférences, expositions et événements organisés par les associations étudiantes.

Ouvert à tous. Tarifs réduits pour les étudiants. 1 € la place pour les détenteurs du PAC.

▶ Passeport à la culture (PAC étudiant)

Tél : 02 38 49 24 24
Courriel : pac.etudiant@univ-orleans.fr
www.pac-etudiant.fr
Facebook : PAC étudiant
Twitter : @monsieurPAC

Destiné aux étudiants d'Orléans, Bourges, Chartres, Châteauroix et Issoudun inscrits à l'université d'Orléans ou dans un établissement d'enseignement supérieur.

Tarifs réduits, places offertes, opérations spéciales, invitations, etc., chez de nombreux partenaires culturels en région Centre-Val de Loire : cinéma, théâtre, concerts, danse, pratiques artistiques et culturelles, médiathèques, festivals, musées, châteaux, etc.

Coût du PAC 2016 : 9 €.

Places au tarif PAC en vente à la billetterie du Bouillon.

Consultez les sites Internet et le guide PAC pour plus d'infos (où acheter le PAC, partenaires, etc.).

Vous trouverez les **associations culturelles étudiantes** des différents sites de l'université sur www.univ-orleans.fr/assos

Service culturel du Crous d'Orléans-Tours

Présent sur toute l'académie, il est là pour vous faciliter l'accès à la culture :

- culture financier pour la réalisation de vos projets étudiants par le biais du dispositif Culture-ActionS (voir p. 93),
- développement des pratiques amateurs via la mise en place de concours (voir p. 93),
- organisation de manifestations culturelles, spectacles, expositions, concerts, théâtre, ateliers de pratiques artistiques, etc., sur les lieux de vie étudiante, notamment dans les résidences et restaurants universitaires.

Renseignez-vous auprès du service culturel du Crous, coordonnées p. 110.

PAC et PCE : le doublé gagnant

Vous avez le PAC ? Le PCE (Passeport culturel étudiant) de l'université de Tours vous est offert, et inversement.

► Tours

• Service culturel de l'université François-Rabelais de Tours

3 rue des Tanneurs - BP 4103

37041 TOURS CEDEX 1

Tél : 02 47 36 64 15

Courriel : culture@univ-tours.fr

www.univ-tours.fr rubrique « culture »

Ateliers de pratiques artistiques (théâtre, chant, cinéma) réservés aux étudiants de l'université François-Rabelais, programmation culturelle.

► Thélème - Salle de spectacles de l'université

www.univ-tours.fr

rubrique « culture » > « Thélème »

Lieu d'accueil privilégié de manifestations de l'université : théâtre universitaire, programmation professionnelle variée, résidences artistiques,

présentations publiques d'ateliers étudiants, spectacles étudiants, projections cinématographiques, conférences, colloques scientifiques, cérémonies universitaires, etc.

Ouverte à tous. Tarifs réduits pour les étudiants et pour les étudiants détenteurs du PCE.

► Passeport culturel étudiant (PCE)

Tél : 02 47 36 67 05

http://pce.univ-tours.fr

Facebook : passeport culturel étudiant

Destiné aux étudiants de Tours et Blois inscrits à l'université François-Rabelais ou dans un établissement d'enseignement public de l'enseignement supérieur.

Tarifs réduits, places offertes, opérations spéciales, invitations, etc., chez les partenaires culturels de Tours et Blois et à la salle Thélème : cinéma, danse, festivals, spectacles, médiathèque, bibliothèques, musique, théâtre, musées, monuments.

Coût du PCE 2016 : 8 €.

Consultez les sites Internet pour plus d'infos (où acheter le PCE, partenaires, etc.).

Vous trouverez les **associations culturelles étudiantes** sur www.univ-tours.fr rubrique « vie étudiante » > « vie associative » > « les associations étudiantes ».

Cinémas d'art et essai, théâtres, salles de spectacles et de concerts

Quelques lieux culturels dans votre ville universitaire. N'hésitez pas à en dénicher d'autres !

Ceux suivis d'un * proposent des réductions aux étudiants (sans ou avec PAC ou PCE). Renseignez-vous pour connaître les conditions.

→ CONTACTS

► Blois

CINÉMA D'ART ET ESSAI

Des séances de l'association Cinéfil (art et essai) www.cinefil-blois.fr se déroulent au cinéma :

• Les Lobis *

12 avenue du maréchal Maunoury
Tél : 02 54 74 08 43

THÉÂTRE

• La Halle aux grains Scène nationale de Blois *

2 place Jean Jaurès
Tél : 02 54 90 44 00

SALLES DE SPECTACLES, CONCERTS

• Café Le Fluxux *

La Fondation du Doute
14 rue de la Paix
Tél : 02 54 55 37 47

• Chato'do *

113 avenue de Vendôme
Tél : 02 54 45 50 00

• La Halle aux grains Scène nationale de Blois *

2 place Jean Jaurès
Tél : 02 54 90 44 00

• La Maison de Bégon *

Rue Pierre et Marie Curie
Tél : 02 54 43 35 36

► Bourges

CINÉMA D'ART ET ESSAI

• Le cinéma de la Maison de la Culture *

12 boulevard Clémenceau
Tél : 02 48 21 29 44

THÉÂTRE

• Théâtre Jacques Cœur

18 rue Jacques Cœur
Tél : 02 48 57 81 11

SALLES DE SPECTACLES, CONCERTS

• Maison de la Culture de Bourges *

Place André Malraux
Équipement en travaux, programmation dans d'autres salles de Bourges.
Tél : 02 48 67 74 70

• L'Auditorium de Bourges

34 rue Henri Sellier
Tél : 02 48 57 81 11

• Le Hublot *

64 avenue de la Libération
Tél : 02 48 67 58 64

• Le Nadir *

26 route de la Chapelle
Tél : 02 48 50 38 61

• Les Rives d'Auron - Centre des congrès, parc des expositions, salles de spectacles

7 boulevard Lamarck
Tél : 02 48 27 40 60

• Théâtre Saint-Bonnet - Spectacles de musique classique *

1 boulevard Georges Clemenceau
Tél : 06 71 00 70 86

► Chartres

CINÉMA D'ART ET ESSAI

Certaines salles sont réservées art et essai au :

- **Multiplexe Les Enfants du Paradis ***
13 place de la Porte Saint-Michel
Tél : 02 37 88 19 30

THÉÂTRES

- **Théâtre de Chartres ***
Boulevard Chasles
Tél : 02 37 23 42 79

- **Théâtre de Poche ***
Abbayes Saint-Brice
2 rue Georges Brassens
Tél : 02 37 33 02 10

- **Théâtre Portail Sud ***
8 Cloître Notre-Dame
Tél : 02 37 36 33 06

- **Salle Doussineau Forum de la Madeleine**
Rue Maurice Hallé
Tél : 02 37 23 41 44 (répondeur pour les réservations)

SALLES DE SPECTACLES, CONCERTS

- **Salle Doussineau Forum de la Madeleine**
Rue Maurice Hallé
Tél : 02 37 23 41 44 (répondeur pour les réservations)

- **Théâtre du Seuil**
Rue Saint-Julien
Tél : 02 37 36 89 30

► Châteauroux

CINÉMAS D'ART ET ESSAI

- **Cinéma Apollo - Maison de l'image ***
4 rue Albert 1^{er}
Tél : 02 54 60 18 34
- **Cinémovida ***
86 avenue du général de Gaulle
Tél : 02 54 22 55 80

THÉÂTRE

- **Équinoxe - Scène nationale de Châteauroux ***
41 avenue Charles de Gaulle
Tél : 02 54 08 34 34

SALLES DE SPECTACLES, CONCERTS

- **Équinoxe - Scène nationale de Châteauroux ***
41 avenue Charles de Gaulle
Tél : 02 54 08 34 34
- **Salle Gaston Couté**
7 avenue Daniel Bernardet
Tél : 02 54 34 18 14

► Issoudun

CINÉMA D'ART ET ESSAI

- **Cinéma Les Élysées ***
Centre de Congrès
Boulevard Roosevelt
Tél : 02 54 03 32 60

THÉÂTRE

- **Centre Culturel Albert Camus (CCAC) ***
Avenue de Bel Air
Tél : 02 54 21 66 13

SALLES DE SPECTACLES, CONCERTS

- **La Boîte à Musique ***
Rue Georges Brassens
Tél : 02 54 21 42 24
- **Centre Culturel Albert Camus (CCAC) ***
Avenue de Bel Air
Tél : 02 54 21 66 13

► Orléans

CINÉMAS D'ART ET ESSAI, DOCUMENTAIRE, CINÉ-CLUB

- **Association populaire art et culture (Apac) ***
64 rue du Colombier
Tél : 02 38 53 70 49
Séances de ciné-club de films internationaux récents au Théâtre d'Orléans.
- **Cent Soleils**
108 rue de Bourgogne
Tél : 02 38 53 57 47
Diffusion gratuite de documentaires de création.
- **Cinéma Les Carmes ***
7 rue des Carmes
Tél : 02 38 62 94 79
Art et essai.

THÉÂTRES

- **Centre d'art dramatique d'Orléans Cado ***
Théâtre d'Orléans
Boulevard Pierre Ségelle
Tél : 02 38 54 29 29
- **Centre dramatique national Orléans-Loiret-Centre - CDN ***
Théâtre d'Orléans
Boulevard Pierre Ségelle
Tél : 02 38 81 01 00

SALLES DE SPECTACLES, CONCERTS

- **L'Astrolabe ***
Boulevard Jean Jaurès (3^e étage de la patinoire)
Tél : 02 38 54 20 06

- **Le Bouillon - Centre culturel de l'université d'Orléans ***
Campus universitaire
Boulevard Pierre Ségelle
Tél : 02 38 49 24 24

- **Scène nationale d'Orléans**
Théâtre d'Orléans
Boulevard Pierre Ségelle
Tél : 02 38 62 75 30

- **Zénith**
1 rue du Président Robert Schuman
Tél : 02 38 25 04 29

► Tours

CINÉMA D'ART ET ESSAI

- **Cinéma Studio ***

2 rue des Ursulines
Tél : 02 47 20 27 00
Cinéma associatif art et essai.
Accueil de séances organisées
par la cinémathèque de Tours
www.cinematheque-tours.fr

THÉÂTRES

- **Grand Théâtre ***

34 rue de la Scellerie
Tél : 02 47 60 20 20

- **Théâtre Olympia - Centre dramatique régional de Tours ***

7 rue de Lucé
Tél : 02 47 64 50 50

SALLES DE SPECTACLES, CONCERTS

- **Arcades Institute**

8 place de la Monnaie Tournois
Tél : 02 47 66 25 65

- **Centre chorégraphique National de Tours - CCNT ***

47 rue du sergent Leclerc
Tél : 02 47 36 46 00

- **Centre international de Congrès Vinci**

26 boulevard Heurteloup
Tél : 02 47 70 70 70

- **Parc des expositions**

Avenue Camille Chautemps
Tél : 02 47 70 70 70

- **Le Petit Faucheur ***

12 rue Léonard de Vinci
Tél : 02 47 38 29 34

- **Salle Thélème - Université François-Rabelais de Tours ***

3 rue des Tanneurs
Tél : 02 47 36 64 15

Sortir

Si vous le souhaitez, votre vie étudiante pourra être ponctuée de nombreuses sorties : très fréquemment, les associations du campus ou de votre établissement de formation proposeront les traditionnelles « soirées étudiantes » (souvent le jeudi soir, mais aussi lors d'occasions particulières, tout au long de l'année).

Et pourquoi pas de temps en temps sortir un peu du monde étudiant pour aller boire un verre en ville ? Dans toutes les villes étudiantes, vous trouverez des bars et restaurants proposant des animations (théâtre, concerts, soirées, etc.) ou des bons plans pour les étudiants (happy hour, etc.). En voici quelques-uns. À vous de compléter la liste avec vos préférés !

► Blois

- **Le 300 grammes**

6 rue du Poids du Roi
Tél : 02 54 56 81 81
Soirées à thème.

- **Le Bengal Café**

4 rue du maréchal de Lattre de Tassigny
Tél : 02 54 74 09 92
Soirées à thème, concerts.

- **L'Orangerie (dit le Ben Blues Bar)**

41 rue Saint-Lubin
Tél : 02 54 78 72 58
Concerts, matchs d'impro théâtrale.

- **Le Saint-James**

50 rue Foulerie
Tél : 02 54 74 44 99
Soirées à thème, soirées DJ tous les jeudis.

- **Le Shelby**

42 avenue Wilson
Tél : 02 54 78 39 14
Soirées à thème.

- **Le Velvet**

15 rue Haute
Tél : 02 54 78 36 32
Soirées à thème.

- **Le Verlaine**

21 rue du Bourg Neuf
Tél : 02 54 74 34 68
Soirées à thème.



►► Bourges

• Les 3 p'tits Cochons

27 bis avenue Jean Jaurès
Tél : 02 48 65 64 96
Soirées à thème, concerts.

• Les Jacobins

1 rue Jean-François Deniau
Tél : 02 48 24 61 78
Soirées à thème, concerts.

• Le O'Brian's Irish Pub

9 rue Barbès
Tél : 02 48 25 98 36
Concerts.

• Pub Marceau

1 place du 8 mai 1945
Tél : 06 80 30 89 07
Concerts pendant le printemps de Bourges.

• Pub Murrayfield

11 rue Jean Girard
Place Gordaïne
Tél : 02 48 70 52 10
Soirées à thème, concerts d'octobre à mi-avril.

►► Chartres

• L'Atlantide

Lieu-dit Le Bois Paris
Nogent-le-Phaye
Tél : 02 37 31 62 54
Discothèque.

• Le Bahia Café

2 place Pasteur
Tél : 02 37 28 47 93 ou 06 09 97 12 59
Soirées à thème.

• Le Bardepoeh

12 rue de la Clouterie
Tél : 02 34 42 69 46
Soirées à thème.

• La brasserie des Changes

37 rue Changes
Tél : 02 37 36 82 19
Soirées à thème.

• La Casa Bodega

1 rue de la République
Saint-Prest
Tél : 02 37 22 37 62
Discothèque.

• Le Double Six

Lieu-dit le petit Archevilliers
Tél : 02 37 35 90 65
Discothèque.

• Le Jungle Café

42 rue Saint-Pierre
Tél : 02 37 28 28 11
Soirées à thème.

• Le Privilège

1 place Saint-Pierre
Tél : 02 37 35 52 02
Discothèque.

• Le Rustic

18 rue de la Mairie
Tél : 02 37 32 19 72
Concerts.

►► Châteauroux

• Le B52

5 rue Lemoine Lenoir
Tél : 02 54 34 92 98
Soirées à thème.

• Le Complexe

14 rue Diderot
Tél : 02 54 34 02 79
Discothèque, concerts.

• Le Globo

44 rue Grande
Tél : 02 54 07 61 12
Soirées à thème.

• Le Nulle part ailleurs

78 rue Grande
Tél : 02 54 27 21 81
Soirées à thème, happy hour tous les jeudis soir, soirées DJ le jeudi, vendredi et samedi.

• Le Pub

8 ter rue Molière
Tél : 09 54 95 09 52
Soirées à thème, concerts.

►► Issoudun et alentour

• Le Krystal

Zone Artisanale - RN 151
Saint-Georges-sur-Arnon
Tél : 06 76 98 48 35
Discothèque.

• Le Sainte-Catherine

1 rue Saint-Martin
Tél : 02 54 21 01 65
Concerts de mai à août.

• L'Univers

2 boulevard Stalingrad
Tél : 06 64 70 02 06
Soirées à thème.

►►Orléans
• L'Antidote

32 rue de l'Empereur
Tél : 02 38 42 73 17
Soirées à thème.

• Bonne pioche

204 rue de Bourgogne
Tél : 09 51 97 04 22
Jeux de société.

• Le Délirium Village

5 place de la Loire
Tél : 02 38 62 97 37
Concerts tous les jeudis d'octobre à décembre et de février à avril, happy hour tous les jours de 17 h à minuit de mai à septembre.

• La Java Pop

45 rue de la Charpenterie
Tél : 02 38 81 04 55 ou 06 75 45 35 42
« Java Jam » : scène ouverte à tous chaque dimanche.

• Le Mac Ewan's café

250 rue de Bourgogne
Tél : 02 38 54 65 70
Soirées à thème.

• Le Night Way

Place du Châtelet
Tél : 02 38 53 08 79
Discothèque.

• Le Paxton

264 rue de Bourgogne
Tél : 02 38 81 23 29
Concerts.

• Le Petit Barcelone

218 rue de Bourgogne
Tél : 09 53 53 55 05
Soirées à thème, happy hour tous les jours de 19 h à 22 h.

• V & B

1470 rue de la Bergeresse
Tél : 02 38 88 51 22
Cave à vins et à bières, bar, soirées à thème.

►►Tours
• Les 3 Orfèvres

6 rue des Orfèvres
Tél : 02 47 64 02 73
Concert, soirées à thème, bar dansant (entrée payante).

• Le Balkanic

83 rue Colbert
Tél : 02 47 20 26 31
Concerts.

• Le bar à Mines

7 rue de Constantine
Tél : 02 47 05 38 78
Concerts, soirées à thème.

• L'Excalibur

35 rue Briçonnet
Tél : 02 47 64 76 78
Discothèque.

• L'Hurricane's pub

16 rue de la Longue Échelle
Tél : 02 45 47 95 81 ou 06 61 45 86 55
Concerts.

• Le Serpent Volant

54 rue du Grand Marché
Tél : 02 47 38 59 10
Concerts, animations diverses.

• Le Shelter

19 rue du Grand Marché
Tél : 02 34 37 09 27
Concerts.

• Le Strapontin

23 rue de Châteauneuf
Tél : 02 47 47 02 74 ou 07 61 27 37 37
Bar et scène ouverte jazz.



La Caisse d'Épargne Loire-Centre soutient les musiques actuelles

Partenaire de l'Astrolabe à Orléans,
du Chato'do à Blois et du Nadir à Bourges



crédit photo - Bertrand Vacarisas - Maitoprod

**Pour tenter de gagner vos places,
rendez-vous sur la page facebook 
de la Caisse d'Épargne Loire-Centre**



CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE-CENTRE



Carnet d'adresses



► Crous d'Orléans-Tours

110

► Réseau Information Jeunesse

111

Crous d'Orléans-Tours

Pour plus d'infos sur les services (bourses et logements, social, petites annonces logements ou jobs, etc.), consultez les parties du guide correspondantes.

→ SITE INTERNET

www.crous-orleans-tours.fr

Les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année. Référez-vous, si besoin, à la rubrique « contacts » du site.

► Blois

• Antenne du Crous

10-12 rue Anne de Bretagne
(Maison de l'étudiant, entrée derrière le restaurant, face à la Loire, 1^{er} étage)
41000 BLOIS

Tél : 02 54 78 61 38

Courriel :

blois@crous-orleans-tours.fr

- **Service social (sur rendez-vous)** :
02 47 60 42 46

Permanence assurée une fois par mois.

- **Service culturel et petites annonces logements et jobs** :

02 54 78 63 41

culture-blois@crous-orleans-tours.fr

Horaires d'ouverture de l'antenne :
lundi et mardi de 10 h à 13 h et de 14 h à 16 h 30, mercredi et vendredi de 10 h à 13 h, jeudi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

► Bourges

• Antenne du Crous

74 rue de Turly
18000 BOURGES

Tél : 02 48 27 55 30

Courriel :

bourges@crous-orleans-tours.fr

- **Service social (sur rendez-vous)** :
02 38 24 27 22

Permanence assurée une fois par mois.

- **Service culturel** :

02 38 49 24 24

culture-orleans@crous-orleans-tours.fr

Horaires d'ouverture de l'antenne :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h.

► Chartres

• Antenne du Crous

8 place François Rabelais
28000 CHARTRES

Tél : 02 37 90 70 30

Courriel :

chartres@crous-orleans-tours.fr

- **Service social (sur rendez-vous)** :
02 38 24 27 22

Permanence assurée une fois par mois.

- Service culturel :

02 38 49 24 24

culture-orleans@crous-orleans-tours.fr

Horaires d'ouverture de l'antenne :

lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, mercredi de 14 h à 19 h, vendredi de 9 h à 12 h 30.

► Châteauroux et Issoudun

• Antenne du Crous pour Châteauroux et Issoudun

78 espace Mendès France

36000 CHÂTEAURoux

Tél : 02 54 22 95 06

Courriel :

chateauroux@crous-orleans-tours.fr

- **Service social** (assistante sociale du Sumpops de l'université d'Orléans) :

02 38 41 71 79

- **Service culturel** :

02 38 49 24 24

culture-orleans@crous-orleans-tours.fr

Horaires d'ouverture de l'antenne :

lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 11 h et de 11 h 30 à 17 h, mercredi de 9 h à 11 h et de 11 h 30 à 17 h, vendredi de 8 h 30 à 11 h et de 11 h 30 à 14 h.

► Orléans

• Crous d'Orléans-Tours

Espace vie étudiante

Hall du forum - Maison de l'étudiant
2 rue de Tours

45072 ORLÉANS CEDEX 2

Tél : 02 38 24 27 00

- **Bourses et logements**

- **Service social (sur rendez-vous)** :

02 38 24 27 21

secretariat-social@crous-orleans-tours.fr

- **Petites annonces jobs (jobaviz)** :

annonces@crous-orleans-tours.fr

- **Petites annonces logements**

(lokaviz) :

annonces@crous-orleans-tours.fr

- **Accueil des étudiants étrangers** :

02 38 24 27 20

sve-orleans@crous-orleans-tours.fr

- Service culturel :

Le Bouillon - Campus d'Orléans

À côté de la maison de l'étudiant

02 38 49 24 24

culture-orleans@crous-orleans-tours.fr

Horaires d'ouverture du Crous :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

► Tours

• Clous de Tours (Centre local des œuvres universitaires et scolaires)

60 rue du Plat d'Étain

Bât. H

37041 TOURS CEDEX

Tél : 02 47 60 90 39

Courriel :

accueil-clous@crous-orleans-tours.fr

- **Bourses et logements** :

02 47 60 42 42

- **Service social (sur rendez-vous)** :

02 47 60 42 46

secretariat-social@crous-orleans-tours.fr

- **Petites annonces jobs (jobaviz)** :

annonces@crous-orleans-tours.fr

- **Petites annonces logements**
(lokaviz) :

annonces@crous-orleans-tours.fr

- **Accueil des étudiants étrangers** :

02 47 60 42 43

sve-tours@crous-orleans-tours.fr

- **Service culturel** :

02 47 60 42 49

culture-tours@crous-orleans-tours.fr

Horaires d'ouverture du Clous :

du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Vous pouvez aussi poser des questions sur votre DSE via un formulaire que vous trouverez sur www.messervices.etudiant.gouv.fr dans la rubrique « assistance » (en bas de la page d'accueil).

Réseau Information Jeunesse : PIJ, BIJ et CRIJ

Le réseau Information Jeunesse met à la disposition du public des informations pratiques sur les études, les métiers, l'emploi, la formation continue, la vie quotidienne (santé, logement, droits, etc.), les pays étrangers, les dispositifs de mobilité à l'international, les loisirs, les vacances et les sports. Il se compose d'un centre national, le CIDJ (Paris), de 24 centres régionaux (CRIJ) et de 1 600 Bureaux et Points Information Jeunesse locaux (BIJ et PIJ) – dont 61 en région Centre-Val de Loire.

Selon les structures, peuvent être proposés :

- une riche documentation commune à tous les PIJ, BIJ ou CRIJ,
- des ouvrages à consulter sur place,
- la presse quotidienne et des revues spécialisées pour les jeunes,
- des petites annonces (job, logement, covoiturage, vente, don, échange, etc.),
- des temps d'animation de l'information qui permettent aux jeunes de rencontrer des professionnels spécialistes d'un thème et d'avoir

des réponses personnalisées à leurs questions,

- des espaces publics numériques labellisés Point Cyb et/ou WebO-centre.

Attention ! Les coordonnées et horaires des PIJ, BIJ et du CRIJ sont susceptibles de changer. Pour trouver la structure la plus proche de chez vous, vous pouvez aussi consulter le site Internet www.informationjeunesse-centre.fr rubrique « Les lieux d'accueil ».

» Blois

• Bureau Information Jeunesse de Loir-et-Cher

15 avenue de Vendôme
41000 BLOIS
Tél : 02 54 78 54 87
Courriel : bj41@ijcentre.fr
www.infojeune41.org
Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30, mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
Espace public numérique labellisé Point Cyb et WebOcentre.

» Bourges

• Bureau Information Jeunesse

Halle Saint-Bonnet - 1^{er} étage
8 boulevard de la République
18000 BOURGES
Tél : 02 48 24 77 19
Courriel : bj.bourges@ijcentre.fr
www.ville-bourges.fr > « à tout âge » > « jeunesse » > « bureau information jeunesse »
Horaires d'ouverture :
lundi de 13 h à 17 h 30, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30, mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h.

» Chartres

• Bureau Information Jeunesse

Place de la Cathédrale (en face du collège Jean Moulin)
3 rue de l'Étroit Degré
28000 CHARTRES
Adresse postale :
BIJ - Mairie de Chartres
Place des Halles
28019 CHARTRES CEDEX
Tél : 02 37 23 42 32
Courriel : bj.chartres@ijcentre.fr
www.chartres.fr > « votre mairie » > « bureau information jeunesse »
Facebook : BIJ de Chartres
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h 15, 4^e samedi du mois (sauf juillet et août) de 13 h 30 à 16 h 30.
Espace public numérique labellisé Point Cyb et WebOcentre.

» Châteauroux

• Point Information Jeunesse

Mission locale
24 rue Bourdillon
36000 CHÂTEAURoux
Tél : 02 54 07 70 00
Courriel : pj.chateauroux@ijcentre.fr
Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 45, jeudi de 13 h 30 à 17 h 45.
Espace public numérique labellisé Point Cyb et WebOcentre.

» Issoudun

• Point Information Jeunesse

Maison d'expression et de loisirs d'Issoudun (Meli)
Rue de tous les Diables
36100 ISSOUDUN
Tél : 02 54 21 12 36
Courriel : pj.issoudun@ijcentre.fr
Horaires d'ouverture :
mardi, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h, jeudi de 14 h à 19 h, samedi de 14 h à 17 h.
Pendant les vacances scolaires :
du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.
Espace public numérique labellisé Point Cyb et WebOcentre.

» Orléans

• Centre Régional Information Jeunesse Centre-Val de Loire

3-5 boulevard de Verdun
45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 78 91 78
Courriel : crij@ijcentre.fr
www.informationjeunesse-centre.fr
Facebook : CRIJ Centre-Val de Loire
Horaires d'ouverture :
lundi et mercredi de 10 h à 18 h, mardi et jeudi de 14 h à 18 h, vendredi de 10 h à 16 h.
Espace public numérique labellisé Point Cyb et WebOcentre.

► Tours

• Bureau Information Jeunesse d'Indre-et-Loire

57 avenue de Grammont
37000 TOURS

Tél : 02 47 64 69 13

Courriel : bj37@ijcentre.fr

Facebook : BIJ 37

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 13 h à 18 h, vendredi de 13 h à 16 h.

Espace public numérique labellisé Point Cyb.

• Point Information Jeunesse Tours Courteline

Le « Bocal »

42 rue Georges Courteline

37000 TOURS

Adresse postale :

Association socioculturelle Courteline

48 rue Georges Courteline

37000 TOURS

Tél : 02 47 76 02 67 (si besoin, laissez un message sur le répondeur)

Courriel : pj.tours-courteline@ijcentre.fr

Horaires d'ouverture :

mardi, jeudi et vendredi de 17 h à 19 h, mercredi de 18 h à 19 h, samedi de 14 h à 19 h. Sur rendez-vous de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h : mardi, jeudi et vendredi.

Pendant les vacances scolaires :

du mardi au vendredi de 10 h à 12 h (sur rendez-vous).

• Point Information Jeunesse Tours Nord

Espace loisirs jeunes

1 allée Andy Warhol

37100 TOURS

Adresse postale :

Mairie de Tours

1-3 rue des Minimes

37926 TOURS CEDEX 9

Tél : 02 47 41 99 66

Courriel : pj.tours-nord@ijcentre.fr

Horaires d'ouverture :

lundi de 13 h 30 à 17 h, du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Pendant les vacances scolaires :

du lundi au vendredi de 10 h à 18 h.

• Point Information Jeunesse Tours Sud

Espace Jacques Villeret

11 rue de Sausure

37200 TOURS

Tél : 02 47 74 56 04

Courriel : pj.tours-sud@ijcentre.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

Renseignez-vous pour les horaires et les fermetures du mois d'août.

Espace public numérique labellisé WebOcentre.





TER SUPER MOBILE POUR VOS ÉTUDES

Vous circulez tous les jours ? Abonnement mensuel Étudiant Apprenti Centre-Val de Loire*

- Trajets illimités entre votre lieu de résidence et votre lieu d'études
- Tarif réduit : la Région Centre-Val de Loire prend en charge une partie de votre abonnement

Vous vous déplacez 1 à 2 fois par semaine ? Cartes TER BAC + et TER Apprenti*

- 50% de réduction vers votre lieu d'études
- 50% de réduction sur tous les parcours TER de la région les week-ends et jours fériés, et tous les jours de juillet à octobre
- Grâce à la Région Centre-Val de Loire, les cartes TER BAC+ et TER Apprenti, valables 1 an, ne coûtent que 30€



WWW.TER.SNCF.COM/CENTRE-VAL-DE-LOIRE
CONTACT TER CENTRE-VAL DE LOIRE

0 800 83 59 23 Service & appel gratuits

LES TRANSPORTS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

